

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 43<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Jeudi 28 Juin 1979.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 2433).
2. — Rappel au règlement (p. 2434).  
MM. Jean Lecanuet, Raymond Barre, Premier ministre.
3. — Bienvenue à une délégation du Sénat japonais (p. 2435).
4. — Démission et candidatures à des commissions (p. 2435).
5. — Préparation du VIII<sup>e</sup> Plan. — Discussion d'un projet de loi (p. 2435).  
Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social.  
Discussion générale : M. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques.

PRÉSIDENTICE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET

MM. Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances ; Robert Schwint, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

MM. Pierre Vallon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Raymond Barre, Premier ministre ; Anicet Le Pors, Edouard Le Jeune, Jean-Pierre Fourcade.

6. — Communication du Gouvernement (p. 2457).
7. — Nominations à des commissions (p. 2457).

*Suspension et reprise de la séance.*

8. — Incident (p. 2457).  
MM. Pierre Noé, le président.

PRÉSIDENTICE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET

9. — Préparation du VIII<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2457).  
Suite de la discussion générale : MM. Marc Jacquet, Pierre Noé, Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie ; France Léchenault, Anicet Le Pors, Serge Mathieu.  
Renvoi de la suite de la discussion.
10. — Communication du Gouvernement (p. 2470).
11. — Fait personnel (p. 2470).  
M. Anicet Le Pors.
12. — Transmission d'un projet de loi (p. 2470).
13. — Dépôt d'un avis (p. 2470).
14. — Ordre du jour (p. 2470).

PRÉSIDENTICE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## RAPPEL AU REGLEMENT

**M. Jean Lecanuet.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Lecanuet.

**M. Jean Lecanuet.** Monsieur le président, nous sommes nombreux à regretter que les contraintes, que nous comprenons, par ailleurs, de l'ordre du jour, ne nous permettent pas d'évoquer la tragédie que subissent tous ceux qui doivent s'enfuir de l'ancienne Indochine. Nous aurions souhaité pouvoir déposer une question orale avec débat, à la limite sans débat, mais les nécessités de cette fin de session ne l'ont pas permis.

Je vous demande de bien vouloir me permettre de m'adresser au Gouvernement pour soufater que, ne fût-ce que brièvement, il puisse nous faire connaître, au-delà du communiqué du dernier conseil des ministres, quelles sont les mesures que la France compte prendre, tant au plan de son action internationale qu'au plan intérieur, pour manifester qu'elle reste une terre d'asile, qui a le respect de la vie et des droits de l'homme, au moment où certains perdent de vue ces valeurs essentielles de l'humanité.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, M. Lecanuet a évoqué le drame des personnes qui doivent quitter la péninsule indochinoise. Ce drame a suscité au cours de ces dernières semaines une très grande émotion et M. Lecanuet a indiqué les orientations générales que le Gouvernement avait arrêtées en ce qui concerne la solution de ce problème.

Si vous me permettez, monsieur le président, de retenir l'attention du Sénat quelques instants, je crois que l'occasion m'est fournie de lui rappeler ce qu'à été et ce qu'est la politique du Gouvernement dans ce domaine. Ainsi, le Sénat et, à travers lui, l'opinion publique pourront-ils se rendre compte de l'effort que le Gouvernement a accompli, car la France reste fidèle à cette tradition que M. Lecanuet a rappelée, une tradition d'asile.

Voilà quatre ans, le Gouvernement a décidé d'ouvrir les frontières françaises aux nombreuses réfugiés qui fuyaient la péninsule indochinoise. Ce problème ne date pas d'aujourd'hui. Pendant longtemps, on n'en a pas parlé, en tout cas beaucoup moins que ces dernières semaines. Pourtant, l'action du Gouvernement s'était déjà manifestée dès cette époque.

Cette politique qui a été poursuivie depuis quatre ans a permis d'accueillir et d'établir en France plus de 51 000 personnes. Il faut ajouter à ce chiffre quelque 5 000 personnes qui, s'étant trouvées en France, en 1975, ont été admises à y séjourner, ainsi que 11 734 Français ou Franco-vietnamiens, car la reconnaissance de la nationalité a été particulièrement libérale, qui ont pu s'installer en France, en provenance de la péninsule indochinoise.

C'est donc au total près de 70 000 personnes que nous avons admises dans notre pays en provenance de cette région, même si leur statut ne correspond pas toujours étroitement parfaitement à la définition du réfugié donnée par la convention de Genève.

L'action gouvernementale qui s'est développée dès les premiers jours de mai 1975 comportait l'admission au séjour, les plus grandes facilités pour la mise au travail, la recherche d'un emploi et l'inscription éventuelle dans des centres de formation professionnelle, des bourses aux réfugiés dans les conditions du droit commun, notamment pour les étudiants du Sud-Est asiatique, enfin, les facilités de naturalisation.

Le Gouvernement s'est, d'autre part, attaché à organiser l'accueil proprement dit des réfugiés. L'essentiel de l'effort financier, qui transite par le budget du ministère de la santé, s'est élevé entre le 15 mai 1975 et le 31 décembre 1978 à 440 millions de francs, somme correspondant à l'aide sociale accordée aux 35 700 réfugiés. Ce chiffre, je le signale, ne comporte ni les frais scolaires, ni les frais médicaux qui sont imputables à d'autres budgets.

Des institutions privées ont pris une large part dans la réinstallation des réfugiés. Au total, cent vingt-deux centres d'hébergement ont été à ce jour ouverts en France et une cinquantaine sont à l'heure actuelle en service. Nous avons fait le recensement de tous les centres d'hébergement qui sont disponibles pour pouvoir accueillir les 5 000 réfugiés nouveaux que M. le Président de la République a souhaité voir venir dans notre pays.

Le comité national d'entraide franco-vietnamien, franco-cambodgien et franco-laotien a eu une action très efficace pour sensibiliser l'opinion publique, pour obtenir des résultats appréciables en matière d'offres d'emplois et de logements.

Je rappelle que le comité national d'entraide a été également le maître d'œuvre d'une opération de réinstallation de cinq cents réfugiés laotiens en Guyane.

La dernière en date des grandes œuvres privées d'aide aux réfugiés du Sud-Est asiatique est telle du comité « un bateau pour le Viet-Nam ».

L'action de ce comité, qui a reçu dès l'origine l'entier appui du Gouvernement, a permis l'affrètement d'un navire-hôpital battant pavillon français, l'*Île de Lumière*. Avec l'accord des autorités malaisiennes et sous l'égide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il dispense des soins aux quelque 40 000 réfugiés qui se trouvent actuellement dans l'île de Poulau-Bidong en Malaisie.

En ce qui concerne plus particulièrement les réfugiés de la mer, les navires français qui viendraient à les rencontrer sur leur route ont reçu instruction permanente du ministre des transports de les accueillir à leur bord. Plusieurs groupes de réfugiés ont déjà pu être sauvés par des bateaux français, qui se sont ensuite détournés de leur route pour les débarquer à Singapour, d'où ils ont pu être acheminés en France par la voie aérienne.

Nos postes diplomatiques et consulaires dans toute la région d'Asie du Sud-Est sont habilités à intervenir en faveur des réfugiés selon les instructions du ministre des affaires étrangères. Un dispositif spécial a d'ailleurs été mis en place et fonctionne depuis quelques années à Hochiminhville et à Bangkok. A Hochiminhville même, notre consulat général peut, avec l'accord du Gouvernement vietnamien, depuis 1976, accorder des visas en vue de leur rapatriement en France à des réfugiés cambodgiens se trouvant au Viet-Nam et aux dépendants de familles françaises ou de réfugiés établis en France dans le cadre de la réunion des familles.

A Bangkok, le Gouvernement a mis en place depuis deux ans une mission composée de personnels militaires et placée sous l'autorité de notre ambassadeur.

Cette mission, rattachée au comité national d'entraide, entre en contact direct avec les réfugiés indochinois dans les camps de Thaïlande afin d'établir les listes de réfugiés à admettre en France.

J'ai voulu faire un tour d'horizon de ces mesures pour montrer qu'il y a déjà plusieurs années qu'une action continue est menée pour atténuer les conséquences de ce drame qui frappe les réfugiés en provenance de la péninsule indochinoise.

Le problème humanitaire posé par les réfugiés s'étant aggravé à la suite des mesures de roulement prises par des pays du Sud-Est asiatique, nous avons décidé d'accueillir au cours des prochaines semaines, comme je le disais tout à l'heure, 5 000 réfugiés indochinois nouveaux.

M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui effectue actuellement une visite dans les Etats du Pacifique, se rend aujourd'hui même à Bangkok et sera demain à Kuala Lumpur. Il aura des entretiens avec les gouvernements de Thaïlande et de Malaisie; il veillera également aux conditions d'installation à Kuala Lumpur d'une antenne française semblable à celle de Bangkok.

M. Stirn est également en train de mettre sur pied les conditions de transport des 5 000 réfugiés.

M. Hoeffel, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, est chargé d'assurer les conditions d'hébergement de ces réfugiés. Il a pu déjà prendre contact avec les associations privées sur ce point.

Enfin, vous le savez, la France a demandé la réunion d'urgence, sous l'égide des Nations Unies, d'une conférence internationale sur les réfugiés d'Indochine.

Au plan communautaire, le récent conseil européen de Strasbourg a été l'occasion d'inviter la commission des Communautés

à rechercher les moyens de dégager une aide en faveur des réfugiés. La France considère que ce problème ne trouvera sa solution que dans le cadre international.

Elle demande aux autres Etats de poursuivre des efforts comparables aux siens, de manière à répartir plus équitablement la charge de l'accueil des réfugiés entre les membres de la Communauté internationale.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je rappelle que, depuis mai 1975, la France a accueilli, comme je l'ai indiqué, plus de 70 000 réfugiés. La République fédérale d'Allemagne en a accueilli 3 500, la Suisse 1 560, la Suède 260, les Pays-Bas 380.

Notre pays n'a pas à rougir, me semble-t-il, de ce qu'il a fait et je peux vous donner l'assurance que son action en faveur des réfugiés sera poursuivie conformément à nos traditions et conformément au souvenir des liens que nous avons avec les populations de la péninsule indochinoise. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

— 3 —

### BIENVENUE A UNE DELEGATION DU SENAT JAPONAIS

**M. le président.** Mes chers collègues, avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais saluer en votre nom la présence dans notre tribune officielle d'une délégation importante de la Chambre des conseillers du Japon, le Sénat japonais, formée de membres du groupe d'amitié France-Japon de cette Haute assemblée.

J'exprime à nos collègues japonais le plaisir et l'honneur que nous avons à les accueillir au Palais du Luxembourg comme les messagers de la grande démocratie extrême-orientale. (*Applaudissements.*)

— 4 —

### DEMISSIONS ET CANDIDATURES A DES COMMISSIONS

**M. le président.** J'ai reçu avis de la démission de M. Bernard Pellarin comme membre de la commission des affaires économiques et du Plan et de M. Serge Mathieu comme membre de la commission des affaires sociales.

Le groupe intéressé a fait connaître à la présidence le nom des candidats proposés en remplacement.

Ces candidatures vont être affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

— 5 —

### PREPARATION DU VIII<sup>e</sup> PLAN

#### Discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan. [N<sup>os</sup> 397, 405, 451 et 413 (1978-1979).]

Avant d'ouvrir la discussion, je dois vous informer que j'ai reçu de M. Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social, la lettre suivante :

« Paris, le 16 mai 1979.

« Monsieur le président,

« Le Conseil économique et social a été saisi le 5 avril 1979 par le Premier ministre des « principales options du VIII<sup>e</sup> Plan ». Il a rendu son avis le 3 mai 1979.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil économique et social demande, conformément aux dispositions de l'article 69 de la Constitution, que Mme Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan, puisse exposer cet avis devant le Sénat.

« Mme Devaud sera à la disposition du Sénat pour présenter l'avis du Conseil économique et social à la date qui sera fixée pour la discussion de ce projet à l'ordre du jour du Sénat.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« Signé : GABRIEL VENTEJOL. »

Conformément à l'article 69 de la Constitution et à l'article 42 de notre règlement, huissiers, veuillez introduire Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social. (*Mme Marcelle Devaud, rapporteur du Conseil économique et social, est introduite avec le cérémonial d'usage.*)

Je rappelle qu'en application de l'article 42, alinéa 4, du règlement, le représentant du Conseil économique et social expose devant le Sénat l'avis du Conseil avant la présentation du rapport de la commission saisie au fond.

D'autre part, le représentant du Conseil économique et social a accès dans l'hémicycle pendant toute la durée de la discussion en séance publique. A la demande du président de la commission saisie au fond, la parole lui est accordée pour donner le point de vue du Conseil sur tel ou tel amendement ou sur tel ou tel point particulier de la discussion.

Je vous donne la parole, madame, en tant que rapporteur du Conseil économique et social, en n'oubliant pas que, voilà quelques années déjà, vous avez honoré cette tribune. (*Applaudissements.*)

**Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission spéciale du Plan du Conseil économique et social.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, en cette fin de session parlementaire, me voici une fois de plus devant vous pour vous exposer l'avis du Conseil économique et social sur l'important projet de loi relatif aux principales options du VIII<sup>e</sup> Plan.

Je le fais, je l'avoue, avec une certaine gêne car beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce projet et, tenue par mon rôle de rapporteur, je ne puis apporter ici ni de grandes innovations ni des éléments très originaux. Je vais simplement m'efforcer de vous exposer, avec honnêteté, la position du Conseil économique et social sur ce projet de loi.

Son avis a été adopté par 107 voix : 13 voix contre — celles de la C. G. T. — et 52 abstentions provenant de groupes divers, notamment celles, unanimes, de la C. F. D. T. et de l'Union nationale des associations familiales.

Certains ont trouvé cet avis sévère. Il a surtout voulu exprimer, je crois, une certaine déception, ainsi qu'une mise en garde pour la préparation, non plus des options, mais du VIII<sup>e</sup> Plan lui-même.

Bien sûr, comme à l'ordinaire, ce document est brillant dans sa rédaction. Il fourmille d'idées neuves et de constats originaux auxquels le Conseil économique et social a tout à fait souscrit, notamment en ce qui concerne les changements intervenus dans le monde, le retournement des situations, l'état de notre société, les ruptures qui s'y produisent. Mais, clairvoyant dans son optique prospective, le projet nous est apparu plus sûr dans son diagnostic qu'efficace dans les thérapeutiques proposées à moyen terme, thérapeutiques que, si vous le voulez bien, nous allons examiner ensemble.

A situation nouvelle, planification nouvelle, propose le projet. C'est pourquoi, en premier lieu, le VIII<sup>e</sup> Plan se veut plus stratégique que les plans précédents et plus sélectif que normatif. Dans l'incertitude actuelle, il ne définit aucun objectif chiffré que les faits, trop rapidement, risqueraient de démentir. Cela signifie qu'il ne sera pas fixé de taux de croissance pour les cinq années à venir.

Le Conseil économique et social a généralement souscrit à cette nouvelle conception de la planification et à l'abandon d'une projection centrale normative en raison des aléas actuels, notamment sur le plan de la conjoncture internationale, mais il a regretté que n'ait pas été tentée la définition de certains repères qui eussent pu éclairer le débat, par exemple, un seuil de croissance minimal au-dessous duquel les prix unitaires risquent de dégrader la compétitivité de l'économie ou, encore, un seuil de croissance qui serait requis pour une amélioration sensible de l'emploi, tout en tenant compte des impératifs de nos relations avec l'extérieur.

Le Conseil économique a toujours été partisan d'une constante évolution de la notion de planification. Il estime que le Plan n'est ni un rituel, ni un instrument figé, mais, au contraire, un organisme vivant qui, s'il veut être efficace, doit s'adapter aux exigences structurelles et conjoncturelles.

Cependant, l'absence de toute référence chiffrée dans le projet de loi, le fait, aussi, que divers scénarios différenciés pouvant permettre de distinguer et de définir des alternatives de stratégie n'aient pas été proposés, nuisent à la rigueur du document. Plus stratégique, le projet sur les options décide donc de choix fondamentaux plus drastiques que par le passé et qui constituent les six options énumérées dans le dernier chapitre du projet.

En vérité, il s'agit là d'une sélectivité très large, car ces différentes options couvrent un champ extrêmement vaste de la vie économique et sociale. C'est pourquoi le Conseil a jugé que le projet était, tout à la fois, trop sélectif dans son énumération et insuffisamment précis dans ses objectifs et dans les moyens d'y atteindre.

Le Conseil a estimé également que la manière dont étaient présentées ces options ne correspondait probablement pas à la préoccupation essentielle des Français.

Certes, nous connaissons les impératifs qui pèsent sur la vie économique du pays et ce n'est pas en ce moment, alors que nous avons suivi avec anxiété les réunions de Genève et de Tokyo, qu'un membre du Conseil économique pourrait paraître faire fi de la charge croissante de la facture pétrolière.

Le Conseil a parfaitement conscience des contraintes que constitue, pour le pays, la menace constante de hausse non seulement du prix du pétrole, mais également de celui des matières premières essentielles, contraintes qui viennent s'ajouter aux difficultés intérieures qu'elles font naître.

Mais le Conseil économique est également soucieux de la paix sociale qui conditionne notre avenir et la réussite de toute politique. C'est pourquoi, sans méconnaître les contraintes qui pèsent sur notre économie et le redoutable dilemme que pose l'emploi entre, d'une part, l'exigence d'une croissance forte et, d'autre part, la menace du déficit extérieur ou de l'inflation, il estime que la priorité des priorités doit tout de même rester le souci permanent de l'emploi.

Certes, le Gouvernement, et en particulier M. le Premier ministre, ont souvent affirmé, à différentes tribunes, que l'emploi était le souci prioritaire du Gouvernement; mais ce projet ne souligne pas suffisamment la volonté d'une politique active de l'emploi.

Voilà pourquoi, aujourd'hui, je commencerai l'examen du projet qui vous est soumis par les problèmes de l'emploi.

Nous savons bien depuis le document sur l'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan que l'amélioration de l'emploi reste liée à la croissance, encore qu'il n'y ait pas une corrélation absolue entre la croissance et l'emploi et que le lien existant entre les deux soit de nature très complexe. Nous savons également que la croissance est étroitement dépendante de l'équilibre extérieur, ce qui implique une compétitivité accrue de nos entreprises. Tout cela, le Conseil ne l'ignore pas, mais il aurait souhaité que soient envisagées des politiques plus spécifiques de création d'emplois. Le Conseil sait aussi que les diverses projections ont été établies à structures et comportements constants. Or, n'est-ce pas le propre du Plan de tenter de modifier, durant les cinq années de son application, les structures économiques et sociales? Certes, la marge de manœuvre est fort étroite; mais aucun organisme, plus que le Plan, ne nous paraît à même d'utiliser cette marge, aussi mince soit-elle.

Les projections tendanciennes nous font pressentir non seulement le maintien du chômage, mais son augmentation. Il est évident, en effet, que les années couvertes par le VIII<sup>e</sup> Plan vont être pénalisées par une coïncidence démographique exceptionnelle.

En ce domaine, on nous compare souvent à l'Allemagne. Vous me permettez d'ouvrir ici une parenthèse. Si la République fédérale d'Allemagne a pu, beaucoup plus aisément que nous, réduire son taux de chômage, c'est que sa situation démographique est tout à fait différente de la nôtre. En République fédérale d'Allemagne, 170 000 travailleurs se retirent chaque année de la vie active alors que, dans le même temps, en France, plus de 200 000 jeunes arrivent sur le marché du travail. Cela fait une différence de presque 400 000 personnes et l'on comprend que la République fédérale ait, plus facilement que nous, pu résoudre ses difficultés d'emploi.

Nous connaissons, pendant la période du VIII<sup>e</sup> Plan — nous le reconnaissons bien volontiers — un problème démographique particulier puisque, entre 1980 et 1985, les sortants de la vie active appartiennent aux classes creuses de 1915 à 1919, alors qu'arrivera sur le marché du travail la cohorte de jeunes la plus importante que nous ayons connue au cours de ces dernières années, celle qui appartient aux classes nombreuses nées autour de 1960, lesquelles auront achevé leur cycle scolaire et rechercheront un emploi.

Par quels moyens et dans quels domaines certains emplois pourraient-ils être créés, sans conséquence irrémédiable pour nos équilibres?

Parmi les moyens à envisager pour desserrer les contraintes qui entravent notre croissance et empêchent la réanimation de l'emploi, le Conseil a relevé la nécessité absolue de mobiliser le secteur productif dans tous les domaines. L'emploi industriel demeure essentiel pour entraîner des créations d'emploi dans d'autres secteurs.

De plus, si, au cours de l'année dernière, notre balance extérieure a été en excédent — nous ne sommes pas sûrs, hélas! en raison de la facture pétrolière que le même solde excédentaire pourra être relevé cette année — c'est grâce au développement de notre industrie, de nos exportations industrielles, notamment de nos exportations en biens d'équipement. Ce secteur, qui a subi de plein fouet la pression de la concurrence internationale, exige la poursuite de l'effort amorcé, notamment par une amélioration de nos actions en matière d'innovation et de recherche.

Les statistiques de l'O. C. D. E. ont souligné le retard pris par la France en ce domaine par rapport à ses partenaires de même niveau.

En consentant un effort considérable il semble qu'on ne pourra qu'atteindre à la fin du VIII<sup>e</sup> Plan la place qu'ont prise, à l'heure actuelle, la République fédérale d'Allemagne et le Japon.

L'analyse des comptes de la nation montre que, pour l'année 1978 et, plus encore, pour le premier semestre de 1979, l'investissement productif privé reste médiocre. Relayé dans le passé par les grandes entreprises nationales, il a quelque chance de l'être moins dans les mois à venir.

Des efforts doivent donc être faits pour orienter l'épargne et, singulièrement, l'épargne des ménages vers des investissements capables de favoriser la modernisation et l'adaptation de notre appareil productif.

La seconde option du projet prévoit un effort particulier dans le domaine agricole et agro-alimentaire, qui devrait contribuer, plus qu'il ne l'a fait au cours du VII<sup>e</sup> Plan, à assurer notre équilibre extérieur, tant par la réduction de certaines importations que par l'accroissement de nos exportations.

Un autre domaine qui pourrait être créateur d'emploi est celui du bâtiment et des travaux publics, mais plus particulièrement celui de l'habitat. J'ai dit en d'autres enceintes l'importance d'une politique de l'habitat, soulignée récemment encore du dernier congrès des H. L. M.

Il reste en France 13 millions de logements anciens à rénover, notamment dans le cœur des villes.

Au moment où la pénurie de pétrole peut faire regretter la dispersion de l'habitat et où une politique d'isolation thermique des logements est recommandée, n'y a-t-il pas là une possibilité d'activités nouvelles?

Créateur d'emplois, économe en énergie, point de convergence de politique économique et sociale, ce secteur mérite d'être pris particulièrement en considération au cours du VIII<sup>e</sup> Plan. Il conçoit d'ailleurs fort souvent des petites et moyennes entreprises dispersées à travers la France, qui ont souffert de la crise du logement au cours de ces dernières années et sont capables d'animer certaines régions si elles retrouvent vie.

En ce qui concerne les travaux publics, l'effort de désenclavement des régions doit être poursuivi comme doit être aidé l'effort qu'ils ont réalisé en matière d'exportation, au cours de ces dernières années.

S'agissant des petites et moyennes entreprises et des entreprises artisanales, faut-il insister sur le rôle important qu'elles peuvent jouer tant en matière de développement régional que sur le plan des créations d'emplois?

Faut-il rappeler aussi que certaines d'entre elles peuvent être parfaitement compétitives à l'exportation à la condition d'être aidées par des sociétés de services qui leur apportent les informations et les conseils dont elles ont besoin?

Dans une société industrielle avancée comme la nôtre, le secteur tertiaire devrait offrir un nombre considérable d'emplois.

On est accoutumé de considérer ces emplois comme non productifs. Encore faudrait-il s'entendre sur le sens réel donné au mot « productif ». Mais il existe un tertiaire réellement productif — je pourrais dire un tertiaire de matière grise — qui, au cours de l'année 1978, par exemple, a rendu d'appréciables services à notre équilibre extérieur en permettant d'exporter à l'étranger des services qui se sont révélés lucratifs pour la balance commerciale française.

Or, de récentes statistiques de l'O. C. D. E. montrent que la population employée dans les services reste, en France, inférieure à ce qu'elle est dans la plupart des pays industrialisés.

D'importantes possibilités de développement sont donc réservées à ce secteur, qui contribuerait ainsi utilement à la résorption des demandes d'emploi.

Ajouterai-je que, tourné vers l'exportation, notre système productif ne doit pas non plus négliger ce qu'on a appelé la « reconquête du marché intérieur », un marché intérieur dont l'orientation de la consommation, par une meilleure information, permettrait de réduire certaines importations et éviterait aussi certains à-coups de la conjoncture internationale et pourrait jouer un rôle moteur auprès de nos industries ?

Enfin, pour pratiquer une politique plus efficace de l'emploi, peut-être faudrait-il davantage s'appliquer à lier formation et emploi comme tente actuellement de le faire M. le ministre du travail. Les recherches entreprises actuellement dans ce domaine devraient bientôt permettre une orientation plus réaliste des adolescents.

Dans le même esprit doit être poursuivie la politique de formation continue entreprise et qui touche actuellement plus de trois millions de personnes.

Enfin l'évolution de l'organisation du travail elle-même devrait, dans l'avenir, permettre de dégager un certain nombre d'emplois. J'aborde ici un sujet délicat, qu'on a trop l'habitude de traiter sur un plan passionnel, alors que ce sujet mériterait d'être examiné avec lucidité et sagesse.

Il est normal que, quarante ans après la création de la semaine de quarante heures, puisse être envisagée non pas une réduction aveugle et unitaire de la durée du travail, mais une réduction — je vais reprendre les termes mêmes du Conseil économique et social — qui soit « négociée et diversifiée selon les secteurs, les branches et les régions ». L'évolution récente des esprits, le progrès technique, qui est au service de l'homme et qui doit, par conséquent, alléger la peine de l'homme comme celle des femmes, ont mis ce problème à l'ordre du jour.

Il mérite d'être examiné et négocié. Porté récemment sur le plan européen par les centrales syndicales, il recevra sans doute une solution au cours des années à venir. Car effectivement c'est d'une décision internationale et, singulièrement, européenne que découlera une solution utile de ce problème social.

Cette allusion à une décision européenne m'incite à regretter que la dimension européenne n'ait pas été suffisamment prise en compte dans le texte qui nous est soumis.

Nous espérons que lors de la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan une attention plus grande sera portée au rôle de la Communauté européenne. Au moment où vient d'être élu un parlement européen, est-il insolite de penser que certaines négociations pourront être menées avec plus d'autorité et d'efficacité et que, à tout le moins, certaine harmonisation de nos législations pourra être réalisée ?

J'ajouterai aussi que le projet concernant les options du VII<sup>e</sup> Plan a tout autant négligé la dimension régionale. Ce n'est pas devant cette Assemblée que j'ai besoin d'insister sur ce point. Il faut que les régions soient consultées pour la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan plus qu'elles ne l'ont été pour la rédaction de ce document.

La vie régionale est une réalité, et les distorsions qui existent à l'heure actuelle, dans bien des domaines, entre les diverses régions appellent un examen sérieux lors de la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan.

Tout ce qui précède exige, bien sûr, un certain nombre de disciplines. Ai-je besoin de reprendre les termes mêmes que M. le Premier ministre a employés devant l'Assemblée nationale : « Une monnaie saine pour avoir une économie forte », c'est-à-dire une réduction de l'inflation ? Hélas ! les événements actuels rendent cette inflation quasi chronique, non seulement dans notre pays, mais aussi sur le plan international et le désordre monétaire international aggrave chaque jour cette situation.

Ainsi ne méconnaissons-nous pas les difficultés auxquelles se heurtera la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan, mais s'il faut les connaître, il ne faut pas s'y résigner ou plutôt, selon une expression de M. Pierre Massé, « il ne faut pas se résigner aux fatalités ».

Le temps passe et la demi-heure qui m'a été accordée étant écoulée, j'abrége mon intervention.

En abordant cette tribune, j'ai indiqué que les réticences du Conseil économique et social traduisaient son souci des conditions dans lesquelles serait préparé et mis en œuvre le VIII<sup>e</sup> Plan.

On a pu, en effet, ironiser sur l'attachement du Conseil à une certaine forme passiste de planification.

Je crois avoir prouvé qu'il n'en était rien, à condition, toutefois, que son adaptation aux exigences de l'événement n'en transforme pas totalement la nature.

Selon une formule que nous trouvons excellente, le plan français doit être essentiellement « souple, mais solidaire » et doit exprimer « une volonté collective de développement ».

Pour reprendre une expression de François Perroux, il doit être « l'instrument par excellence de la production de l'homme pour l'homme ».

Peut-on espérer que le VIII<sup>e</sup> Plan ne perde pas de vue ces exigences et que, ainsi, nous assistions à une « renaissance du Plan », signe elle-même de la renaissance d'une nouvelle économie et d'un nouveau climat social ? (*Applaudissements sur les travées socialistes, de la gauche démocratique, de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

**M. le président.** Je vous rappelle que le délai de trente minutes que Mme le rapporteur du Conseil économique a bien voulu observer est valable pour tous nos collègues.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.

**M. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, voilà donc un semestre, nous examinons dans cette enceinte le rapport d'adaptation sur le VII<sup>e</sup> Plan. Aujourd'hui, en cette fin de session, nous allons consacrer quelques heures à l'examen du nouveau rapport déposé par le Gouvernement sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan. A lui seul, ce rapprochement montre bien la difficulté de l'évolution à court et à moyen terme, et évoquer l'avenir, alors que se sont déroulés et se déroulent encore les événements de Genève, alors qu'à Tokyo, le sort du monde se dessine, est un exercice bien difficile. De là, le scepticisme qui environne le Plan.

De plus en plus, on s'interroge sur son existence, son maintien. Je voudrais noter, monsieur le Premier ministre, que votre présence au banc du Gouvernement avec plusieurs des membres de ce Gouvernement traduit l'importance que vous voulez bien attacher à un exercice qui n'est pas vain ; d'ailleurs, vous avez vous-même employé les termes d'« œuvre de volonté » et d'« expression de volonté nationale » à propos du Plan.

Si vous le voulez bien, je vais essayer de traduire rapidement les sentiments de la commission des affaires économiques et du Plan saisie au fond qui, d'ailleurs, s'est trouvée remarquablement préparée à ce travail de réflexion, en dehors de ses soucis législatifs courants, par l'existence de groupes de travail qu'elle a elle-même constitués à l'initiative du président Chauty, que je tiens à remercier ici publiquement pour toutes les auditions auxquelles nous avons procédé et qui, tout au long de l'année, nous ont mis à même de mieux ressentir les problèmes qui se posent à l'économie de la France.

Je remercie aussi au passage nos collègues de la commission, qui ont beaucoup travaillé pendant cette session et nos collaborateurs qui nous ont apporté un concours tout à fait précieux.

Sur ce document, beaucoup des analyses faites par Mme Devaud au nom du Conseil économique et social, rejoignent les nôtres. C'est dire que je lui rends bien volontiers hommage pour l'apport qu'elle a consenti à ce débat.

Ce document apporte-t-il une bonne réponse au défi de l'heure, aux inquiétudes des Français. Comme toujours en matière prospective, la réponse ne peut être que nuancée et ce sera celle de la commission.

Dans un premier temps, et succinctement j'analyserai les observations contenues dans le rapport sur la situation de la France dans le monde, dans un second, ensuite je présenterai notre sentiment sur la stratégie exposée et sur les six options que contient le rapport.

Voyons d'abord l'évolution de la France dans le monde.

Pourquoi ce long chapitre, cette longue analyse, à laquelle souscrit votre commission ? Parce qu'il est vrai, aujourd'hui que discuter de la France comme si c'était une île tout à fait isolée, loin des cris et des chuchotements, de toutes les fureurs du monde, serait un exercice tout à fait vain.

Ce qui aujourd'hui marque notre destin, c'est précisément que le monde a changé, comme le dit le rapport. Il a changé d'une manière brutale en 1973 avec le quadruplement du prix du pétrole. Il a changé, mais nous ne savions pas alors qu'elle direction prendrait ce changement. Ce n'est pas aujourd'hui où

l'on sait que la note du pétrole à payer sera de l'ordre de quelque 70 milliards de francs que l'on peut ignorer cette réalité qui pèse sur notre destin et sur nos moyens.

Il est objectif en revanche — et dans le rapport écrit, vous trouverez une réflexion à ce sujet — de dire que si la crise du pétrole a été le révélateur d'évolutions anciennes, d'autres facteurs auraient conduit inévitablement à une remise en question de l'équilibre du monde, ces facteurs étant l'inflation mondiale et la crise monétaire internationale, que nous avons, dans l'euphorie des années soixante-dix, quelque peu oubliés. Mais, notre prospérité d'alors, la prospérité des pays industrialisés, n'était-elle pas une espèce de fuite en avant portée précisément par cette inflation et par ces dérèglements monétaires ?

Comment se caractérise donc maintenant l'activité économique mondiale ? Tout d'abord, par un prélèvement, par une ponction considérable due au prix du pétrole. Certains parlent de ponction fiscale. Non ! Lorsqu'un pays lève l'impôt, d'une manière ou d'une autre, il le redistribue. Ici, c'est un prélèvement pur et simple que les pays producteurs font sur les pays consommateurs et sans contrepartie.

Cette situation, il faut que les Français la ressentent bien. Elle ressemble, d'une certaine manière, à une échelle infiniment plus grande, aux réparations que le traité de Versailles avait, au lendemain de la guerre de 1914-1918, exigées de l'Allemagne. C'est un transfert de richesses sans contrepartie.

Nous ne l'avions que moyennement senti au cours des années 1974 à 1978 parce que, dans le même temps, jouait l'effritement du dollar qui permettait de rattraper, d'une certaine manière, l'augmentation des prix du pétrole. Aujourd'hui, vous le savez, cette possibilité est tout à fait exclue et c'est pourquoi nous pouvons dire, au nom de votre commission, que, de toute manière, l'équilibre du monde aurait été remis en question par les privilèges abusifs du dollar, par la disparition de la véritable monnaie de réserve qu'était l'or, par les effets perturbateurs des euro-dollars qui, dans nos pays, notamment, ont troublé l'économie et suscité les spéculations que vous savez, et peut-être aussi par l'attachement des pays européens à des taux de change fixes.

Or, cette hausse du prix du pétrole a modifié les courants commerciaux et économiques du monde, la demande extérieure d'abord — et principalement la demande des pays en voie de développement, ou soutenue par ceux qui se dirigent avec une exigence croissante vers des biens d'équipement — puis la demande intérieure.

Mais s'agissant de planification, qui peut dire, — encore que le comportement des Français n'en finisse plus de nous étonner et que les premiers indices de changement se manifestent — quel sera le comportement des Français dans une économie intérieure où le prix de l'essence se situera entre cinq ou six francs le litre à la pompe, car c'est bien de cela qu'il s'agira, probablement, dans quelques années ? Quelle sera alors la situation d'un certain nombre de nos industries qui dépendent de l'automobile ?

Dans le même temps apparaissent sur la scène mondiale des pays en voie de développement qui ont pris et qui prennent chaque année quelque 3 p. 100 de plus du commerce international et qui, de plus en plus, rongeront nos économies parce qu'ils reposent sur des régimes sociaux peu développés, des salaires à bas niveau et qui, de ce fait, créeront une concurrence qui nous atteindra de plein fouet.

S'y ajoute le déséquilibre permanent des pays en voie de développement dont la dette atteint 200 millions de dollars, dette que rien ne pourra effacer. De temps en temps, certains pays, dont la France, généreusement, « passent l'éponge » sur des dettes dont on sait bien qu'elles ne sont pas recouvrables.

Ce déséquilibre aggrave encore les choses dans le temps même où la situation de l'Europe ne lui a pas permis de progresser sur les marchés internationaux, dans le temps même où, au sein de l'Europe, certains déséquilibres pèsent sur la France.

C'est déjà la suprématie de la République fédérale d'Allemagne, qui exporte pratiquement deux fois plus de produits que la France et dont la balance du commerce extérieur en produits industriels est couverte à 179 p. 100.

Ce qui nous laisse tout à fait rêveurs, c'est aussi la différence des espaces économiques. La République fédérale d'Allemagne, qui n'est plus une puissance économique mondiale, est centrée sur l'Europe. La France, elle, est une puissance mondiale. De ce fait, elle commerce davantage avec des pays soit à économie d'Etat, soit à économie assistée.

Nous avons, certes, une très grande capacité de développement, mais nous prenons aussi un très grand risque.

Quelle peut être, dans ce climat où il n'est pas possible d'oublier et qui va au-delà du problème pétrolier, la stratégie française de remise en ordre qui nous est proposée ?

Il faut d'abord reconnaître que notre croissance — je l'ai indiqué tout à l'heure — était fragile et que nous allons nous trouver désormais en présence d'une croissance ralentie. Y a-t-il des risques à avancer sur le chemin économique avec une telle croissance ? C'est tout à fait évident, et on le ressent sur quelques points que je vais énumérer brièvement : la désagrégation de la santé financière de la France, l'accroissement des dépenses publiques et des transferts sociaux, l'aggravation de certains déséquilibres régionaux, l'évolution préoccupante des problèmes de l'emploi, le retour à des tendances inflationnistes plus fortes.

La désagrégation de la santé financière de la France, c'est le retour obligatoire, nécessaire au déficit du budget de l'Etat. Pour 1979, 15 milliards de francs ont été votés et ils seront inévitablement dépassés à cause du troisième pacte pour l'emploi, à cause des efforts faits pour le soutien de l'activité industrielle, à cause de la note qu'il faut payer à l'étranger.

Dans le même temps, nous voyons croître nos dépenses publiques beaucoup plus vite que le produit intérieur brut. Les prélèvements obligatoires représentaient 36 p. 100 en 1973 et 42,6 p. 100 en 1978. La tendance, si rien ne venait contrecarrer cette évolution, serait de s'orienter vers des prélèvements de l'ordre de 50 p. 100 en 1985.

Certes, un certain nombre de pays européens ont des prélèvements de cette nature, mais il faut savoir tout de même que la moyenne des pays de l'Europe est très en dessous, que les prélèvements en République fédérale d'Allemagne sont de l'ordre de 36 p. 100 et qu'ils ne dépassent guère 21 p. 100 aux Etats-Unis. C'est dire que, dans la compétition, nous nous trouvons dans une situation de relative faiblesse.

En ce qui concerne les dépenses publiques — nous y reviendrons dans la conclusion de ce rapport — il s'agit de savoir comment nous pourrions maintenir leur taux au niveau actuel. Il est question dans le rapport du redéploiement des crédits publics. Il ouvre probablement la voie à des études, des recherches, des réflexions, mais aussi à la volonté, car cela ne se fera pas facilement.

Si nous considérons, de surcroît, que, dans nos budgets nationaux ou dans ceux des collectivités locales, la part du fonctionnement devient essentielle, et que, en schématisant, nous avons de plus en plus de difficultés à sauvegarder les moyens d'investissement, il y a bien là de quoi se poser des questions fondamentales. Comment ne pas dire la même chose à propos des transferts sociaux ?

Alors que l'Etat a fait un effort très remarquable pour contenir l'accroissement de ces dépenses, deux problèmes graves sont posés, celui de l'accroissement rapide des dépenses des collectivités locales — pourquoi ne pas le dire puisque c'est vrai — et celui de l'augmentation considérable des transferts sociaux.

A propos de l'accroissement des dépenses des collectivités locales, il faut, et c'est urgent, que soient conduites à leur terme la réforme des finances locales et celle du développement des responsabilités des collectivités locales pour qu'on puisse mettre au clair la situation des charges des collectivités locales, c'est-à-dire des charges qui leur viennent de l'Etat ou des systèmes sociaux — je pense aux dépenses d'aide sociale — mais aussi des charges qu'elles s'imposent à elles-mêmes et qui, probablement, vont créer quelques problèmes.

Quant aux transferts sociaux, il est inutile d'y insister, monsieur le Premier ministre, au lendemain de l'installation à laquelle vous avez procédé de la commission de la sécurité sociale, commission qui va rechercher des moyens à proposer au Gouvernement pour contenir l'évolution de dépenses qui se sont accrues en deux ans de quelque 12 milliards de francs.

En 1978, les prestations se sont accrues de 15 à 20 p. 100 pour les risques maladie, maternité et vieillesse, et de 40 p. 100 pour le risque chômage. Cette évolution conduit d'ailleurs à penser qu'une telle masse de dépenses, pour un budget qui dépasse celui de l'Etat, deviendra difficilement supportable dans les années à venir si un certain nombre de mesures ne sont pas prises.

J'en viens à l'aggravation des déséquilibres régionaux. Quand on sait que, en un an, la demande d'emploi a augmenté d'environ 20 p. 100 en moyenne pour l'ensemble du pays — elle ne s'est

accrue, et heureusement pour lui, que de 1,5 p. 100 dans le Haut-Rhin, mais elle a atteint près de 41 p. 100 dans la Haute-Loire — on mesure quelle peut être la disparité existant entre la situation de l'emploi et les moyens économiques répartis à la surface de notre territoire.

Si nous considérons la situation du Pas-de-Calais, de la Seine-Maritime ou de la Charente-Maritime — ce n'est que le palmarès du souci et de la peine des hommes — touchés comme ils le sont, nous sentons bien que la crise que nous traversons pourra, d'une certaine manière, annihiler les efforts très exceptionnels réalisés depuis vingt ans en matière d'aménagement du territoire. Comme toujours par gros temps, les plus faibles sont les plus touchés, et les mieux charpentés sont ceux qui s'en tirent le mieux. La crise frappe donc de plein fouet les régions qui ont connu les plus grandes difficultés.

Enfin — et Mme Devaud l'a dit — la France connaît un problème de l'emploi qui lui est tout à fait particulier et que l'on ne retrouve pas dans les pays voisins. Il se trouve que, à cause de ce que l'on a pu appeler le « double accident démographique de la France », arrivent sur le marché du travail des classes d'âge nombreuses, tandis que partent à la retraite des actifs, peu nombreux, nés avant 1914-1918. Ainsi, jusqu'en 1985, ce sont environ 200 000 ou 250 000 personnes de plus qui arriveront chaque année sur le marché du travail, alors que, entre 1968 et 1975 il n'en arrivait que 190 000.

Je dirai un mot de la stratégie. En ce qui concerne la croissance par rapport à l'emploi, la politique du Gouvernement a été réaffirmée par M. le Premier ministre. L'amélioration de la situation de l'emploi ne peut résulter que de l'adaptation de l'industrie, qui conditionne elle-même l'équilibre du commerce extérieur. Sans doute n'ose-t-on plus employer, dans le texte du rapport, l'expression « plein emploi ». En revanche, on admet que l'amélioration de la situation de l'emploi ne peut résulter que d'une croissance aussi élevée et régulière que possible.

La commission, dans sa majorité, approuve ce diagnostic. Elle sait aussi, comme l'indique le rapport, qu'on ne décrète pas un taux de croissance. D'ailleurs, lorsqu'on le décrète, les faits se chargent bien de rétablir la vérité. Elle sait qu'une relance globale est une utopie et qu'elle serait rapidement porteuse de nouveaux déséquilibres et de nouvelles difficultés. Mais elle rappelle aussi avec insistance que les possibilités d'améliorer la situation de l'emploi par la croissance restent tout de même relativement limitées, parce que nos entreprises n'utilisent pas toujours à plein leur capacité de production, parce que, parfois, hélas ! mais nécessairement, l'impératif de compétitivité favorise davantage le capital que le travail, parce que des freins sociaux, fiscaux, économiques bloquent la création d'emplois, notamment dans les petites et moyennes entreprises et dans l'artisanat.

Mais alors, votre commission s'interroge et demande avec force s'il n'est pas possible d'envisager une relance sélective. Elle retient pour exemple les décisions récentes concernant les crédits supplémentaires alloués aux secteurs du bâtiment et de l'habitat.

Tel est le type de mesures qui, avec la prudence mais aussi la volonté politique nécessaire, sont susceptibles d'apporter des éléments favorables au maintien d'un certain nombre d'emplois.

Votre commission, de surcroît — et cela fera l'objet d'un de ses amendements — souhaite beaucoup que des études et des simulations soient réalisées, même si l'on sait que cela ne correspondra pas à la réalité des cinq prochaines années, à ce qu'aurait entraîné une stratégie du plein emploi, non pas pour en tirer des conséquences immédiates, mais pour apprécier, en balayant l'ensemble du champ des possibilités de créations d'emploi, sur quels secteurs on peut, plus modestement certes, intervenir.

Enfin, dernière conséquence de cette crise que nous traversons : l'inflation nous menace à nouveau, cette inflation dont vous avez dit ce matin, monsieur le Premier ministre si j'en crois les radios que j'ai écoutées avant de venir — qu'elle risquait bien de redevenir à deux chiffres, en France comme d'ailleurs dans un certain nombre de pays qui nous entourent.

Pour simplifier, je dirai qu'il faut perdre l'idée que l'on peut régler ces problèmes d'inflation par des jeux monétaires ; cela n'est plus possible aujourd'hui. La solution est du côté d'une remise en ordre qui implique un effort considérable de l'appareil productif français, de nos structures économiques et, il faut le dire, du mode de vie des Français.

La préparation du VIII<sup>e</sup> Plan doit être précisément l'occasion d'une prise de conscience de toutes ces transformations fondamentales du monde, et les travaux du Plan doivent être placés

sous le signe de la lucidité. Ils doivent être l'occasion d'une réflexion collective de l'ensemble des responsables de ce pays sur ses possibilités d'adaptation aux nouvelles données. A cet égard, il est vrai que l'analyse présentée dans le document qui nous est soumis est d'une très bonne qualité de pensée et d'écriture.

J'en viens au deuxième point que je voulais brièvement aborder devant vous. Il s'agit des six options qui nous sont présentées. Sur ces six options, trois concernent notre appareil productif et trois concernent les Français.

Quand nous lisons les avis émis sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan, quand nous entendons s'élever, ici ou là, certaines voix, nous constatons qu'il y a à la fois trop d'options et pas assez. Trouver le juste milieu est probablement difficile. Votre commission est tentée de dire qu'il y en a trop ou, tout au moins, qu'à travers ces six options — ce qui est peu — on balaie un champ trop large. Nous nous demandons si, pour répondre à la lettre de commande de M. le Premier ministre au commissaire général au Plan, un souci de sélectivité suffisant a été marqué dans ces options. Je sais bien qu'il ne s'agit que d'options, que ce n'est pas encore le document définitif du Plan, et que la réponse me serait très vite donnée.

L'exercice est difficile, mais nous serons vraisemblablement condamnés, si nous voulons réaliser un Plan qui mobilise davantage les Français, à le rendre plus sélectif qu'il n'apparaît à l'heure actuelle.

Trois options concernent l'appareil productif. La première, c'est naturellement la réduction de notre dépendance en énergie et en matières premières. On ne peut à aucun moment oublier la facture du pétrole, qui s'est élevée, en 1979, à 70 milliards de francs. Dès lors, où sont les réponses ? Probablement du côté d'une plus grande solidarité. L'une des fautes de l'Europe — il faudrait qu'elle la rattrape vite et elle est, semble-t-il, en train de le faire — aura été de se conduire d'une manière profondément équivoque dans le domaine de l'énergie, chaque pays jouant son jeu, certains même s'approvisionnant presque essentiellement à une espèce de « marché noir hollandais », la capitale du marché parallèle du pétrole — Rotterdam — n'étant pas dans un autre continent que le continent européen.

Il faut organiser une solidarité européenne qui doit être plus forte que dans le passé. Les solutions sont également françaises. Elles reposent dans la diversification des sources d'énergie.

Pour le nucléaire, nous prenons un certain retard. Nous ne pouvons que nous réjouir des décisions prises par le Gouvernement, qui a autorisé Electricité de France à passer commande, en 1980 et 1981, de six réacteurs de 1 300 mégawatts, de trois réacteurs de 900 mégawatts et, éventuellement, d'un réacteur supplémentaire de 1 300 mégawatts. Ces commandes permettront de rattraper le retard que nous avons pris ces dernières années.

Le deuxième souci de votre commission concerne le fait qu'il faut maintenir l'alternative charbon.

On ne peut pas, en effet, se passer du charbon. Il se trouve que dans le monde — si l'on en croit les experts, et il arrive, bien sûr, qu'ils se trompent — vers 2000 ou 2050, les réserves connues de pétrole seront épuisées, alors que nous avons encore quatre, voire six siècles de réserves de charbon. Seulement, elles sont situées à grande profondeur et dans des régions éloignées ; alors il faut en assurer le transport.

Donc, le premier point de l'alternative charbon est qu'il faut en importer en France.

Le deuxième point est celui-ci : il faut faire un inventaire correct des ressources utilisables du charbon métropolitain. En effet, on se jette sans arrêt des chiffres à la figure en oubliant de dire que toutes les réserves, hélas, ne sont pas utilisables.

Troisième point : développer, comme plusieurs de nos collègues l'ont dit, les recherches concernant l'exploitation du charbon situé à trop grande profondeur en exploitant notamment les procédés de gazéification. Enfin, imposer à quelques grands consommateurs de continuer à utiliser le charbon comme moyen d'énergie.

Troisième diversification, les énergies nouvelles.

C'est vrai, l'énergie solaire déjà, peut-être la géothermie. Je vais me laisser aller à dire que le rapport n'en parle pas ou très peu.

Enfin, le problème des économies d'énergie, pour lequel la France a donné un bon exemple, ce qui ne fait pas plaisir à tout le monde, d'après ce qu'on entend dire. D'autres pays, qu'il

n'est pas question de désigner à cette tribune, ont donné, au contraire, de biens mauvais exemples de gaspillage d'énergie, gaspillage qui déséquilibre encore plus le marché mondial.

Seconde option, le développement d'une industrie concurrentielle.

La France est devenue — et c'est probablement un des titres de gloire de la V<sup>e</sup> République — un pays industriel. Il existe des domaines où notre pays est maintenant compétitif et l'on peut les citer : l'industrie automobile, l'aviation, l'industrie aérospatiale, l'industrie téléphonique, un certain nombre d'industries chimiques. Nous avons été capables de conquérir sur le marché mondial des places, qui sont importantes.

Alors que l'exportation est si nécessaire, notre tissu industriel présente des faiblesses. Il faut rappeler que 80 p. 100 des exportations françaises sont réalisées par 1 p. 100 des entreprises. C'est trop peu, et pas assez de petites et moyennes entreprises se lancent dans cette grande conquête des marchés mondiaux.

A cet égard, même si la vie des entreprises relève d'abord de leurs responsables et de leurs personnels, il est certain que l'Etat ne peut pas se désintéresser de la politique industrielle. Il ne peut notamment pas faire fi de l'information qu'il doit assurer en ce qui concerne les marchés extérieurs. Il semble, cependant, que quelques mesures efficaces soient prises, mais qui méritent d'être développées.

Le deuxième souci qu'il nous semble nécessaire de développer dans le Plan concerne l'expansion, d'une part, l'investissement, de l'autre.

On a trop cru, en France, que l'expansion était réservée aux industries de pointe ou aux grandes entreprises, alors qu'elle doit atteindre tous les niveaux, y compris le niveau commercial.

Quant à l'investissement, il faut constater que, depuis quelques années, l'investissement productif en France devient une misère. Quand on le compare, comme j'ai eu l'occasion de le faire, à l'investissement de certaines entreprises allemandes, on se rend compte du retard que nous sommes en train de prendre et qui, demain, sera très grave.

Telles sont les quelques observations que je voulais présenter à propos de l'industrie.

La troisième option concerne les activités agricoles et l'industrie alimentaire. Là aussi, il faut agir. C'est une révolution considérable qu'a accomplie le monde agricole français au cours de ces dernières années.

Le problème des mutations agricoles est pratiquement résolu. On connaît même probablement une crise de l'emploi, par manque de jeunes pour reprendre les exploitations, mais le monde rural doit tirer maintenant son développement de lui-même. Il est fini, s'il a jamais existé, le rêve de la petite usine dans chaque bourg et dans chaque village.

Nous sommes contraints de tirer de nos propres ressources dans le monde rural davantage de richesses, en améliorant la productivité des exploitations, en renforçant la liaison entre la recherche agronomique et les exploitations, en organisant l'interprofession, en facilitant les exportations agricoles, enfin, en ne négligeant pas les secteurs où nous reposons encore trop sur les approvisionnements extérieurs ; nous songeons aux oléagineux et à la pâte à papier, pour lesquels il faut trouver des cultures de remplacement.

Enfin, le Bourguignon que je suis ne voit pas partir les plus belles forêts de chênes d'Europe, ces billes magnifiques qui reviennent ensuite transformées en meubles, puisque nous importons 50 p. 100 du mobilier que nous vendons en France. Il y a là probablement une filière bois à exploiter, qui serait l'occasion pour nous d'une grande richesse.

Mais peut-être nous faudra-t-il, après avoir gagné le défi de la restructuration de l'entreprise agricole, gagner celui d'une agriculture marchande qui, par-delà les aléas des systèmes monétaires européens, soit capable d'aller imposer nos produits dans le monde.

Il existe dans le monde une demande de produits alimentaires. S'il est un domaine où nous avons un véritable « pouvoir », c'est le domaine alimentaire. C'est lui qui nous permettra, si nous devenons des marchands plus que nous ne le sommes, de gagner un certain nombre de places.

Les trois dernières options concernent la vie des Français.

La première est celle de l'emploi, dont je ne dirai qu'un mot, après avoir parlé de sa liaison avec la croissance et qui comporte, parmi les actions proposées, la réforme de l'agence nationale

pour l'emploi, l'organisation de l'immigration, la mobilité des travailleurs — mobilité géographique et mobilité qualitative dans les professions — des mesures spécifiques telles que le troisième pacte pour l'emploi des jeunes avec l'objectif ambitieux de 450 000 personnes par an, des modifications de seuils fiscaux et sociaux pour développer l'embauche dans les entreprises artisanales, et, naturellement, le débat qui se développe chez nos partenaires, et que nous aurons en France, concernant la durée du travail, qu'elle soit annuelle, mensuelle, mais surtout hebdomadaire, puisque c'est la plupart du temps comme cela qu'elle est abordée.

Nous nous posons également beaucoup de questions en ce qui concerne l'option sur la famille et les transferts sociaux. Comment est-il possible d'annoncer que l'on maintiendra la protection sociale des Français et que l'on essaiera d'en contenir les coûts. Il y a là comme une gageure dont il faudra bien que l'on essaie d'expliquer, quand on élaborera le Plan, comment on pourra concilier les deux objectifs dont, à la vérité, il faut être assuré qu'ils ne sont pas conciliables et qui emportent des mesures probablement courageuses.

Enfin, dernière option, améliorer l'habitat et le cadre de vie. On a reconnu qu'il y avait encore, en France, des besoins de l'ordre de 360 000 à 480 000 logements par an, et qu'il ne s'agit plus des mêmes logements qu'avant. L'habitat comprendra encore longtemps une part importante de logements individuels en accession à la propriété, mais il est un domaine où la tendance commence à se renverser, celui de la remise en état du patrimoine mobilier des centres ville, opération plus difficile, plus coûteuse en moyens financiers, en imagination, en moyens professionnels et en hommes compétents du bâtiment.

C'est probablement dans toutes ces directions qu'il faut conduire maintenant notre action.

Voilà, mes chers collègues, un survol rapide de ces six options.

S'il fallait, en terminant, donner un dernier éclairage pour situer ce qui nous paraît souhaitable pour la France pour les cinq années de cette période du VIII<sup>e</sup> Plan, et probablement bien au-delà, nous retiendrons deux mots en disant que le VIII<sup>e</sup> Plan, et ceux qui vont le préparer, devront se défier de la facilité et de la fatalité.

Et d'abord se défier de la facilité. Les temps sont bien finis, s'ils ont jamais existé, où un pays pouvait se laisser vivre.

Le monde actuel est dangereux ; il est en état de guerre économique. On assiste à un autre partage des richesses et la position dominante des pays industrialisés est remise en cause. Il faut trouver de nouvelles solidarités et, déjà, la solidarité européenne.

La France, plus que d'autres, à cause de sa dépendance énergétique, doit relever de multiples défis, qu'il s'agisse de sa place dans le monde ou de son organisation interne. La sauvegarde de notre rang et de notre rôle, la sauvegarde des conditions de vie des Français, le maintien de notre société de liberté et de responsabilité, ne seront pas assurés sans l'effort de tous non plus que sans l'accentuation de la réduction des inégalités.

Mais il faut se défier aussi de la fatalité. Il ne faudrait pas que, précisément, le poids de l'environnement international nous conduisit à considérer comme fatales et inéluctables les épreuves qui nous frappent.

Et même à supposer — ce qui n'est pas exact — que ce fût vrai, il dépendra toujours de nous que nous sachions ou que nous relevions les défis de ce temps.

C'est particulièrement sensible en ce qui concerne le problème de l'emploi. Personne ne peut prendre son parti d'une aggravation de la demande d'emplois non satisfaite au niveau qui nous est annoncée. C'est le sentiment de tous les responsables et, nous en sommes persuadés, du Gouvernement.

Mais il ne nous semble pas que dans cette perspective d'une quasi-certitude de croissance ralentie le rapport ait ouvert suffisamment les voies vers une recherche systématique de tous les moyens propres à améliorer de façon substantielle la situation de l'emploi. Sur cette priorité des priorités et sur beaucoup d'autres points on ne relèvera pas les défis sans une participation des Français.

Les dix-huit mois qui viennent, puisque c'est le délai que nous avons, devraient être l'occasion d'associer au maximum nos compatriotes à la réflexion sur notre destin national et, déjà, en les informant clairement des risques, mais aussi des atouts de la France. Ils se refuseront moins aux efforts s'ils voient plus clairement l'enjeu.

Votre commission des affaires économiques et du Plan souhaite que le Parlement puisse, lui aussi, dans le même temps, être associé à cette réflexion et qu'à cette fin lui soit communiqué l'ensemble des travaux de préparation.

C'est d'ailleurs le sens de la plupart des amendements que nous avons déposés en cette phase des options et dont nous attendons qu'ils puissent être retenus dans la lettre rectificative du Gouvernement.

C'est au bénéfice de ces observations que votre commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable à l'adoption du rapport. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du C.N.I.P., du R.P.R. et de l'U.C.D.P. ainsi que sur plusieurs travées de la gauche démocratique — M. Schwint applaudit également.*)

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre apportant des rectifications au rapport annexé au projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan.

Cette lettre rectificative, qui sera imprimée sous le numéro 457, sera distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan.

(**M. Jacques Boyer-Andrivet** remplace **M. Alain Poher** au fauteuil de la présidence.)

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET,

vice-président.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances.

**M. Georges Lombard, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, votre commission des finances à l'occasion de ce débat, s'est fixé, comme vous vous en doutez, pour objectif de dresser, à partir des statistiques et des documents financiers qui retracent l'évolution de ces dernières années, un tableau de la France d'aujourd'hui avec ses points forts et ses faiblesses, afin de vous fournir, à partir de cette réalité qui est bien vivante et souvent difficile à saisir, un maximum d'éléments permettant de mieux apprécier les possibilités, pour ne pas dire les limites, des options qui nous sont proposées pour l'élaboration du Plan.

Mes chers collègues, je vous rassure immédiatement : je vous ferai grâce de tous les chiffres qui figurent dans mon rapport écrit pour tenter, les dépassant, d'aller à l'essentiel : une vue aussi précise que possible de la situation réelle du pays, des contraintes intérieures et extérieures auxquelles il doit faire face, enfin, des conséquences qui en résultent pour lui.

Mon propos s'articulera donc autour de trois thèmes essentiels : la France d'aujourd'hui — j'ajouterai, monsieur le Premier ministre, vue par un membre de la commission des finances — le défi à relever et la stratégie à proposer.

Une croissance insuffisante pour assurer l'emploi comme il le faudrait, un investissement industriel plus grand qu'on ne le pense — mais qu'il faut renforcer — une détérioration relativement inquiétante de l'épargne brute des sociétés, une épargne publique posant problème, des collectivités et des services publics dont il faut à tout prix redéployer les dépenses, un franc mieux tenu que d'aucuns le prédisaient, tous ces faits caractérisent, parmi d'autres, la situation de cette France souvent inquiète, parfois désabusée, terriblement rongée par le doute, surtout chez les jeunes qui s'interrogent sur l'avenir et la « chance » — mot atroce dans la bouche de jeunes hommes et de jeunes filles de vingt ans — de trouver le travail auquel ils peuvent légitimement prétendre.

Les chiffres indiquent aussi que cette France est un mélange de lucidité et de refus, de structures adaptées et périmées, de possibilités de surmonter ou non les pires obstacles.

Compte tenu de cette situation, les « clignotants », si vous me permettez l'expression, de notre tableau de bord méritent d'être attentivement examinés.

Que révèlent-ils ? Qu'en matière de croissance, effectivement, nous avons nos espérances et, bien que nous nous soyons mieux comportés que nos partenaires, mais ce n'est pas une conso-

lation, ces espérances n'ont pu se concrétiser comme nous le souhaitons depuis le début de ce qu'il est convenu d'appeler « la crise ».

Pire même, d'ici à la fin de 1983, période envisagée par la projection de l'Institut national de la statistique et des études économiques — dont nous devons la connaissance à l'obligeance du Commissariat général au Plan puisqu'elle n'a pas été publiée — nous ne pouvons pas espérer un taux de croissance supérieur à 3 p. 100, voire à 4 p. 100 si nous réussissons à diminuer la vigueur des contraintes extérieures. Hélas ! ces deux taux sont fondés sur une hypothèse de maintien du prix du pétrole à un niveau voisin de celui atteint en février 1979. Or nous savons ce qu'il faut en penser !

En clair, cela signifie que le problème de l'emploi, loin de se régler, risque de s'aggraver.

Dès lors une question se pose : fait ou fatalité ? Cette interrogation, empruntée à Pierre Massé qui a écrit : « Il faut accepter les faits et non les fatalités », prend, dans ce débat, toute sa signification, et j'y reviendrai plus loin, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, préférant, pour l'instant, poursuivre mon propos.

En outre, qui dit emploi dit non seulement croissance, mais aussi appareil de production, c'est-à-dire capacité, volonté, pouvoir d'investir, d'innover, de devenir chaque jour plus concurrentiel.

Or, dans ces domaines aussi, les ombres le disputent aux clartés.

En ce qui concerne les investissements, l'évolution du partage du produit intérieur brut fait apparaître une hausse de la consommation finale, avec, en corollaire, depuis 1977, une chute importante de la part réservée aux investissements.

La projection de l'I.N.S.E.E., à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, prévoit la poursuite jusqu'en 1983 du phénomène, alors que, chacun le sait, un pays qui n'investit plus ou qui investit moins néglige son avenir et court à sa perte.

Les chiffres, heureusement — et je m'en réjouis ! — peuvent et doivent être corrigés, car leur sécheresse ne tient pas compte du fait que la situation qu'ils décrivent doit être attribuée en partie à des facteurs qui ne conditionnent pas directement l'activité économique future, sans compter que le retard enregistré dans ce mouvement de baisse a permis de susciter des capacités de production relativement importantes tout au long des années 1975-1976. Cela explique, d'ailleurs, certains succès de nos entreprises à l'exportation.

Puisque je parle de l'exportation, je dirai un mot sur le commerce extérieur pour attirer l'attention sur un phénomène trop ignoré, semble-t-il, et à tort.

Des comparaisons que l'on peut faire avec ce qui se passe dans certains pays, comme le Japon, mais également dans d'autres pays, il ressort que notre marché intérieur est beaucoup moins bien tenu par nos entreprises que nous le pensons, ce qui détruit une partie de nos efforts.

Il faut souligner, mes chers collègues — je le fais avec gravité — qu'en vingt ans nos importations de biens d'équipement professionnel ont été multipliées, en gros, par trois par rapport à notre P.I.B., qu'il en a été de même pour les biens de consommation, si bien que, dans ces deux domaines, le solde importations-exportations a été réduit pratiquement à zéro, tandis que les importations de biens d'équipement ménager ont conduit à un déficit, notamment pour l'électroménager. Ce fait mérite, me semble-t-il, d'être médité.

Mais, en dehors de cette méditation, que je souhaite voir se réaliser, il convient d'ajouter qu'à côté de cette première série d'inquiétudes, d'autres percent également, en particulier au niveau du financement de l'économie.

L'évolution du partage de la valeur ajoutée au détriment de l'épargne brute des entreprises établit que la réduction du taux d'investissement n'a pas permis, en raison de la conjoncture, d'éviter la baisse de la part de l'autofinancement.

Le redressement prévu pour l'épargne brute par la projection de l'I.N.S.E.E., à savoir aux environs de 11 à 13 contre 15,2 en moyenne de 1970 à 1973, laissera entiers les besoins de financement.

Cette situation rend donc encore plus urgentes l'orientation de l'épargne des ménages et la réforme des circuits financiers.

J'ajouterai, mais vous le savez tous, que l'économie française dépend aussi d'autres contraintes intérieures, en particulier le poids et les effets des finances publiques, de la conception qui les régit et des évolutions qu'elles connaissent.

Parler des finances publiques afin de dresser ce tableau de la France d'aujourd'hui, c'est d'abord dire un mot des prélèvements obligatoires.

Leur poids, alourdi depuis 1974, représente 37,6 millions de notre produit intérieur brut. Il nous place encore très loin des pays scandinaves mais nettement devant tous nos autres partenaires.

La structure de nos prélèvements obligatoires nous écarte — c'est peut être beaucoup plus inquiétant — davantage d'eux. La part de l'impôt sur le revenu — 17,8 p. 100 en France — est, en effet, moitié moins forte que chez nos partenaires avec, comme conséquences, pour nous, une part plus lourde des impôts sur les biens et les services et des cotisations sociales qui représentent 40 p. 100 des prélèvements.

S'y ajoute un autre aspect qui mérite réflexion : l'importance des prélèvements assis sur les salaires, qui vont des cotisations sociales à la taxe professionnelle pour partie. Nos entreprises de main-d'œuvre en font évidemment les frais.

Les prévisions d'évolution, qui envisagent l'augmentation de leur masse, sont refusées, à juste titre, par le rapport de présentation, lequel suggère des efforts pour ralentir la croissance des dépenses publiques, efforts centrés surtout sur les prélèvements sociaux.

Or le problème — il ne faut pas se le cacher, surtout au Sénat — est beaucoup plus vaste. Les collectivités locales sont, en effet, au point de rupture, par suite d'un endettement, d'une croissance des investissements, puis des frais de fonctionnement dus au large transfert de charges opéré par l'Etat depuis quinze ans.

Cette situation exige une étude approfondie des conséquences qui découleraient de ce que j'appellerai un laisser-faire — rapport avec le libéralisme — de plus en plus dangereux.

Il en va de même pour la sécurité sociale qui ne peut plus se contenter de mesures « ponctuelles ».

Il nécessite enfin, au niveau de l'Etat, une réflexion sur les structures des prélèvements obligatoires, les dépenses actuelles, les transferts sociaux, mais aussi — j'insiste sur ce facteur, monsieur le Premier ministre — les transferts économiques. Ce dernier point n'est pratiquement pas soulevé alors que, de toute évidence, il doit être posé, aussi bien — pour ne prendre que deux exemples — en ce qui concerne certaines aides dont le caractère automatique est pervers — je pense aux aides à l'exportation — qu'en ce qui concerne l'aménagement du territoire qui, trop souvent, et malgré les déclarations d'intention, conduit à une mauvaise utilisation des crédits, faute par l'Etat de calculer le coût des concentrations que, finalement, il permet, voire encourage. Je dis « faute par l'Etat », et non pas faute par le Parlement qui, depuis longtemps, le réclame, notamment notre assemblée.

Reste la conception qui préside, à travers le budget, à l'effort fiscal demandé aux Français. Elle mérite, elle aussi, une étude — elle est souhaitée depuis longtemps par la commission des finances — et sans doute également l'abandon de certaines notions qui se perpétuent et non d'une orthodoxie qui n'est plus adaptée à la situation d'aujourd'hui, si elle se justifiait hier.

J'arrête là, mes chers collègues, la construction de ce tableau. Il fait apparaître incontestablement des points forts — dont je n'ai pas parlé car vous les connaissez — comme la tenue du franc, l'effort d'exportation, le freinage relatif de l'inflation malgré des conditions de plus en plus difficiles — résultat à mettre à votre actif, monsieur le Premier ministre, ce qui me conduit, par la même occasion, à vous rendre l'hommage que vous méritez — mais il fait apparaître aussi les limites, je devrais dire les frontières auxquelles nous nous heurtons pour nous adapter, nous mobiliser vraiment, surmonter mieux les difficultés actuelles.

Le deuxième thème concerne le défi à relever. L'image de la France d'aujourd'hui permet de mieux le saisir.

Le rapport de présentation l'a parfaitement bien situé dans son aspect que j'appellerai extérieur.

Les faits ne se discutent pas. Ils doivent être acceptés tels quels, aussi difficiles et contraignants soient-ils. Je n'y reviendrai donc pas.

En revanche, le rapport de présentation est beaucoup moins satisfaisant sur le deuxième aspect de ce défi, celui que j'appellerai intérieur et qui concerne la capacité, la volonté, l'imagination et les moyens à mettre en œuvre en France pour y faire face aussi pleinement dans le présent que nous espérons le faire dans l'avenir.

C'est là, comme je l'ai dit au commencement de mon propos, que l'interrogation empruntée à Pierre Massé prend tout son sens.

Dans la situation qui est la nôtre, c'est à deux sortes de problèmes que nous sommes confrontés : ceux du moyen et long terme et ceux du présent.

Les premiers sont traités lucidement et courageusement, je dirai offensivement.

Les seconds le sont d'une manière défensive. Tout se passe comme si, pour le présent, les faits avaient valeur de fatalités que l'on subit et dont on peut au mieux corriger quelques effets.

Mes chers collègues, le rapport de présentation me semble, comme à tous les analystes, symptomatique de ce point de vue, avec ses mesures d'accompagnement, non négligeables, certes, mais insuffisantes, parce qu'elles n'ont pas l'ambition de mobiliser tous nos moyens, toutes nos ressources, toutes les possibilités de choix et de réformes, pour assumer aussi le présent.

Or, sans remettre en cause les grands équilibres indispensables au succès de la politique à moyen et long terme que nous avons choisie, tout doit être fait pour que les hommes, et en particulier les jeunes, ne soient pas sacrifiés au temps qu'il faut pour atteindre nos objectifs ou à je ne sais quel retournement de tendance.

A défaut, je le dis aussi solennellement car il ne faut pas s'y tromper, nous ne connaissons pas le large consensus que la situation actuelle exige dans ce pays.

Cette dernière remarque conduit tout naturellement à la conclusion de mon propos : la stratégie proposée.

Pour notre commission des finances, elle doit se situer, comme nous venons de le voir, à deux niveaux : l'immédiat et le futur.

Elle exige une démarche claire, fondée sur des projections tendanciennes permettant aux différents partenaires sociaux de faire connaître leurs propositions, concrétisées éventuellement par des scénarios, de telle manière que le VIII<sup>e</sup> Plan constitue, au sens fort du terme, un choix, choix réfléchi et mesuré dans ses conséquences sur la vie collective et individuelle des Français.

Les Français ne peuvent échapper à ce choix. Il n'est pas possible pour eux, en effet, de continuer à vivre encore longtemps à l'heure de 1929 sur le plan industriel et à celle de 1939 pour les vacances !

La préparation du VIII<sup>e</sup> Plan doit être l'occasion de poser les problèmes et, les posant, de rechercher et d'obtenir le large consensus auquel j'ai fait allusion, tant il est la condition *sine qua non* de la sauvegarde de notre plus précieuse richesse : la liberté.

Dans ce cadre, mes chers collègues, les constatations que nous avons pu faire quant à l'état réel du pays exigent — et nous le demandons — que, pendant toute la durée de préparation du VIII<sup>e</sup> Plan, d'autres questions que celles qui sont posées dans le rapport sur les options soient abordées, au fond et à fond ; vous en trouverez l'énumération dans mon rapport écrit.

Elles touchent à la possibilité d'accroître significativement et dès maintenant l'emploi, aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, aux conséquences qui en résulteraient.

Elles visent à rechercher comment faire disparaître les blocages que nous connaissons aujourd'hui, les freins qui ralentissent l'action à mener, qu'il s'agisse des prélèvements obligatoires, de la situation des collectivités locales, des transferts sociaux, de la fiscalité.

Elles tendent à une réflexion sur les moyens d'améliorer nos possibilités économiques, à travers les mesures à prendre pour les investissements, l'orientation de l'épargne, les transferts sociaux, la réforme des circuits, le financement des entreprises publiques.

Elles posent enfin, à travers les données chiffrées qu'il nous faut obtenir, le problème des choix dits de « société » auxquels nous ne pouvons plus échapper, problème démographique inclus, même si la commission des finances ne peut aborder ce dernier qu'incidemment.

Il convient aussi de citer le problème de l'Europe et, à travers le système monétaire européen, sa possibilité de résistance aux fluctuations erratiques du dollar.

L'objectif à poursuivre en effet est simple. Il faut permettre au VIII<sup>e</sup> Plan de prendre, en dépassant l'analyse remarquable,

à laquelle je rends hommage, mais aussi l'exercice brillant de style, sur lequel je suis beaucoup plus réservé, son véritable sens.

Pour mériter son nom, il manque au Plan en effet de serrer de près les réalités et d'offrir aux Français, et Dieu sait — si vous me permettez cette évocation — si c'est nécessaire, les raisons, la volonté et surtout — pourquoi ne pas le dire ? — le cœur de se battre. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I., du C. N. I. P. et sur certaines travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires sociales.

**M. Robert Schwint, président de la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Bohl, rapporteur pour avis.** Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord excuser notre collègue M. Bohl, qui avait été désigné par notre commission des affaires sociales pour rapporter pour avis le projet de loi sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan et qui, par suite d'un accident cardiaque, se trouve actuellement hospitalisé à Strasbourg. Nul d'entre vous ne doute qu'il aurait préféré être présent à cette tribune.

Je me permets de formuler des vœux sincères de prompt rétablissement pour notre collègue, sénateur de la Moselle.

**M. le président.** Monsieur Schwint, le Sénat s'associe à vos paroles pour souhaiter un prompt rétablissement à M. Bohl.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Je voudrais associer le Gouvernement aux paroles de M. Schwint et transmettre à M. Bohl tous les vœux que forme le Gouvernement pour son prompt rétablissement.

**M. Robert Schwint, rapporteur pour avis.** Il revient au président de la commission des affaires sociales de vous faire part de l'avis préparé par notre collègue M. Bohl.

Le monde a changé. Où allons-nous ? Que deviendrons-nous ? Quel avenir s'ouvre devant la France ? Dans un monde en mouvement, instable, incertain, comment se dessine le destin de notre pays jusqu'en 1985 ?

Le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan ne peut donner de réponse claire à ces questions que chacun d'entre nous se pose avec une certaine inquiétude. Car tout est possible, et même le pire. L'ère des illusions semble désormais totalement dépassée.

La crise que les pays industriels traversent depuis 1973 n'est pas une crise passagère. Elle marque le début d'un changement profond des rapports économiques mondiaux.

Nous savons que la période de croissance forte des années d'après-guerre était révolue. Cela nous est réaffirmé sans aucune hésitation : terminé l'approvisionnement énergétique à bas prix, grâce auquel nous avons développé notre niveau de vie sans être parfaitement conscients de nos privilèges ; terminé également le monopole technologique du monde occidental. Les pays en voie de développement ont appris à leur tour à produire et, disposant de main-d'œuvre à bon marché pour des décennies encore, ils deviennent des concurrents de plus en plus redoutables.

Dans cette situation nouvelle, totalement irréversible, il faut s'adapter et se battre, vendre toujours davantage pour acheter les matières premières nécessaires de plus en plus onéreuses, améliorer la productivité, rechercher des débouchés nouveaux. La France a des handicaps, dont certains augurent mal de l'avenir : ainsi sa natalité déclinante, comme celle de l'ensemble du monde occidental.

Je n'apprendrai rien à notre collègue le docteur Henriet en indiquant que, sur le plan de la démographie, ce VIII<sup>e</sup> Plan nous paraît nettement insuffisant.

**M. Jacques Henriet.** Parfaitement !

**M. Robert Schwint, rapporteur pour avis.** Vieillir n'est certainement pas gage de dynamisme. Le VIII<sup>e</sup> Plan insiste sans doute avec plus de force que les précédents sur la gravité de la situation démographique, sans proposer pour autant des remèdes décisifs pour la pallier.

**M. Jacques Henriet.** Très bien !

**M. Robert Schwint, rapporteur pour avis.** Mais la France dispose aussi d'un certain nombre d'atouts : son savoir-faire, son agriculture, son espace vital, sa main-d'œuvre efficace.

Ainsi, le VIII<sup>e</sup> Plan sera placé, plus encore que le VII<sup>e</sup>, sous le signe de la stratégie, d'une stratégie à « géométrie variable » de nature à parer aux éventualités : pas de normes de croissance, pas de programmes rigides, mais plutôt la définition de modes de comportement des agents économiques, dynamiques pour produire et sobres pour consommer.

Après quelques développements introductifs consacrés à la place de la France dans un monde en changement, après une présentation de la stratégie économique pour l'emploi, peu novatrice à notre gré — une croissance nécessairement modérée mais régulière, des échanges extérieurs en équilibre, une monnaie la moins faible possible, un appareil productif compétitif et un chômage d'accompagnement inévitable mais contenu — viennent les six options du VIII<sup>e</sup> Plan.

De ces six options, votre commission des affaires sociales n'a retenu pour avis que les trois dernières : les actions spécifiques pour l'emploi ; la consolidation de la protection sociale des Français et de leur famille par la maîtrise du coût des transferts sociaux ; enfin, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Beaucoup d'idées, de nombreuses suggestions sont présentées dans le rapport. Beaucoup de questions sont posées. Des mises en garde, des souhaits sont exprimés. Mais, finalement, peu de moyens d'action sont définis avec précision.

Il eût été fastidieux de procéder à une analyse critique de ces pages foisonnantes, dans lesquelles on trouve, à côté de développements d'intérêt limité, un certain nombre de réflexions pertinentes et nouvelles, parfois surprenantes, parfois inquiétantes.

A ce stade de l'élaboration du Plan, encore à l'état d'ébauche, faite de propositions précises et en l'absence de projections à moyen terme élaborées — ou du moins communiquées — par le commissariat au Plan, votre commission des affaires sociales voudrait limiter son propos à un constat. Ce constat, peu rassurant, porte sur trois données qui, parmi tant d'incertitudes et d'éventualités, paraissent, hélas, inéluctables : tout d'abord, le chômage va augmenter ; ensuite, la protection sociale est menacée ; enfin, aucune politique familiale vraiment sérieuse n'est élaborée.

L'aggravation du chômage paraît inévitable, parce qu'il s'agit d'une donnée inhérente à la stratégie économique suivie, parce que les évolutions démographiques sont ce qu'elles sont. Le chômage augmentera malgré les palliatifs avancés par le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan.

Le Plan donne la primauté à l'équilibre extérieur et à la stabilité du franc. Cela implique : spécialisation des productions pour la conquête des marchés extérieurs, là où se trouvent des débouchés concurrentiels ; restructurations et reconversions ; enfin, dégagement de ressources pour l'investissement ; donc, d'une façon générale, tendance à la substitution du capital au travail, frein à l'embauche, licenciements économiques.

Ce raccourci quelque peu simpliste — ce dont je vous prie de m'excuser — d'une réalité complexe a simplement pour objet de démontrer, ce que chacun d'ailleurs sait bien, que la rénovation et la réorientation de l'appareil productif supposent un certain volant de chômage.

Cette stratégie est présentée comme la seule de nature à sauvegarder l'indépendance nationale et à éviter le pire, tandis qu'une politique de relance n'aurait que des effets illusoire ; mettant en péril les échanges extérieurs et le franc, elle se traduirait par un chômage beaucoup plus grave à terme.

Nous n'engagerons pas de polémique sur ce point fondamental, car force est de présumer que même une politique de relance énergétique ne permettrait pas à court terme de résorber le chômage, étant donné la situation démographique.

Au cours de la période 1980-1985, des jeunes en grand nombre sortiront encore du système scolaire et arriveront sur le marché du travail : ceux qui sont nés avant le fléchissement du taux de la natalité en 1964. A l'autre extrémité de la vie active, ce sont les classes creuses de la Première Guerre mondiale qui vont enfin atteindre l'âge de la retraite.

Il faudrait 195 000 emplois nouveaux chaque année pour compenser cette simple évolution démographique.

S'ajoutent aux jeunes les femmes qui, tant par goût que par nécessité, cherchent à accéder au marché de l'emploi. On les évalue actuellement à 95 000 par an.

Au moins 250 000 emplois nouveaux seraient donc nécessaires pour absorber ces ressources nouvelles de main-d'œuvre.

Ce résultat est tout à fait impossible à atteindre lorsqu'on sait qu'en moyenne, de 1975 à 1979, le nombre d'emplois n'a augmenté que de 45 000 par an.

Face à ces perspectives alarmantes, les « mesures spécifiques pour l'emploi », évoquées par le rapport sur le VIII<sup>e</sup> Plan, ne sont, à notre avis, que des palliatifs.

Les différents types de mesures envisagées s'articulent autour de trois objectifs : d'abord, agir sur la demande, ensuite agir sur l'offre et enfin agir sur les mécanismes du marché de l'emploi.

Pour réduire la demande d'emploi, les étrangers sont incités à rentrer dans leur pays, et les femmes — peut-être de manière moins explicite — à rester chez elles ou à travailler, à la limite, à temps partiel. Il est toujours question, bien entendu, d'adapter aux emplois les qualifications, et singulièrement la formation initiale des jeunes.

Pour agir sur l'offre, dans un climat peu propice aux créations d'emplois, que faire ? Le rapport répond, pour l'essentiel : réduire les obstacles à l'embauche, autrement dit freiner les coûts salariaux et peut-être alléger les charges sociales ; c'est d'ailleurs l'objectif principal des différents pactes successifs pour l'emploi des jeunes — nous en sommes au troisième. Mais aussi, l'hypothèse d'un réexamen des règles contraignantes du droit du travail ne se trouve pas tout à fait écartée. Le rapport appelle les organisations syndicales à la responsabilité et au dialogue.

Doit-on espérer des créations d'emplois dans les services ? Dans un passé récent, il y en a eu davantage que prévu, mais c'était essentiellement dans les services de santé ; l'heure étant, du côté des dépenses de santé, à la restriction, l'optimisme n'est pas de mise. Il faut en outre savoir qu'un emploi nouveau dans les services ne signifie naturellement pas un chômeur en moins, car les emplois créés dans ce secteur font apparaître, sur le marché du travail, des demandeurs jusqu'alors inactifs.

A la charnière des actions sur la demande et sur l'offre, s'inscrit la recherche d'une meilleure répartition entre tous, du travail disponible. La réduction de la durée du travail reste une hypothèse sans doute séduisante, mais il faut l'envisager avec une certaine prudence, les risques de pertes de compétitivité pouvant compenser les créations d'emplois.

Enfin, du côté des mécanismes du marché de l'emploi, l'Agence nationale devrait être réformée pour concentrer ses efforts sur le placement des demandeurs.

Pas de solution miracle, dans la marge étroite de manœuvre définie par la stratégie du Plan, et nous n'en attendons guère.

Dans les hypothèses les plus favorables, la France comptera quelque 1 700 000 chômeurs en 1983. Le cap des deux millions risque d'être franchi dès 1985, c'est-à-dire que 8 p. 100 au moins de la population active sera alors au chômage. La durée moyenne du chômage va donc s'allonger progressivement.

Notre pays sera-t-il en mesure de supporter psychologiquement, financièrement, je dirais même politiquement, cet état de choses ?

Comment subventionnera-t-on ces chômeurs, puisque, par ailleurs, l'ensemble de notre système de protection sociale est, lui aussi, en péril ?

La protection sociale est, en effet, menacée, et c'est le deuxième constat tout aussi alarmant que votre commission retire de l'examen du rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan.

Le problème de l'adéquation des ressources aux dépenses ne relève plus de mesures à court terme comme celles que nous avons connues dans le passé. Loin de se réduire, l'écart va tendre à se creuser. D'un côté, les dépenses des régimes sociaux continuent d'augmenter à un rythme très rapide. Les améliorations apportées au cours des années récentes prennent leur plein effet. De l'autre, les ressources ont tendance à stagner : les perspectives de l'emploi, le freinage des rémunérations en sont les causes bien connues.

Le rapport est formel : même dans les hypothèses les plus favorables, la couverture des régimes sociaux — sécurité sociale et chômage — exigera une augmentation des prélèvements obligatoires de l'ordre de six points de P. I. B., au cours du VIII<sup>e</sup> Plan, soit le doublement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Cette affirmation invite à s'émouvoir et donne à réfléchir.

Il est clair qu'il ne suffit pas d'augmenter les cotisations sociales pour combler durablement le déficit, puisque aussitôt ressources et dépenses divergent à nouveau pour creuser le déséquilibre.

En tout état de cause, l'économie ne peut supporter sans limite des hausses de cotisations qui s'ajoutent les unes aux autres : ce sont autant de ressources des ménages détournées de la consommation ou de l'épargne, autant de charges supplémentaires qui nuisent à la compétitivité de nos entreprises.

Le recours au financement de l'Etat étant écarté, le VIII<sup>e</sup> Plan devrait, en effet, marquer une pause des dépenses publiques.

Faute de solution du côté des ressources, il nous faut donc poser le problème en terme de maîtrise des dépenses. C'est ce qui nous est proposé : pour éviter la catastrophe et la ruine de notre système de protection sociale parvenu aujourd'hui à une certaine maturité, qui est la fierté de notre pays, réducteur d'inégalités devant la maladie, la vieillesse, le chômage, les charges de famille, le Plan parle aux Français le langage de la rigueur et des lendemains qui déchantent. Il faut, nous dit-on, « consolider » ce système. Ce vocabulaire quelque peu ambigu cache une vérité encore trop dure à dire mais que je me permets de vous indiquer : on envisage, à coup sûr, de tailler quelques brèches dans notre système de protection sociale.

Ces projets sont en germe dans le rapport pour le VIII<sup>e</sup> Plan. Je pense que, aujourd'hui, le Gouvernement devrait avoir le courage de dire aux Français, et aux sénateurs, en particulier, de quelle façon il envisage de rétablir un équilibre sans cesse compromis.

Certes, nous savons déjà — et le Plan le répète — qu'il convient de faire la chasse aux sempiternels gaspillages, maintes fois dénoncés, mais souvent indiscernables dans la réalité quotidienne et, en outre, d'une ampleur sans mesure avec la gravité du problème. Nous savons aussi qu'il faut limiter l'offre de soins, en supprimant les capacités hospitalières et en régulant le nombre des médecins excédentaires. Le texte que nous avons voté dans le courant de la nuit dernière nous l'indique également. Mais les réformes déjà engagées dans ce sens ne sauraient porter leurs fruits à brève échéance. Nous savons enfin qu'il est indispensable d'appeler à la responsabilité non seulement les agents qui interviennent dans notre système de santé, mais les Français eux-mêmes, consommateurs de soins, certes, mais aussi consommateurs d'alcool et de tabac, et également conducteurs imprudents.

Mais que faire pour réduire les dépenses de santé dans l'immédiat ? Comment agir sur les dépenses de vieillesse qui s'alourdissent, elles aussi ? Comment imaginer que le coût du chômage puisse ne pas s'élever ?

En bref, comment tiendrons-nous jusqu'en 1985 ?

Eh bien, répond le Plan, c'est une question de choix politique : ou les Français acceptent de payer plus cher pour leur système de protection sociale, ou bien, convaincus que cela n'est de toute façon pas possible au nom des grands équilibres économiques, ils se rendent à l'évidence : il faut sacrifier tel ou tel avantage social.

Lesquels ? La question reste ouverte.

Par exemple, on pourrait créer des liens entre les prestations servies et des grandeurs représentatives de l'activité économique ; sous cette phrase sibylline, que faut-il entendre ? La fin de l'indexation du minimum vieillesse sur le Smic ? Des pensions sur les salaires ? Les rattacherait-on à l'évolution du produit national ou de la consommation des ménages ?

On pourrait réexaminer la part respective des régimes de base et des régimes complémentaires dans les revenus des personnes âgées. S'agit-il de réduire au minimum la couverture de base ? Est-ce compatible avec les justes observations formulées par ailleurs pour dénoncer les grandes inégalités résultant de la diversité des régimes complémentaires ?

Le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan, on le voit, multiplie les mises en garde et n'exclut nullement un certain nombre de retours en arrière.

Le ton a changé. Fi des propos tantôt alarmistes, tantôt rassurants des années passées. Votre commission des affaires sociales n'entend certes pas donner caution à la moindre perspective de remise en cause de la protection sociale. Mais on doit toutefois se féliciter de ce nouveau langage officiel qui nous paraît plus sincère et plus conforme à la réalité.

Il faut au plus vite que les problèmes du financement des régimes sociaux fassent enfin l'objet d'un débat sincère, public, ouvert, dans l'ensemble du pays et au Parlement en particulier. Si l'on veut « responsabiliser » les Français, il faut d'abord, et avant tout, les informer convenablement. Des affaires d'une telle importance ne peuvent plus être réglées au jour le jour dans le secret des administrations et des cabinets ministériels.

Nous ne serions peut-être pas confrontés aux difficultés actuelles si le débat public avait eu lieu plus tôt. Il n'est que trop temps de l'engager. Le VIII<sup>e</sup> Plan offrira cette opportunité. Mais nous regrettons encore que le VII<sup>e</sup> ait été si circonspect et si laconique en la matière.

Dans ce contexte, il est permis de s'interroger sur ce que deviendra la politique familiale tant réclamée, si souvent promise depuis bientôt cinq ans au moins. Certes, l'aide et le soutien aux familles sont annoncés à nouveau comme une des priorités de ce VIII<sup>e</sup> Plan, dans une optique d'ailleurs plus « nataliste » que naguère. Mais quels moyens seront mis au service de cet objectif ?

Une des phrases du rapport nous invite au septicisme : la part relative des prestations familiales dans l'ensemble des prestations sociales pourrait être accrue, nous dit le rapport, mais « à mesure que la maîtrise des autres dépenses sociales serait mieux assumée. » Cette restriction se passe de commentaires.

Il est vrai que la politique familiale ne se traite pas seulement à travers les prestations, et que le rapport évoque la nécessité de créer un climat favorable à l'enfant, d'adapter les logements, de rendre plus compatibles vie familiale et vie professionnelle. Mais, mes chers collègues, ces thèmes ne sont pas nouveaux.

En revanche, on ne trouve aucun propos quelque peu inspiré du souci d'aménager prestations et fiscalité dans le sens souhaité par le Parlement, notamment à l'occasion du vote de la loi sur le complément familial. Cette question a fait l'objet d'un rapport au Parlement que vous avez eu entre les mains, mes chers collègues, et qui est fort documenté, mais qui, il faut bien l'avouer, ne contient guère de propositions formelles.

Aggravation du chômage, menace sur les régimes sociaux, absence quasi totale de véritable politique sociale, telles sont les préoccupations essentielles de votre commission. Nous attendrons les débats parlementaires sur le VIII<sup>e</sup> Plan lui-même pour nous prononcer plus avant sur les remèdes, lorsque nous aurons à notre disposition des orientations précises assorties de propositions mieux définies, ainsi que des projections à moyen terme plus fiables.

Ces perspectives paraissent d'autant plus inquiétantes que l'on peut craindre une aggravation des inégalités — cela a été souligné tout à l'heure — une détérioration du climat social, une tendance de l'opinion publique désorientée à se renfermer dans les égoïsmes et à chercher à désigner les responsables des maux de notre pays. L'intolérance nous menace. Il faut être vigilants pour préserver la cohésion de la nation malgré tant de perturbations.

Sur ces propos quelque peu désabusés mais parfaitement réalistes, votre commission donne cependant un avis favorable au projet de loi portant approbation du rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur de nombreuses travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

(M. Alain Poher remplace M. Jacques Boyer-Andrivet au fauteuil de la présidence.)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Pierre Vallon, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, au nom de la commission des affaires culturelles, je voudrais rapidement insister sur les principaux aspects du VIII<sup>e</sup> Plan qui la concernent plus particulièrement.

Nous assistons à une mondialisation de l'économie, ce qui rend nécessaire la prise en compte d'observations de géopolitique. L'expérience nous commande et nous ne pouvons rien nier du constat qui en est fait : contraintes extérieures, compétition internationale sauvage, dangers de l'inflation, importance des déséquilibres internes et, surtout, accroissement constant des demandes d'emploi.

Faut-il pour autant paraître s'y résigner et accepter, notamment pour 1983, l'hypothèse d'un nombre de demandeurs d'emploi se situant entre 1 600 000 et 1 800 000 ?

Sans méconnaître la difficulté d'une relance pour un pays comme le nôtre — dont la balance des paiements demeure vulnérable — on peut penser que l'industrie pourrait, à nouveau, être créatrice d'emplois. Je demeure persuadé qu'une politique

non attentiste, mais vigoureusement volontariste, devrait permettre d'adapter notre économie aux conditions nouvelles de la concurrence internationale. L'expérience américaine récente, comme les plans japonais, montrent qu'une action résolue peut redonner de la vigueur à la création d'emplois dans l'industrie. S'il en était autrement, la question d'une répartition des emplois disponibles par une réduction du temps de travail serait inévitablement posée avec plus de force.

Une croissance régulière et équilibrée de l'emploi sera donc l'un des objectifs à rechercher.

Il est difficile d'extrapoler en la matière, car il faudrait supposer une constance des structures et des comportements. Tout dépend du type de développement, du mode de production, de la relation entre le coût du capital et celui de la main d'œuvre. Un effort fondamental doit être réalisé pour renforcer la compétitivité de nos entreprises et favoriser la demande, non seulement extérieure, mais intérieure.

Si la définition des six options fait apparaître qu'elles ont pratiquement toutes un caractère politique, économique et social, l'analyse qui est faite à l'occasion de leurs définitions respectives concerne certains aspects essentiels de la compétence de notre commission. En revanche, certaines autres compétences sont totalement négligées. Nous étudierons d'abord les premières, puis nous soulignerons ce qui nous paraît manquer dans ce rapport sur les principales options.

Les sujets qui sont de la compétence de notre commission et qui sont traités directement dans le rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan concernent la recherche, l'information et la communication, la coopération et le cadre de vie.

Il fut un temps où le lien n'était pas perçu entre la recherche et le développement économique. Puis, en 1964, ce fut l'origine de la création des ministères de la recherche. Le pouvoir comprit qu'une dépendance étroite existait entre la science et le développement technologique, d'une part, la puissance économique et politique, d'autre part. Il fut alors davantage disposé à consacrer une part de plus en plus grande du produit national brut aux activités de recherche et de développement.

Toutefois, la courbe ascendante devait s'immobiliser, puis s'infléchir en France par l'effet d'une sorte de désaffection pour ce qui, pendant quelques années, avait été considéré comme l'une des sources de l'indépendance nationale, de la puissance économique et du développement.

Actuellement, par rapport à l'Allemagne et au Japon, la France consacre une part notablement inférieure de son P.N.B. à la recherche, alors que son P.N.B. est lui-même très inférieur à ceux de ses concurrents. Il en résulte, et il en résultera davantage encore, une aggravation de la distance qui nous sépare non seulement des Etats-Unis, mais aussi de l'Allemagne et du Japon.

Les activités économiques de l'avenir se développeront par reconversion des activités existantes. De gros efforts restent à accomplir dans le domaine de la recherche, auxquels il faudra ajouter un effort de même importance pour la diffusion de la recherche et de ses applications dans tous les secteurs de production. On note que la part de la recherche-développement par rapport au produit intérieur brut décroît constamment depuis 1967, période où le taux avait atteint 2,17 p. 100. Actuellement, il est de 1,8 p. 100. C'est dire que la France doit pratiquement doubler son effort en ce domaine si elle veut, d'ici à 1985, rattraper le niveau actuel de l'Allemagne et du Japon.

Une politique d'innovation technologique constituerait l'un des moyens majeurs de la compétitivité des entreprises et permettrait à la France de rivaliser avec les grands pays développés. Avec les progrès de l'informatique et de la télématique, le rapport du travailleur avec son outil ne sera plus le même et une large place devra être faite à la culture technique. On ne peut pas, en effet, implanter facilement une innovation dans un milieu qui ne la comprend pas.

Il sera nécessaire de promouvoir la culture générale et technique par un enseignement adapté aux nouvelles techniques et à un art de vivre très différent de celui d'aujourd'hui.

On a coutume de distinguer plusieurs types de recherches et de séparer assez arbitrairement recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche-développement. Si l'on évoque les problèmes du rapport entre la recherche et le développement économique, c'est trop souvent pour reprocher à la recherche — c'est-à-dire, en fait, aux chercheurs — de se couper, pour des raisons doctrinales, de la vie économique et sociale.

Les chercheurs, entend-on dire bien souvent, vivent dans un monde clos. Ils ne s'intéressent pas aux possibilités d'application de leurs découvertes. Ils ne se laissent pas stimuler par les

besoins de l'économie, spécialement de l'industrie et de l'agriculture. Ils restent confinés dans une sorte de ghetto. Peu nombreux sont ceux qui se posent la question de savoir si les industriels, notamment les dirigeants des petites et moyennes entreprises, ont l'esprit attentif aux possibilités de développement économique que recèlent les innovations technologiques.

Ce que l'on peut dire, c'est que de nombreux facteurs — de caractère sociologique, notamment, et dans certains cas de caractère idéologique — empêchent le développement de l'innovation technologique. Le système qui, actuellement, a pour fonction de rapprocher le monde de la recherche du monde économique et, réciproquement, celui-ci de celui-là, est en défaut.

Il faudra donc, par une série d'actions portant à la fois sur les industriels et sur les chercheurs, par une série de réformes concernant le statut des chercheurs et par des modifications, nécessairement lentes, à apporter aux données sociologiques régissant ce domaine, il faudra donc, dis-je, faire en sorte que les industriels deviennent plus avides d'innovations et les chercheurs plus désireux de valoriser leurs travaux.

Toutefois, si l'adaptation de la recherche et la transformation corrélative et indispensable de l'esprit des industriels doivent être recherchées pour que la France développe une industrie dynamique, il ne faut pas oublier les intérêts à long terme de la science française.

Non seulement la recherche fondamentale ne doit pas être négligée, mais elle doit être développée. En effet, toutes les études que l'on a pu conduire sur le problème des rapports entre, d'une part, les recherches appliquées et le développement et, d'autre part, la recherche fondamentale, montrent qu'il ne saurait y avoir de développement technologique qui ne soit sous-tendu, fortifié et constamment irrigué par une recherche fondamentale.

Il ne faudrait donc pas que le Gouvernement, prenant acte des difficultés auxquelles la France doit faire face en matière économique, réduise si peu que ce soit la part des ressources consacrées aux recherches de base. Il devrait décider une augmentation substantielle des ressources publiques consacrées à la recherche fondamentale et à la recherche appliquée, de façon que la France dispose des mêmes investissements scientifiques et technologiques que l'Allemagne puisque c'est ce pays que l'on prend souvent comme référence. Cela implique une révision de la politique du Gouvernement qui cherche à procéder à des ajustements mineurs et à des adaptations alors que le problème est d'abord un problème global.

A partir du moment où l'on est conscient du fait que la recherche fondamentale et la recherche appliquée constituent des investissements intellectuels et productifs de très haute rentabilité à court, moyen et long terme, on doit être disposé, spécialement en période de difficultés financières, à consentir les sacrifices nécessaires.

Il ne nous paraît pas que, sur ce point, les auteurs du projet de loi aient eu une claire conscience du problème et je le regrette.

Le deuxième secteur qui concerne notre commission est l'information et la communication. Nous vivons une époque de profonde mutation technologique qui se caractérise par l'extension considérable des possibilités de communication entre les hommes. Le magnétoscope, pour prendre un exemple concret, envisagé, voilà quelques années seulement, comme une lointaine possibilité, devient presque courant. Nous entrevoyons pour un avenir proche la télévision par satellite de transmission directe.

L'informatique, spécialement la mini-informatique, se développe. Qui ne connaît les petites calculatrices, les systèmes de réservation dont disposent les agences de voyages et bien d'autres choses qui sont déjà au point et qui seront bientôt d'un usage courant ? Les possibilités assez extraordinaires de la mini-informatique seront, demain, à la disposition de chaque Française et de chaque Français à leur domicile, pour peu qu'ils disposent du téléphone et de la télévision.

Ce sont à la fois les processus de production, les conditions de travail et les conditions d'utilisation des loisirs qui vont être très profondément transformés. Nous assisterons également au bouleversement de données qui nous paraissent bien établies et intangibles.

Nous sommes habitués à recevoir des informations par radio, mais nous sommes encore dans un système de monopole — de droit, peut-être, mais aussi de fait — en ce qui concerne la télévision, sauf pour les régions périphériques. Dans quelque temps, les progrès techniques détruiront ce monopole, nonob-

stant toute disposition législative, et notre système d'information par l'image et de diffusion « culturelle » également par l'image ne tiendra plus compte des bornes du territoire national.

Nous avons donc, dans ce domaine de l'information, plusieurs options à prendre. La première concerne la place même de la France en matière de recherche pour ce qui concerne l'informatique et tous les matériels qui seront d'un usage courant dans quelques années. Nous ne sommes pas certains que, sur ce point, la France soit en mesure de s'assurer une bonne place. Aussi aimerions-nous que le Gouvernement nous donne des précisions sur la politique qu'il entend mener afin que, dans ce domaine « de pointe », la France ne se laisse pas distancer et que notre marché ne soit pas envahi par du matériel étranger.

Mais il y a plus que ces problèmes d'ordre économique.

Il convient également d'adapter les jeunes, comme les moins jeunes, aux caractéristiques très nouvelles du monde dans lequel ils vont vivre, caractéristiques si étranges que, s'ils ne devaient pas recevoir cette formation spéciale, ils pourraient être amenés à considérer le monde nouveau comme hostile. Nous devons faire en sorte que les Français s'adaptent bien aux instruments nouveaux qui seront à leur disposition et qu'ils en tirent tout le profit que l'on peut en obtenir. Cela est affaire d'éducation et de formation, ce dont je parlerai un peu plus loin.

Le troisième point qui concerne notre commission est celui de la coopération.

La commission des affaires culturelles a toujours été favorable à la coopération avec les pays en voie de développement, spécialement ceux avec lesquels notre pays a noué des liens historiques très étroits. La coopération n'a jamais été considérée, par notre commission, comme une sorte d'assistance à fonds perdus, mais a toujours été comprise comme un moyen d'élever le niveau de vie et de culture de peuples qui participaient peu aux échanges internationaux. L'élévation de leur niveau culturel, au sens général du terme, devait avoir nécessairement pour conséquence une plus grande participation aux échanges internationaux, un meilleur équilibre de ces échanges et un accroissement de la valeur ajoutée des produits issus de leur territoire.

Loin de considérer que l'augmentation du P. N. B. des pays en voie de développement pouvait s'interpréter comme la cause directe ou indirecte d'une diminution de la croissance des pays développés, notre commission a toujours estimé que l'élévation du niveau de vie de ces pays défavorisés était la condition même de la croissance économique générale. C'est pourquoi nous déplorons la réduction des dépenses de coopération, notamment de celles qui sont consacrées au développement culturel et technique.

Le quatrième domaine de la compétence de la commission est celui de l'éducation et de la qualification, notion qui est étroitement liée à celle de l'emploi. En ce qui concerne ces domaines, nous ferons peut-être œuvre utile en éliminant quelques idées préconçues qui ne résistent pas à une analyse sérieuse.

Le système éducatif est, dit-on, mal adapté. De même que, pour la recherche, on attribuait la responsabilité des difficultés de l'économie à une mauvaise adaptation de la recherche, de même, on prétend rechercher les causes des difficultés de l'emploi dans une mauvaise adaptation du système éducatif. On constate que beaucoup trop nombreux sont les enfants qui sortent du système éducatif sans qualification professionnelle et que trop nombreux sont aussi les jeunes gens qui, ayant reçu une formation du niveau du baccalauréat ou même d'un niveau supérieur, n'ont pas de qualification professionnelle. On envisage des enseignements en alternance aussi bien pour ceux qui sont en deçà de l'âge de la scolarité obligatoire qu'au-delà. Si cette idée n'est pas tout à fait sans fondement pour un certain nombre d'enfants et d'adolescents, il faut se garder de chercher aux difficultés de l'emploi une cause qui tiendrait à l'incapacité de notre système éducatif à former des hommes et des femmes utilisables par l'économie.

Quand on analyse, en effet, cette question, on s'aperçoit qu'une subordination de l'éducation aux exigences étroites d'un métier « pointu » est directement contraire aux intérêts des intéressés. Une telle formation est, en effet, hétérogène par rapport au type de société économique que nous connaissons, dans laquelle la mobilité et l'adaptabilité sont les conditions du succès. Une volonté d'« hyper-sociabilisation » de l'individu conduit en définitive à sa marginalisation. Toutes les études sur ces problèmes des rapports entre l'emploi et la qualification montrent que doivent être avant tout recherchées la compétence technologique et la culture générale.

La culture générale est nécessaire pour que l'individu sache se situer dans un monde de plus en plus complexe et la polyvalence technologique est la condition de son adaptation à des métiers différents et dont la nature elle-même change. Les études statistiques montrent également que le risque de chômage diminue avec le niveau de culture et de qualification. Autrement dit, pour un ouvrier qualifié, la chance de trouver un emploi est beaucoup plus grande que pour un ouvrier spécialisé et cette chance, qui s'apprécie par un pourcentage du nombre des demandes d'emplois satisfaites par rapport au nombre des demandes, croît avec la durée et la difficulté des études. Il ne convient donc pas de redouter la scolarisation des enfants de France, pas plus dans l'enseignement secondaire que dans les enseignements supérieurs. D'ailleurs, cette formation initiale comportant éventuellement des études technologiques polyvalentes est seule de nature à permettre à l'individu d'assimiler les informations qui sont en nombre de plus en plus considérable qu'il reçoit par les mass media et qui finirait par altérer son cerveau si celui-ci n'avait pas les moyens d'apprécier la valeur des connaissances enregistrées.

La troisième idée qu'il faut souligner, me semble-t-il, concerne les relations entre la formation initiale et la formation continue. En 1971, le Sénat a voté la loi sur la formation continue dans le cadre de l'éducation permanente. Depuis, un certain nombre de textes sont intervenus pour améliorer la base législative de cet ensemble d'actions essentielles. Quel que soit le niveau de la formation initiale reçue, personne ne peut actuellement se passer d'une formation continue, qui lui permet de s'adapter au jour le jour, à court terme, aux conditions de sa profession. La formation professionnelle continue est le complément indispensable de la formation initiale et non le substitut de cette formation initiale. C'est dans la mesure où ce système de formation permanente se sera perfectionné, affiné et développé que les adultes de la décennie 1980 pourront s'adapter aux conditions d'emploi et de vie en évolution rapide qu'un monde constamment bouleversé par la technologie pourra leur offrir.

Une quatrième réflexion doit être faite en ce qui concerne les rapports entre l'emploi et les enseignements supérieurs. On dit trop souvent que les enseignements supérieurs français forment des chômeurs. Nous avons fait des réserves à ce sujet en rappelant que plus élevé était le niveau de la formation, plus faible était le risque de chômage. Une large marge existe actuellement pour la formation, par l'enseignement supérieur, des cadres de la nation. Ceux-ci, en effet, ne sont titulaires que pour 50 p. 100 d'entre eux d'un diplôme de l'enseignement supérieur. On voit donc qu'il existe de larges possibilités de développement culturel des cadres de ce pays.

Avec un système économique exigeant de plus en plus de qualifications élevées et de plus en plus complexes, doit-on limiter arbitrairement l'accès au niveau supérieur d'enseignement ? On peut, en effet, prévoir une augmentation relative des emplois exigeant des études supérieures longues.

Ce à quoi notre commission tient, c'est la qualité de l'enseignement à tous les degrés. Or, affirmer le principe de qualité, c'est nécessairement poser une certaine exigence relative aux aptitudes. Les deux notions sont corrélatives, de l'enseignement maternel jusqu'aux enseignements supérieurs les plus élaborés. La préoccupation constante des ministres responsables doit être l'amélioration de la capacité des structures enseignantes à élever les connaissances et les aptitudes des élèves qui leur sont confiés, ce qui implique nécessairement un certain contrôle du niveau de base.

Nous insistons également sur une idée qui ne doit jamais être perdue de vue en matière d'éducation. Il ne s'agit pas seulement, ni en premier, de former les hommes et les femmes pour un emploi ou une gamme d'emplois, mais aussi et avant tout d'élever leur niveau culturel et de leur permettre d'accéder à une vie personnelle harmonieuse. Si l'enseignement doit être ordonné à la vie, il ne doit pas être subordonné aux exigences économiques. Les harmonies et les équilibres entre les diverses finalités des enseignements sont facilement obtenus s'ils répondent à l'impératif de la qualité.

Le dernier secteur qui intéresse notre commission et qui est traité dans le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan est l'urbanisme et le cadre de vie. Nous regrettons de ne pas trouver dans ce rapport une définition de la politique d'environnement et de protection de la nature, ce qui est d'ailleurs curieux à une époque où les mouvements écologiques et de défense du patrimoine se développent sur tout le territoire. Les problèmes concernant l'habitat sont une chose, ceux qui concernent l'urbanisme en sont une autre, qui se rattachent aux questions d'architecture et, d'une façon générale, à tout ce qui rend harmonieuses les conditions de vie.

L'homme moderne des pays industrialisés n'accepte plus un développement sans condition. Il s'est dégagé de la misère ; son niveau de vie lui permet d'être plus exigeant. Le développement industriel, scientifique et technique, il l'admet comme nécessaire ; il lui demande quelquefois un mieux-être, mais à condition que le coût humain de ce développement ne soit pas excessif. Il faut reconnaître que l'industrialisation n'a pas tenu compte de ces limites de caractère à la fois psychologique et biologique. C'est seulement depuis un petit nombre d'années que l'on a réagi contre les excès et contre les nuisances.

En 1975, a été créé le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

En juillet 1975, une loi a été votée concernant l'élimination des déchets et la récupération des matériaux.

En 1976, le législateur traitait de la lutte contre la pollution marine et il votait une loi sur la protection de la nature et une autre sur les installations classées pour la protection de l'environnement que j'avais, toutes deux, eu l'honneur de rapporter devant le Sénat.

En 1977, il fixait la responsabilité civile et l'obligation d'assurance des propriétaires de navires pour les dommages résultant de la pollution par les hydrocarbures. Il légiférait également sur le contrôle des produits chimiques. L'agence de l'air est en voie de création.

On voit que c'est depuis peu de temps que, suivant l'opinion publique et répondant à ses sollicitations, le Gouvernement et le Parlement ont pris un certain nombre de mesures qui doivent permettre de sauvegarder un environnement convenable.

Nous aurions aimé que le Gouvernement s'engage, dans ce rapport qui définit sa politique, à accentuer cette protection dont, de toute évidence, l'individu a un besoin tout à fait essentiel.

Nous aurions aimé qu'il mette l'accent sur le développement des parcs régionaux et nationaux et sur l'application très stricte des lois que nous venons de citer. Nous déplorons de ne trouver dans le texte qui nous est offert que quelques indications concernant une partie du problème de l'environnement, je veux dire l'urbanisme.

Si nous avons parlé jusqu'ici des domaines de la compétence de la commission à propos desquels le Gouvernement définit quelques options, nous devons maintenant souligner les lacunes qu'elle a décelées lors de l'examen de ce texte.

Nous ne voyons rien en ce qui concerne des domaines pourtant essentiels. Il s'agit d'abord des affaires culturelles *stricto sensu*, c'est-à-dire des arts, de la protection du patrimoine, de l'architecture. Le culturel doit constituer un des objectifs du Gouvernement à ne pas oublier pour 1985.

Croit-on que les difficultés économiques traversées justifient que l'on oublie les raisons supérieures de vivre, raisons que l'on doit chercher dans l'art et dans la connaissance ?

Les problèmes d'enseignement — nous l'avons vu — sont examinés dans ce texte sous un angle trop utilitaire. Certes, cet aspect des choses ne doit pas être négligé, ne serait-ce qu'au nom de l'intérêt même des individus, mais l'enseignement n'est pas seulement un système d'insertion dans le monde du travail. Aucune politique culturelle d'ensemble n'est définie dans ce plan, ni par la présentation de ses moyens, ni par l'exposé de ses buts, qu'il s'agisse des formes anciennes d'action culturelle, théâtres, musées, etc. ou des nouvelles, radiodiffusion, télévision, et je le déplore.

Nous sommes obligés de relier cette absence de préoccupation non directement économique à l'absence de politique concernant la jeunesse et les sports. Dire que la jeunesse porte en elle l'avenir du pays est une idée banale. Pourtant, c'est bien elle qui sera la bénéficiaire de la plupart des actions à long terme dont le Gouvernement est comptable. C'est à elle que l'éducation et la formation initiale s'adressent. C'est d'elle que dépendent en définitive la force et la cohésion du pays. Nous ne voulons pas croire que le fait de ne pas traiter sérieusement des problèmes qui sont pour nous aussi fondamentaux, ceux de la culture, de la connaissance, de la jeunesse, de la protection de la nature et de l'environnement, relève d'un « économisme de principe ». Ce serait là une vue étroite et dangereuse. Comme nous l'avons dit, ce n'est pas sans quelques difficultés que la recherche scientifique a été perçue comme une condition du progrès économique et social. Encore maintenant, nombreux sont ceux qui en contestent le bien-fondé ou la considèrent comme marginale.

Pour la culture, nous nous trouvons en face de réactions semblables. Il s'agit, pour nombre de Français, d'activités de caractère superficiel et qui doivent être sacrifiées en premier,

lorsque le niveau de vie est menacé. Or, on pourrait démontrer sans peine que la culture est une des conditions de l'adaptation au monde technologique et qu'elle est, en outre, l'un des moteurs les plus puissants du développement économique, non seulement par les achats directs qu'elle provoque dans un certain nombre de domaines, la stimulation intellectuelle qu'elle suscite, mais aussi parce qu'elle permet à une population de plus en plus engagée dans son existence professionnelle de trouver un sens à ce qu'elle fait, de se situer dans un monde de plus en plus vaste et en évolution constante et, par conséquent, de s'épanouir dans le travail et hors du travail.

Ce point sera mon dernier propos. Il est clair que, pour un nombre de plus en plus important de nos concitoyens, le temps consacré au travail se réduira et qu'il faudra développer l'aptitude de chacun à utiliser au mieux son temps de loisir. Cette affirmation peut paraître paradoxale à une époque où le chômage provoque l'angoisse dans de nombreuses branches de l'économie. Pourtant, malgré les contraintes économiques actuelles — et, je le crains, à venir — le Gouvernement se doit, par l'information comme par la formation, de préparer pour 1985 cette mutation de la société française, progressivement et sans heurts, due à une évolution technologique rapide et à un bouleversement de l'équilibre économique mondial.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, très schématiquement, les réflexions que notre commission m'a chargé de vous communiquer sur ce rapport concernant les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan. (*Applaudissements.*)

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le débat qui se déroule aujourd'hui devant le Sénat a donné lieu à des rapports auxquels je voudrais rendre hommage. Je tiens à remercier MM. Lucotte, Lombard, Schwint et Vallon des observations qu'ils ont présentées sur le projet de rapport concernant les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan. Leurs avis et leurs suggestions permettront — je n'en doute pas — au Gouvernement, en étroite collaboration avec le commissariat général du Plan, de mettre définitivement au point le rapport sur les options.

Je voudrais, au seuil de mon intervention, faire deux remarques qui ne sont pas sans importance.

La première est que votre débat se tient le jour où nous connaissons les décisions qui ont été prises par l'O. P. E. P. et où nous avons pu commencer à en chiffrer les répercussions sur l'économie française.

La hausse des prix du pétrole à compter du 1<sup>er</sup> juillet aura dépassé 50 p. 100. Compte tenu de certaines sources d'approvisionnement dont les prix risquent d'être plus proches de 23 que de 18 dollars, peut-être cette hausse atteindra-t-elle 56 p. 100. En tout état de cause, à partir d'aujourd'hui, nous allons payer au moins 50 p. 100 plus cher le pétrole que nous achetons.

Nous savons aussi désormais que, si notre facture pétrolière s'est élevée en 1978 à 53 milliards de francs, elle sera en 1979 de 71 milliards de francs et qu'elle sera en 1980, à condition qu'aucune hausse nouvelle de prix n'intervienne, de l'ordre de 80 milliards de francs, sans doute un peu plus.

J'évoque ces chiffres, mesdames et messieurs les sénateurs, pour indiquer dans quel esprit le Gouvernement conduit ce débat sur le VIII<sup>e</sup> Plan et pour rappeler combien nous vivons dans un monde incertain.

**M. Anicet Le Pors.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le Premier ministre? (*Mouvements de protestation sur les travées de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.*)

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Le Pors avec l'autorisation de M. le Premier ministre.

**M. Anicet Le Pors.** Je vous remercie, monsieur le Premier ministre, vous êtes plus courtois qu'un certain nombre de nos collègues, ce qui me surprend de leur part. (*Nouvelles marques de protestation.*)

Vous vous souvenez, monsieur le Premier ministre, que je vous avais montré un graphique lors du dernier débat sur l'emploi. J'ai retrouvé le même graphique dans le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan. J'avais extrait le premier graphique du rapport sur l'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan...

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Je voudrais vous demander quel est l'objet de ce graphique, car il y en a beaucoup dans le rapport.

**M. Anicet Le Pors.** J'allais vous le dire, monsieur le Premier ministre.

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Je vous écoute.

**M. Anicet Le Pors.** Il montre l'évolution du prix du pétrole depuis 1951. Entre ces deux graphiques qui prétendent illustrer le même phénomène, il existe une différence. Le premier est exprimé en francs constants et le second en dollars constants.

Je considère que, pour exprimer un même phénomène, il s'agit là d'une manipulation, puisque cette double présentation a pour effet de masquer la baisse du dollar qui est intervenue, notamment depuis 1974.

Depuis cette date jusqu'à la hausse qui vient d'intervenir et dont vous venez de parler, le prix du pétrole, exprimé en dollars, a augmenté de 34 p. 100, le dollar a baissé de 13 p. 100 et le niveau général des prix a augmenté de 63 p. 100. Combinez ces chiffres, et vous aboutirez à une baisse du coût relatif du pétrole de 28 p. 100 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974. C'est ce que vous avez voulu masquer.

Tel était l'objet de mon propos, monsieur le Premier ministre, tout en regrettant que le truquage des statistiques se substitue à l'analyse et que cette rigueur que vous prêchez de façon constante aux Français, vous n'en faisiez pas preuve vous-même dans vos analyses économiques.

**M. Guy Schmaus.** Très bien!

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Je vous remercie de cette évocation. Je ne doutais pas, monsieur Le Pors, que vous étiez un bien meilleur économiste que moi.

Malheureusement, au poste où je suis, je dois constater ce qui se passe. L'an dernier, la facture pétrolière s'est élevée à 53 milliards de francs. Et je vous demande de constater, monsieur Le Pors, que j'ai parlé en francs et non pas en dollars.

**M. Anicet Le Pors.** C'est 1974 qui compte!

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Si nous avons eu une facture pétrolière de 53 milliards de francs, monsieur Le Pors, c'est parce que le franc s'est bien tenu et qu'il s'est apprécié par rapport au dollar. C'est la raison pour laquelle je ne cesse, en dépit de tout ce qui se murmure ici ou là, de rester fidèlement et fondamentalement attaché à la stabilité de notre monnaie ou à sa force par rapport au dollar. Je ne vois donc pas quel est le truquage auquel j'ai pu me livrer.

Lorsque je parle de la tenue des cours du franc dans les prochaines années, je fais référence à un dollar constant, et si jamais le franc s'appréciait par rapport au dollar, j'en serais très heureux. Mais, pour le moment, je constate purement et simplement qu'avec des hypothèses que tout le monde peut contrôler, les chiffres que je vous ai donnés sont ceux dont nous devons tenir compte pour la conduite de l'économie française. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R., de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.*)

Cette première observation que je voulais faire a pour objet de montrer l'extraordinaire difficulté dans laquelle se trouvent ceux qui ont la responsabilité de conduire la politique économique dans les temps actuels, temps caractérisés par le fait que des décisions sur lesquelles aucune prise ne peut s'exercer ont des répercussions immédiates sur l'économie d'un pays. Nous nous adapterons à cette nouvelle situation, mais nous devons payer tout de suite alors que nous ne pourrions nous adapter que dans le temps.

Cela nous met également en garde contre la tentation de nous livrer à des prévisions, dont nous savons parfaitement qu'elles sont de plus en plus aléatoires, et surtout — j'y reviendrai — attire l'attention sur les phénomènes essentiels et nous conduit à ne pas nous égarer sur des sentiers qui peuvent évidemment apparaître plaisants, mais qui n'ont rien à voir avec la route, hélas! malaisée et difficile, que nous devons suivre dans les prochaines années.

Ma deuxième observation concerne la procédure. En France, une procédure a été fixée par la loi du 4 août 1962, complétée par d'autres textes qui fixent des étapes différentes dans la préparation et dans l'application du Plan.

L'an dernier, certains rapporteurs l'ont rappelé, le Gouvernement a présenté un rapport d'adaptation sur le VII<sup>e</sup> Plan. Pourquoi? Parce que le VII<sup>e</sup> Plan était une sorte de « conte bleu »

qui n'avait aucun rapport avec le monde dans lequel nous nous trouvions et qu'il était indispensable de modifier la conception d'ensemble dans laquelle il convenait de situer l'application du VII<sup>e</sup> Plan. Il est normal que les débats sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan se situent dans la filiation des idées qui ont été précédemment exprimées.

Cette fois, le débat qui nous rassemble a pour objet d'étudier non pas le VIII<sup>e</sup> Plan lui-même, mais ses principales options. Si je rappelle cette différence, c'est pour souligner que le débat qui s'est ouvert devant le Conseil économique et social, qui trouve sa consécration naturelle au Parlement, n'est que le début d'un très vaste processus de concertation qui s'achèvera à l'automne de 1980, lorsque le Parlement aura à délibérer sur le projet de texte du VIII<sup>e</sup> Plan proprement dit.

Je vous invite donc, mesdames, messieurs les sénateurs, à ne pas vous tromper de débat. Il ne s'agit pas de s'enliser dans une masse de statistiques, de succomber dès maintenant à la magie des tableaux chiffrés et d'insérer l'avenir de la France dans d'illusoire projections économiques, sorties de modèles d'autant plus perfectionnés qu'ils disposent des moyens les plus modernes de la prévision.

La question à débattre aujourd'hui, c'est celle que M. Schwint, président de la commission des affaires sociales, posait à cette tribune : quel avenir voulons-nous pour la France et pour les Français ? Cet avenir, nous n'allons pas l'élaborer à partir de nos illusions ; nous devons le façonner à partir des réalités très dures auxquelles nous avons à faire face.

Voilà pourquoi il faut, non pas nous disperser dans un grand nombre de débats partiels et accessoires, mais ne considérer, dans cette affaire, que l'essentiel. Il nous faut prendre du recul, analyser en toute objectivité les forces et les faiblesses du pays, et l'exposé de M. Lombard contenait à cet égard des éléments très précieux pour cette analyse.

Il nous faut mesurer les risques et apprécier nos chances, car nous ne sommes pas condamnés à la fatalité du déclin ; nous avons, au contraire, toutes les chances de surmonter les difficultés. Mais il faut bien comprendre ce que cela signifie. Surmonter les difficultés dans la situation actuelle — qui n'est pas seulement la nôtre, mais également celle de tous les pays dépourvus de ressources énergétiques — c'est survivre. Et puis, nous verrons la suite. Mais commençons par survivre. Je ne tiendrai pas d'autre langage, étant donné les responsabilités qui sont les miennes, car, en mon âme et conscience, je ne le peux pas. *(Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.)*

Il nous faut donc débattre sans parti pris et en toute sérénité des perspectives qui s'ouvrent à nous pour les prochaines années.

Mesdames, messieurs, la période que couvrira le VIII<sup>e</sup> Plan, qui a commencé, en fait, en 1974, est déterminante pour l'avenir de la France et du monde. Les prochaines années seront, comme celles qui viennent de s'écouler, des années de sélection, au terme desquelles une nouvelle géographie politique et économique du monde se sera mise en place.

Cette géographie distinguera les nations selon quelles auront su ou non relever le défi énergétique, selon qu'elles seront parvenues ou non à se hisser ou à se maintenir dans la compétition économique internationale, selon qu'elles auront su ou non maintenir le niveau de vie de leur population — je ne parle pas d'assurer le progrès de ce niveau de vie, je dis maintenir le niveau de vie des populations — selon qu'elles auront su ou non préserver leur indépendance et leur liberté.

Telle est la situation. C'est ce que s'efforce d'expliquer le rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan, qui a l'ambition d'esquisser les principales lignes d'action que nous devons suivre durant les années à venir.

Je ne commenterai pas le rapport dans le détail ; il a été non seulement communiqué aux membres du Sénat, mais encore commenté dans les meilleurs termes par Mme le rapporteur du Conseil économique et social, puis par les rapporteurs du Sénat. Je voudrais cependant répondre à quelques questions fondamentales que soulève ce débat sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan.

Première question : peut-on encore planifier et veut-on encore planifier ?

Deuxième question : quelle est la stratégie économique et sociale à moyen terme qui est nécessaire à la France ? Car la planification n'est pas autre chose qu'une stratégie à moyen terme, et à quoi sert de faire un plan s'il n'existe pas une poli-

tique à moyen terme ? On peut faire des plans sans politique, on peut avoir une politique sans plan, mais lorsqu'on a un plan et qu'on tire quelque fierté de la « planification à la française », encore faut-il que ce plan soit assorti d'une politique à moyen terme.

Enfin, troisième question : quelle est la signification des options retenues par le Gouvernement ?

Certains se demandent si, aujourd'hui, une planification, telle que la France la pratique depuis la Libération, est encore possible et si elle est encore utile. Peut-on planifier lorsque l'avenir est plus incertain que jamais ? Ce qui se passe aujourd'hui autorise très largement à se poser cette question. Peut-on planifier lorsque toutes les économies sont de plus en plus exposées aux conséquences d'événements politiques externes imprévisibles ou d'événements économiques qui, comme je le disais tout à l'heure, ne peuvent être maîtrisés par un pays ? A cela, je répondrai, comme je l'ai déjà fait à la fois devant le Conseil économique et social, devant l'Assemblée nationale et devant la Haute Assemblée lors du débat sur l'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan et lors du débat sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan : il faut une planification. Mais il faut une nouvelle conception de la planification. En effet, le monde a changé, notre conception de la planification doit également changer.

Le premier plan de modernisation et d'équipement qui avait été conçu et élaboré sous l'autorité de Jean Monnet avant lancé la planification à la française. A l'origine, le Plan traitait d'un petit nombre de secteurs de base dont le développement était prioritaire. Les moyens et les objectifs de production étaient fixés pour satisfaire les besoins fondamentaux du pays alors en pleine reconstruction.

Ce mode de planification était adapté à une économie de reconstruction. Par la suite, au fur et à mesure que la reconstruction a pris fin, et que la modernisation du pays a commencé, le Plan s'est élargi pour devenir, progressivement, une vaste fresque de l'évolution à moyen terme de l'économie et de la société françaises, je dis bien de « l'économie et de la société ». C'est de ce plan que, dans certains milieux, on a une certaine nostalgie. Ce fut la période des plans de développement, inaugurée par le IV<sup>e</sup> Plan, illustrée par le V<sup>e</sup> Plan, et je conçois qu'on ait quelque nostalgie d'une période brillante à laquelle reste attaché le nom de M. Pierre Massé.

Cette conception était tout à fait justifiée à une époque où la croissance était rapide, où l'environnement international était stable, où le prix de l'énergie était faible, où les relations monétaires internationales, sous le régime des accords de Bretton Woods, étaient harmonieuses, où le débat social en France portait sur l'affectation des richesses produites plutôt que sur leur accroissement, car cet accroissement était considéré d'année en année comme acquis.

Là-dessus est venu se greffer un processus cumulatif de revendications corporatives. Chaque profession, chaque catégorie socio-professionnelle a voulu inscrire dans le Plan son projet de revendication. Ah ! quel combat, quelle course pour l'inscription au Plan !

Et le Plan s'est mis en même temps à fixer souverainement un taux de croissance, à déterminer plusieurs années à l'avance les budgets d'équipement de l'Etat, à répartir par secteur et par région. Au bout du compte, le Plan était devenu, dans une économie qui, dans le même temps, se diversifiait, s'ouvrait sur l'extérieur, le grand livre des besoins, des aspirations, des revendications, des surenchères et des illusions.

La voie de l'exhaustivité est la voie de la facilité. Le Plan est devenu un rite qui a dispensé de la foi. Cela, je l'ai vécu car, durant de nombreuses années, j'ai été associé aux travaux de préparation des divers plans, notamment avant mon départ pour Bruxelles, et j'ai vu petit à petit le rite se concrétiser et la foi s'évanouir.

Aussitôt adopté, il était oublié. Cela faisait partie de la loi du genre. Chacun comprend d'ailleurs que des promesses trop nombreuses ne peuvent être toutes tenues. Une fois la satisfaction psychologique et sociologique acquise d'avoir son inscription au Plan, voguait la galère ! Tout naturellement, la concertation s'enlisait dans le formalisme et les engagements restaient factices.

Il nous faut maintenant, je crois, dans la situation où nous sommes, revenir aux origines de la planification, à la conception de base de la planification française, car la situation du monde l'exige.

Les défis que la France doit relever viennent de l'extérieur. Il y a, bien sûr, des défis intérieurs, mais nous pouvions les surmonter dans un environnement international moins bouleversé que celui que nous connaissons. Aujourd'hui, les défis viennent

d'abord de l'extérieur, et je dirai que le peuple français sait, depuis plusieurs années, surmonter progressivement les difficultés, surmonter les défis intérieurs. Il le prouve, en dépit de tout ce que l'on dit, par une attitude de compréhension à l'égard des problèmes qui se posent et des mesures à prendre pour les résoudre.

Les défis auxquels nous avons à faire face sont les défis d'un monde dominé par l'incertitude et par l'âpreté des compétitions. Incertitude des conditions d'approvisionnement en énergie et en matières premières, incertitude des conditions monétaires et financières du commerce international puisque nous voyons la principale monnaie du monde fluctuer de façon erratique. Âpreté de la compétition pour acquérir et développer les technologies nouvelles, âpreté de la compétition entre pays industrialisés, d'une part, entre pays développés et pays en développement, d'autre part.

En outre, le monde traverse depuis 1974 une phase de croissance ralentie, et personne ne peut s'en étonner. Un prélèvement d'une ampleur internationale aussi vaste que le prélèvement pétrolier ne peut pas s'effectuer sans qu'il y ait un ralentissement de l'activité économique. Depuis 1975, le rythme de croissance de l'activité mondiale est le plus faible que nous ayons connu depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et je rappelle que la France conserve un rythme de croissance plus élevé que le rythme de croissance moyen de l'ensemble de l'économie internationale depuis trois ans.

Deux idées doivent maintenant guider notre renouvellement de la planification : l'idée de sélectivité et l'idée de concertation.

Le VIII<sup>e</sup> Plan doit être établi sous le signe de la sélectivité, qui est celui de l'exigence. Il y a peu de chances — je le dis aux rapporteurs des commissions — que tous les souhaits d'adjonction auxquels ils pensent puissent être satisfaits. La sélectivité a même été jugée trop large par l'un des rapporteurs de votre assemblée. Je crois — je préciserai ce point plus tard — qu'il nous faut cerner davantage, à l'intérieur des options, les mesures à prendre. Mais je ne crois pas que nous ayons intérêt, dans les circonstances actuelles, à accroître le nombre des options ou à couvrir de nouveau tout le champ de l'activité économique, sociale et culturelle de la France. Allons à l'essentiel !

Le Plan de la nation doit exprimer une stratégie, c'est-à-dire concentrer son action sur quelques objectifs dont tout le reste dépend.

On peut faire un plan qui contient tout, qui fait des prévisions pour tout, mais si les objectifs essentiels ne sont pas tenus, alors rien de tout le reste ne sera fait. Nous aurons eu un beau plan, mais un plan sans résultats.

Certains disent, je le sais, que le Gouvernement vide le Plan de sa substance. Mais qu'est-ce qui a moins de substance qu'un recensement exhaustif de toutes les vues, de tous les porteurs d'intérêt d'un pays et qu'est-ce qui a plus de substance que les choix, parmi toutes les tâches légitimes, de celles qui constituent les priorités absolues pour l'avenir du pays, surtout quand l'avenir du pays, c'est sa survie ?

Le VIII<sup>e</sup> Plan doit être également établi sous le signe du réalisme. Nous étions, mesdames, messieurs les sénateurs, le seul pays du monde occidental à fixer un taux de croissance à moyen terme selon une procédure législative. Je dois dire que c'était une curiosité. Nous devrions de temps à autre nous interroger sur la signification exacte et les conséquences observables et observées de ces méthodes que nous avons adoptées. A quoi sert de voter un taux de croissance qui, pour la plus grande part, ne dépend pas de nous ? N'est-ce pas même une démarche dangereuse dans une période de mutations rapides et souvent imprévisibles ? Je crois que ce raisonnement de bon sens commence à être compris. Les pays de l'Est eux-mêmes sont de plus en plus embarrassés par le caractère théoriquement impératif de leurs objectifs globaux.

Bien entendu, la planification française doit continuer à se fonder sur l'analyse et la prévision globale et sur un effort de cohérence global. Cela est essentiel à l'efficacité des politiques économiques et sociales et je souhaite que ces travaux, cet effort se développent.

Les travaux du Plan continueront, plus que par le passé, à être éclairés par des prévisions économiques à moyen terme, et je souhaite que se multiplient, en France comme dans d'autres pays, des centres de recherches et de prévisions indépendants de l'administration, qui permettent à l'opinion publique française d'apprécier des scénarios divers qui tous ne proviendraient pas de la même administration. J'ai beaucoup de respect pour l'administration française, qui a la charge des études statistiques et de la prévision, mais je suis convaincu que, comme dans d'autres pays, la concurrence en la matière ne manquerait pas d'intérêt.

Si la planification doit se renouveler profondément, il y a une dimension de la planification qui demeure intangible, c'est la concertation. Le Plan est l'occasion d'un dialogue entre les partenaires sociaux. Le projet de loi qui est soumis aujourd'hui au Sénat, contrairement à ce qui a été dit, a été enrichi par l'apport du dialogue mené par le commissaire général au Plan avec les organisations syndicales et professionnelles. Le commissariat général du Plan a retenu de nombreuses suggestions des partenaires sociaux. Le Gouvernement a apporté des amendements à son texte à la suite de l'avis du Conseil économique et social, puis du débat à l'Assemblée nationale. Cette concertation se poursuivra, notamment dans les instances régionales, lors de la seconde phase de préparation du VIII<sup>e</sup> Plan.

On dit ici ou là que la nouvelle conception de la planification est un moyen pour le Gouvernement de limiter ses engagements et de se contenter de vagues déclarations de bonnes intentions et de vœux pieux. Je réponds à ce genre de critiques, encore que je devrais, tant elles sont dérisoires, ne même point les entendre. En fait, le Gouvernement souhaite un plan sélectif qui soit mobilisateur pour la nation et contraignant pour l'Etat.

L'engagement de l'Etat se traduira dans des programmes d'action prioritaires qui prendront la suite de ceux du VII<sup>e</sup> Plan et qui seront étroitement liés à chacune des six options proposées par le Gouvernement.

Le Gouvernement estime qu'il faut encore planifier. Le Gouvernement estime qu'il faut adapter, rénover et revitaliser notre planification, et il le fera avec le concours de tous ceux qui veulent non pas une planification autoritaire, condamnée par nature à l'échec dans un pays comme le nôtre, mais une planification adaptée à une société développée, décentralisée et pluraliste.

Pourquoi cette planification ? Pour définir une stratégie à moyen terme. Nous assistons actuellement à un immense retournement de la géographie économique et politique du monde. Mais chacun en tire-t-il les conséquences ? Pourtant, ce bouleversement doit commander l'orientation de la politique économique à moyen terme de la France.

Nous devons partir d'un constat. Quels sont les trois éléments essentiels de ce constat ?

En premier lieu, la question de l'énergie et des matières premières. Nous importons énergie et matières premières. Ce que nous devons faire — et les événements qui se déroulent sous nos yeux doivent nous y inciter plus que jamais — c'est nous engager sur un nouveau type de croissance qui dissocie le plus largement possible le développement de l'activité économique de la consommation d'énergie et de matières premières.

Alors, la voie est ouverte à la recherche — je le dis à M. Vallon — et nous n'avons pas l'intention de considérer que la recherche est un élément accessoire.

Deuxième élément du constat : la diffusion du progrès technique. La concurrence que la France devra affronter dans les années à venir ne sera pas seulement celle des Etats-Unis, des pays d'Europe occidentale ou du Japon. Elle restera évidemment très vive, mais il s'y ajoutera de plus en plus celle de nations nouvelles qui cumulent dans leur production les bénéfices de faibles coûts et d'une spécialisation très poussée.

Les nouveaux pays industriels savent aujourd'hui produire et vendre des biens dont les pays développés ont longtemps détenu le monopole technique — c'est ainsi que des composants électroniques nous viennent de Corée — tandis que le nombre des pays capables de fabriquer des automobiles a doublé depuis 1950. Telle est la réalité.

Il serait dangereux de refuser cette concurrence, lorsqu'elle s'exerce loyalement, et de s'abriter derrière des barrières contingentes ou douanières.

Rappelons-nous l'histoire de l'entre-deux-guerres et les maux auxquels ont conduit les choix protectionnistes inspirés par l'aveuglement, la routine et l'égoïsme ! Le protectionnisme, même à l'échelle d'un continent, conduit inéluctablement à la stagnation économique et au sous-emploi, alors qu'on nous présente le protectionnisme comme un facteur de plein emploi, non seulement parce que des mesures de rétorsion sont inévitables et dangereuses pour les pays qui exportent — et la France exporte aujourd'hui plus de 20 p. 100 de sa production intérieure brute — mais encore, ce que l'on oublie trop souvent, parce que le développement rapide des pays neufs ouvre de nouveaux marchés, parce que ce développement élargit les débouchés et contribue au développement du commerce international et à la croissance de tous les pays qui y participent.

Le protectionnisme est l'arme des pays qui n'ont pas confiance en eux-mêmes. C'est l'arme des pays qui perdent confiance

dans leurs capacités. Le recours au protectionnisme serait aujourd'hui, pour la France, non seulement un malheur économique mais, bien plus, l'aveu d'un renoncement.

Il ne faut pas oublier que l'amélioration considérable du niveau de vie en Europe et dans le monde depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale résulte, pour une grande part, de l'ouverture des frontières et de l'acceptation franche et volontaire de la concurrence internationale.

Je voudrais, enfin, évoquer le troisième élément du constat, c'est la dimension démographique de la mutation du monde.

L'évolution démographique des grands pays industrialisés est, nous le savons tous, préoccupante. Elle l'est d'autant plus qu'il s'agit d'une évolution structurelle qui semble prendre ses racines au plus profond de la sociologie et de la psychologie de ces peuples.

Certes, le fait que la France connaisse ce phénomène avec retard par rapport à certains de ses voisins européens lui confère encore un avantage démographique, mais pour peu de temps encore. Le nombre des naissances en France a baissé de 15 p. 100 depuis dix ans. Aujourd'hui le renouvellement de notre population est tout juste assuré et peut-être même ne l'est-il plus.

**M. Jacques Henriet.** Il ne l'est plus !

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** A l'échelon du monde, le face-à-face que l'évolution démographique est en train de construire entre un monde riche et vieillissant et un monde pauvre et jeune est profondément inquiétant.

Tels sont les principaux éléments du constat que je voulais rappeler.

Le VIII<sup>e</sup> Plan devra, d'abord, jouer un rôle d'information systématique. Toutes les Françaises et tous les Français, et même les plus jeunes, à l'école — je le répète, encore que cela ait entraîné, lorsque je l'ai dit précédemment, des remarques ironiques de quelques beaux esprits — les Françaises et les Français, dis-je, doivent l'apprendre et il faut que les jeunes fassent de même dès l'école afin qu'ils en tirent les conséquences dans leur comportement.

Bien sûr, il se trouve encore des orateurs que nous entendons tous les jours pour affirmer qu'il n'y a pas de problème de l'énergie, que les changements du monde s'expliquent par l'action d'un club de sociétés multinationales qui ourdissent un complot pour augmenter leurs profits.

Ne tombons ni dans la démagogie ni dans l'aveuglement ! On ne peut pas, à la fois, souhaiter le développement du monde, et notamment du tiers monde, et en ignorer les conséquences. On ne peut pas nier que le problème de l'énergie provoquera, dans les décennies qui viennent, des mutations peut-être de même ampleur que, naguère, la découverte de l'électricité ou de l'informatique.

Que l'on comprenne bien le fond de ma pensée : si nous devons regarder le monde en face et prendre la juste mesure de ses transformations, ce n'est pas pour abandonner la France et ce n'est pas pour nous en remettre au jeu de forces extérieures et étrangères.

Au contraire, nous devons rechercher et définir une stratégie à moyen terme. Cette stratégie, je la définirai comme la recherche d'une croissance équilibrée pour l'emploi. En examinant les modalités de l'indispensable adaptation de l'économie française, c'est l'avenir de l'emploi en France que le VIII<sup>e</sup> Plan devra préparer.

J'ai entendu dire à diverses reprises et même lu dans vos rapports, messieurs les rapporteurs, que le Gouvernement ne prenait pas en considération le problème de l'emploi. C'est à la mode ! Comme les modes, celle-ci passera. Il est vrai que la France connaîtra, au cours des prochaines années, des difficultés dans le domaine de l'emploi. Pourquoi le nier ?

La cause principale en est l'arrivée, chaque année, sur le marché du travail, de 250 000 personnes actives supplémentaires. Nous sommes le seul pays d'Europe occidentale à connaître cette situation, qui résulte de notre évolution démographique depuis 1945.

Une autre cause des difficultés de l'emploi en France est d'ordre sociologique, et nous la constatons tous les jours : il s'agit de l'accroissement du nombre des demandeurs d'emploi du sexe féminin.

En troisième lieu, on trouve des causes conjoncturelles, tel le ralentissement de la croissance mondiale, dont je parlais tout à l'heure.

Enfin, il est une cause liée à la nécessaire restructuration en France de certaines activités économiques, notamment d'activités industrielles. Nous en avons eu l'exemple lorsque nous avons dû régler le problème de la sidérurgie.

C'est dire l'importance que revêt la recherche d'une croissance aussi élevée et régulière que possible, mais je souhaiterais que l'on ne dissocie jamais les deux mots : une croissance « élevée » et « régulière ».

Certes — beaucoup d'orateurs l'ont souligné — un taux de croissance élevé ne suffirait pas à résoudre le problème de l'emploi. N'oublions pas que, dès avant 1974, le nombre des demandeurs d'emploi avait commencé à s'accroître en France, alors que la croissance était particulièrement forte.

Le chômage dépend aussi du bon ajustement de l'offre à la demande d'emplois, de facteurs psychologiques et, enfin, du niveau des rémunérations, lequel se répercute sur les coûts de production.

Une progression trop rapide des coûts de production porte atteinte à la compétitivité des entreprises et entraîne inéluctablement la substitution de machines aux travailleurs. C'est donc pour l'emploi que le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan qui vous est présenté propose une croissance aussi élevée et régulière que possible au cours des cinq prochaines années.

Je ne m'étendrai pas sur le débat entre la croissance forte et la croissance douce. A mon avis, il ne s'agit pas pour la France de faire un choix philosophique en ce domaine ; le rythme de la croissance d'un pays ne dépend pas de sa seule décision. Un pays ne fait jamais, contrairement à ce que l'on déclare, la croissance qu'il veut. Un pays fait la croissance qu'il peut, en fonction de ses ressources naturelles, techniques et humaines ainsi que de l'environnement international auquel il est étroitement lié.

C'est pourquoi l'action concertée sur le plan européen et sur le plan international, comme l'ont montré les délibérations de la Communauté ou les actuelles délibérations des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays industrialisés, est le seul moyen d'améliorer, dans les années à venir, les rythmes de croissance nationaux. Mais, je le dis très clairement, à quoi sert-il de forcer la croissance si la conséquence en est, à brève échéance, le déséquilibre extérieur ?

Nous allons connaître, du fait du gonflement massif et brutal de la facture pétrolière, un déficit extérieur. Allons-nous l'aggraver encore ? Lorsqu'il y a déficit extérieur, n'y a-t-il pas, inéluctablement, une politique restrictive qui entraîne le ralentissement de l'activité et le chômage ?

A quoi sert de forcer la croissance pour créer des emplois artificiels dont on constate, à la première bourrasque, la vanité et la vulnérabilité et dont souffrent les premiers ceux qui avaient cru trouver des emplois durables ? Nous avons vu cela dans des régions où une industrialisation rapide s'était produite.

A quoi sert d'investir à tout prix n'importe où, n'importe comment, si l'investissement n'est pas efficace, s'il n'est pas rentable et s'il ne permet pas de créer des emplois à la fois sains et durables, ou alors l'investissement ne se fait qu'à coups de subventions et, comme celles-ci ne sont jamais éternelles — l'exemple des pays de l'Est le prouve — le moment vient où l'investissement réalisé s'écroule.

Voilà pourquoi le Gouvernement se refuse à s'engager sur des voies qui seraient peut-être plaisantes à court terme mais qui, à brève échéance, se révéleraient catastrophiques pour l'économie nationale et d'abord pour les travailleurs.

En revanche, le Gouvernement soutient et continuera de soutenir activement le rythme de notre production, notamment par l'encouragement de l'investissement et de l'exportation. Ce sera d'autant plus nécessaire que le nouveau renchérissement du prix du pétrole exercera, durant les deux années à venir, un nouvel effet dépressif sur les économies des pays consommateurs.

Nous voulons une croissance aussi élevée et aussi régulière que possible. Nous voulons également une croissance non inflationniste. Pour satisfaire à une croissance non inflationniste, nous devons prendre conscience des conditions qui doivent être remplies.

Quand je parle d'inflation, je tiens bien à préciser de quelle inflation il s'agit. Quand nous constatons, après les mois qui viennent de s'écouler, et quand nous constaterons, dans les mois à venir, des hausses d'indices, si ces hausses sont liées à des causes mécaniques, comme l'augmentation du prix du pétrole, celle des tarifs de l'électricité — qui utilise le pétrole — ou celle du prix du gaz, cela est inéluctable, mais ce n'est pas de l'inflation. L'inflation existe quand ses facteurs fondamentaux ne sont pas maîtrisés.

Or, pour la France, il est indispensable de maîtriser ces facteurs fondamentaux de l'inflation parce que les modèles que nous avons suivis dans les années 1950-1960 ont été à propension inflationniste.

La première condition de la croissance non inflationniste réside dans l'existence d'une monnaie solide. Nous voyons bien que les pays qui, à l'heure actuelle, sont en mesure de surmonter les difficultés sont ceux qui, depuis de longues années, se sont attachés à défendre leur monnaie et en ont accepté l'appréciation.

Il faut donc que nous soyons bien conscients du fait que tout doit être mis en œuvre pour assurer la stabilité et la force de notre monnaie. Cela suppose une politique du crédit qui limite la croissance des moyens de paiement à la croissance de l'activité économique intérieure et qui évite la création de liquidités excédentaires dans notre pays. Depuis 1976, nous avons stabilisé la liquidité ; nous avons même commencé à la réduire légèrement. Cet effort sera poursuivi.

La seconde condition d'une croissance non inflationniste réside dans des finances publiques saines. Je sais bien que nous avons, à l'heure actuelle, un déficit budgétaire important, mais ce déficit est voulu et non pas subi.

Il est voulu parce que nous entendons mener une politique sociale et d'adaptation des structures. D'ailleurs, lorsqu'on examine, ou que l'on examinera, l'évolution des dépenses publiques en 1978 ou en 1979, on constate, ou on constatera, que ce sont non pas les dépenses de fonctionnement de l'Etat qui ont augmenté, mais les dépenses liées à l'action sociale du Gouvernement, et les dépenses liées à l'action de restructuration industrielle.

Il existe une limite au déficit des finances publiques : c'est celle qui est constituée par la capacité de le financer par l'épargne et non par la création de monnaie. Lorsque je parle d'épargne, je ne pense pas seulement aux émissions d'emprunts à long terme du marché financier car, en France, ce marché est assez limité et nous savons qu'il existe de nombreuses institutions, dont certaines disposent de ressources massives d'épargne à long terme.

C'est ainsi que nous finançons le déficit budgétaire. Ce n'est pas, comme on le dit parfois, en recourant à la planche à billets. Je peux assurer le Sénat que ce n'est pas moi qui aurai recours à ce moyen pour financer le déficit budgétaire. En revanche, je ferai usage de toutes les ressources d'épargne longue, où qu'elles se trouvent, pour financer un budget qui est nécessaire au soutien de l'activité économique.

Des limites ne seront pas franchies et, par ailleurs, nous veillerons à ce que ce déficit soit consenti pour des tâches autres que le pur fonctionnement des services de l'Etat. On a dit très justement, à cette tribune, que non seulement les finances publiques, mais également les finances des collectivités locales, devraient être assainies. Ce point devra faire l'objet d'une étude particulière pour le VIII<sup>e</sup> Plan.

Enfin, nous devons avoir des finances sociales saines. Il ne s'agit pas de détruire le niveau de protection sociale des Français. Il s'agit de mettre un terme à une progression échevelée des dépenses de santé, qui va compromettre à terme le système de soins dont la France bénéficie et dont elle peut être fière.

Il existe un décalage croissant entre la progression des recettes et celle des dépenses. Il n'est pas possible de continuer à augmenter les cotisations qui pèsent sur les entreprises sinon nous affaiblirions progressivement leur capacité de concurrence. Il est nécessaire que les particuliers ou les ménages paient les cotisations sociales qui conviennent et je dois dire qu'en France il existe malheureusement des bénéficiaires de la sécurité sociale qui ne cotisent pas dans les conditions où ils devraient le faire bien que leur situation ne soit pas particulièrement mauvaise.

Nous aurons, sur ce point, à modifier certaines situations qui sont, à l'heure actuelle, inéquitables et je compte sur l'Assemblée nationale et le Sénat pour mettre un peu d'ordre dans ce domaine. Mais ce n'est pas là que nous allons trouver les ressources nécessaires. Nous le ferons en freinant l'évolution des dépenses et je peux dire au Sénat que le Gouvernement, dans les semaines qui viennent, arrêtera les mesures nécessaires pour freiner l'évolution de ces dépenses.

Mesdames, messieurs les sénateurs, la France est devant un choix. Nous devons accepter un déficit budgétaire pour soutenir l'activité économique. Il ne me viendrait pas à l'idée de

dire que nous devrions avoir une politique d'excédent budgétaire ou d'équilibre budgétaire, dont la traduction serait une récession de l'activité économique en France.

Autant je me suis toujours gardé de conduire la politique économique sur des voies excessives en matière de croissance, autant je crois qu'il y a des seuils d'activité minimale qui doivent être respectés.

C'est la raison pour laquelle, depuis 1976, la France n'a pas connu de récession. C'est la raison pour laquelle, depuis 1976, notre produit intérieur brut n'a cessé de croître à un rythme certes modéré, entre 3 et 3,5 p. 100, mais ce n'est pas négligeable si on le compare à ce qui s'est passé dans d'autres pays et même en d'autres temps en France.

Par conséquent, il nous faudra soutenir l'activité économique par le seul instrument que nous ayons à notre disposition : la politique budgétaire.

Mais nous ne pouvons en même temps avoir le déficit budgétaire et le déficit de la sécurité sociale. Nous devons choisir. Ce choix me paraît devoir être fait en fonction du soutien de l'activité économique qui commande le niveau de l'emploi.

Quant au système de sécurité, nous savons que l'évolution de certaines dépenses n'est pas justifiée, et c'est la raison pour laquelle il devra être mis un terme à cette croissance excessive.

Dernière condition de la croissance non inflationniste que souligne le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan : une évolution modérée des revenus. Là, se trouve, en fin de compte, la clé de notre avenir.

Ou bien nous ne respecterons pas les disciplines nécessaires en matière d'évolution des revenus — et la discipline que nous devons observer est celle qui aboutit à faire en sorte que les rémunérations ne croissent pas plus vite que les prix — ou bien nous le ferons, comme nous avons déjà commencé à le faire, en modérant de façon très sensible, avec le concours de tous, la progression des rémunérations, ou bien nous serons inévitablement conduits à une situation dans laquelle se produira une amputation du pouvoir d'achat.

Je me suis efforcé, depuis trois ans, de faire en sorte que l'amputation du pouvoir d'achat soit évitée aux Français. Je l'ai fait parce que j'étais convaincu que la productivité de l'économie française permettrait de maintenir le pouvoir d'achat et le rétablissement de nos équilibres extérieurs. La stabilité du franc montre que ce choix pouvait être réalisé.

Mais il est évident, surtout après ce qui vient de se passer, que, si la progression des revenus en France était nettement supérieure à l'évolution des prix, nous ne pourrions pas, à brève échéance, retrouver l'équilibre extérieur dont nous avons besoin et, par conséquent, nous serions contraints, sous une forme ou sous une autre, à l'amputation du pouvoir d'achat par des mesures spécifiques ou par la récession.

Ce choix doit être clair. Nous ne pouvons pas y échapper. Je suis convaincu que, si les disciplines collectives sont respectées comme elles l'ont été, nous serons en mesure, dans les années qui viennent, de maintenir notre niveau de vie et de restaurer notre équilibre.

Telles sont les conditions et les disciplines qui me paraissent devoir être respectées pour avoir une croissance non inflationniste.

Nous n'aurons une croissance la plus élevée et régulière possible qu'à la condition que nous réussissions à maîtriser les facteurs inflationnistes profonds qui peuvent jouer dans notre économie.

Ce n'est pas une affaire d'indice, c'est une affaire de tendances profondes au sein de notre économie. Tant que nous réussirons à maîtriser ces facteurs profonds que sont la croissance de la masse monétaire, les dépenses budgétaires, les finances publiques, les finances sociales et l'évolution des rémunérations, nous pourrons faire face au défi considérable auquel le pays est confronté.

J'en viens, pour terminer, au rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan.

Le Gouvernement a choisi six options. La plupart d'entre elles se rattachent au thème central, à la priorité des priorités. Mesdames, messieurs les sénateurs, je le répéterai toujours, quoi que l'on puisse dire, cette priorité des priorités, pour la France, c'est son équilibre extérieur.

La raison en est très simple : nous n'avons ni pétrole, ni matières premières ; nous devons donc les payer et je ne vois pas comment il nous serait possible de faire fonctionner notre

industrie, notre agriculture, toutes nos activités, si nous n'étions pas capables de payer nos importations par des exportations.

Je ne comprends pas comment l'on peut soutenir un seul instant que l'équilibre extérieur pourrait être sacrifié à une politique que l'on qualifierait prétendument de politique en faveur de l'emploi.

Si l'on m'explique qu'une politique pour l'emploi peut être réalisée avec un taux de croissance élevé, accompagné d'un déficit extérieur, je souhaite bonne chance à ceux qui auront à conduire cette politique et je leur donne rendez-vous à brève échéance. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I. et du C.N.I.P.*)

Ce pays doit comprendre une fois pour toutes que, lorsque l'on n'a ni pétrole ni matières premières, que l'on est une nation industrialisée, que l'économie est devenue une grande usine de transformation, on ne peut acheter matières premières et produits énergétiques qu'en vendant des produits à l'exportation ou des services liés au développement des activités financières, techniques, etc. Si l'on n'agit pas ainsi, on ne peut faire face aux problèmes auxquels est confronté le pays.

En revanche, si nous réussissons à maintenir notre équilibre extérieur, c'est-à-dire en économisant l'énergie, en développant nos exportations, en adaptant nos structures industrielles, pour être compétitifs, pour défendre notre marché intérieur et pour attaquer sur les marchés extérieurs, nous aurons de l'emploi.

Dans le cas contraire, même si nous voulions instituer des protections, des barrières douanières et contingentaires, le résultat serait, à brève échéance, non pas la création d'emplois, mais la régression de l'économie et le chômage.

C'est durant les périodes où la France a été le plus protégée que le chômage a connu une grande ampleur, en particulier le chômage déguisé. Cette constatation est aveuglante, évidente.

Tant qu'on n'aura pas compris que la priorité des priorités pour l'emploi, c'est l'équilibre extérieur, notre pays sera exposé à de graves mécomptes.

En tout cas, je ne me sens ni le courage intellectuel ni le courage personnel d'avancer des propos qui seraient contraires à ceux que je viens de tenir devant vous.

C'est la raison pour laquelle la première option pour notre économie réside dans la réduction de notre dépendance en énergie et en matières premières.

Le Gouvernement a arrêté un programme d'économie d'énergie qui, d'ici à 1982, doit entraîner une réduction de nos importations de pétrole de 60 millions de tonnes. Il faut que cet effort soit poursuivi jusqu'en 1985.

Bien entendu, il appartiendra au Plan, dans le cadre de cette option générale que nous avons retenue, de fixer les actions précises par lesquelles les objectifs seront atteints.

La deuxième option concerne la compétitivité de notre appareil productif industriel. Nous savons bien que, si nous voulons défendre notre marché intérieur contre les importations des autres pays ou conquérir une place plus grande sur les marchés extérieurs, nous devons avoir des entreprises dynamiques et prospères, des entreprises qui réalisent des profits, car c'est avec des profits que l'on crée des investissements, des emplois, des circuits commerciaux à l'étranger, et que l'on procède à des investissements à l'extérieur, condition indispensable au développement des échanges.

C'est ce que font tous les pays. Nous sommes capables de le faire. Nous avons, d'ailleurs, commencé à le faire. Nous devons intensifier cet effort.

C'est parce que nous aurons un appareil productif disposant de technologies avancées que nous réussirons à tenir notre place dans la compétition internationale.

Il nous faut, en troisième lieu, développer les activités agricoles et l'industrie alimentaire. Ne nous faisons pas d'illusions ! Notre agriculture est vulnérable. Elle a profité du Marché commun, notamment des prix du Marché commun, mais elle doit faire un effort considérable d'intensification de productivité. Elle doit, de surcroît, se doter en aval d'industries agro-alimentaires qui puissent ajouter de la valeur à ses propres productions. Nous le ferons notamment grâce à la recherche agricole et grâce à une meilleure formation de nos jeunes agriculteurs.

La quatrième option concerne les mesures spécifiques pour l'emploi. Si la politique générale du Gouvernement est dirigée vers l'emploi, il y a des mesures spécifiques à prendre. Une vaste panoplie d'actions est à mettre en œuvre dans les années à venir.

Il faut rechercher une croissance plus riche en emplois, améliorer les conditions d'exercice des emplois, développer le travail à temps partiel qui est l'un des moyens par lesquels les travailleurs peuvent s'adapter aux nouvelles conditions de la technique et aux conditions de la vie moderne.

Il faut aussi aménager les durées de travail, j'y insiste, en tenant compte notamment du caractère pénible de certains travaux industriels, améliorer le fonctionnement du marché du travail.

Toutes ces actions, conduites ensemble, peuvent aboutir à un relâchement des pressions en ce qui concerne l'emploi. Ce sera l'une des tâches principales du VIII<sup>e</sup> Plan que de préciser les actions à mener dans ce domaine à partir de la politique courageuse qui est menée par M. le ministre du travail et de la participation.

Cette amélioration, je tiens à le dire, ne résultera pas, en tout cas, de la mise en œuvre de slogans. Ce n'est pas en demandant sans cesse la semaine de trente-cinq heures payée quarante heures, alors que la compétition internationale s'accroît, que, dans tous nos pays, d'ici à 1985, l'évolution démographique risque de poser le problème de l'âge de la retraite et de la durée du travail, que nous devons nous engager dans une voie suicidaire à court et à moyen terme. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I., du C.N.I.P. et sur certaines travées du R.P.R.*)

Je ne dis pas cela par conservatisme ou par esprit réactionnaire (*Rires sur les travées communistes*) ; je le dis parce que c'est l'intérêt des travailleurs eux-mêmes.

Rappelez-vous 1936 ! Ne retombons pas aujourd'hui dans les erreurs qui ont été commises dans le passé ! Quand j'évoque 1936, je ne voudrais pas m'abstenir de rendre hommage aux grandes réformes sociales qui ont été accomplies à cette époque.

**M. André Méric.** Heureusement !

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Mais je ne peux pas ignorer non plus les quelques erreurs qui ont failli compromettre la réalisation de ces grandes mesures sociales.

Restent les cinquième et sixième options : l'évolution de notre démographie appelle une politique familiale rigoureuse.

Je voudrais rassurer ceux qui se sont demandé si nous aurions ou non une politique familiale rigoureuse. Nous l'aurons. En effet, c'est une orientation fondamentale du Gouvernement que de mettre en œuvre une politique qui permette, non seulement le développement de notre démographie, mais aussi l'accueil de la famille et de l'enfant dans le milieu urbain, qui est celui de la majorité de la population d'aujourd'hui, et le rétablissement de l'égalité du niveau de vie entre les familles qui n'ont pas d'enfant et celles qui ont le courage et la générosité d'élever de nombreux enfants.

**M. Jacques Henriet.** Très bien !

**M. Raymond Barre, Premier ministre.** Enfin, je voudrais souligner combien l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des Français a une importance non seulement en soi, mais aussi vis-à-vis de la politique familiale elle-même. Beaucoup reste à faire en ce qui concerne les zones urbaines et les logements réalisés après la guerre, qui ne répondent plus tout à fait aux actuelles aspirations de confort.

Par ailleurs, l'habitat actuel est source de nombreux gaspillages d'énergie, tant par le biais du chauffage des habitations que par celui du transport des personnes. La politique menée par M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie tend déjà à remédier à ces inconvenients.

Mesdames, messieurs les sénateurs, telles sont la logique et la justification profonde des options que le Gouvernement a arrêtées à partir de la stratégie à moyen terme que nous avons retenue. Je ne défendrais pas cette stratégie avec la passion que je mets dans mon propos si je n'étais pas convaincu que, si nous adoptons une autre stratégie, nous irons très rapidement aux pires difficultés.

Il me serait facile, vous pouvez le comprendre, d'aller au-devant de tout ce que j'entends, d'aller au-devant de toutes les revendications qui sont formulées ici ou là ! Croyez-vous un seul instant qu'il soit agréable de rappeler sans cesse à ceux qui présentent des demandes qui peuvent apparaître légitimes que le raisonnement à court terme peut sans doute inciter à prendre telle ou telle mesure, mais que nous devons, dans la situation actuelle, considérer le moyen et le long terme ?

Croyez bien qu'il n'est pas facile de gouverner dans les circonstances où nous vivons, après des années de prospérité où toutes les revendications, toutes les surenchères pouvaient, dans un climat de facilité, trouver leur satisfaction. Croyez bien que si le monde a changé, les conditions du Gouvernement ont également changé.

Le VIII<sup>e</sup> Plan ne doit pas être le Plan du fatalisme et de la résignation. Il ne doit pas être non plus celui de l'illusion et du rêve. Les économies développées et l'ensemble de l'économie mondiale vont traverser une période de difficultés durables. Mais, aux graves difficultés que nous allons connaître, nous pouvons opposer une mobilisation résolue des intelligences, des énergies et des volontés.

Le monde possède encore un vaste potentiel de progrès et de croissance. La France est, avec l'Espagne, de tous les pays européens celui qui conserve un vaste potentiel de croissance. Le développement de parties du monde jadis livrées à la misère offre une chance de coopération; les nouveaux concurrents sont aussi pour nous de nouveaux partenaires commerciaux, ils offrent de nouveaux marchés pour nos produits.

De même, le renchérissement de l'énergie n'est pas seulement un coup pour nos pays, c'est aussi l'occasion de mutations technologiques qui peuvent être fécondes.

Ne prenons pas les difficultés devant lesquelles nous nous trouvons avec crainte, avec fatalité; au contraire. Ne jetons pas sur l'avenir de la France et du monde un regard malthusien.

Il faut que nous concentrions nos efforts pour résoudre les problèmes fondamentaux qui commandent notre avenir. C'est l'objet du rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan. M. Lucotte disait qu'il fallait que nous sachions nous défier de la facilité et de la fatalité, et c'est ce que je voudrais retenir en guise de conclusion. Nous avons les moyens de notre ambition et nous le montrerons en faisant du VIII<sup>e</sup> Plan, que nous allons maintenant élaborer après avoir entendu vos avis, le plan de la riposte, le plan de l'adaptation, le plan qu'il faut pour que la France puisse bénéficier, dans les années à venir, de l'indépendance, du progrès et de la justice. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Jeune.

**M. Edouard Le Jeune.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, compte tenu de la qualité des quatre rapports présentés au nom de nos commissions, entend faire siennes les orientations dégagées par nos rapporteurs.

Le phénomène essentiel auquel nous assistons est une mondialisation des problèmes économiques: nous discutons des options du VIII<sup>e</sup> Plan, mais il est évident que les décisions prises hier à Genève et aujourd'hui à Tokyo pèseront lourdement sur notre politique.

Aucun plan national ne peut faire abstraction de cette donnée essentielle. Les contraintes extérieures s'imposent dans nos choix intérieurs et nous ne pouvons rien nier du constat qui en est dressé: une compétition internationale sauvage, une inflation non contrôlée et l'accroissement constant des demandes d'emploi.

Aussi, monsieur le Premier ministre, la rigueur et la vigueur dont vous avez fait preuve pour maintenir les équilibres fondamentaux constituaient le préalable indispensable pour dresser le catalogue des options du VIII<sup>e</sup> Plan.

Sans méconnaître la difficulté d'une relance pour un pays comme le nôtre — dont la balance des paiements demeure vulnérable et fragile — on peut penser que l'industrie et l'artisanat pourraient à nouveau être créateurs d'emplois. Une politique non attentiste, mais vigoureusement volontariste, devrait permettre d'adapter notre économie aux conditions nouvelles de la concurrence internationale. L'expérience américaine récente comme les plans japonais montrent qu'une action résolue peut redonner de la vigueur à la création d'emplois dans l'industrie. S'il en était autrement, la question d'une répartition des emplois disponibles par une réduction du temps de travail serait inévitablement posée avec de plus en plus de force et ne pourrait être éludée.

Une croissance régulière et équilibrée de l'emploi devra donc être un des objectifs du VIII<sup>e</sup> Plan. Il est difficile d'extrapoler en la matière, car il faudrait supposer une constance des structures et des comportements. Tout dépend du type de développement, du mode de production, de la relation entre le coût du capital et celui de la main-d'œuvre.

Un effort fondamental doit être réalisé pour renforcer la compétitivité de nos entreprises et favoriser la demande, non seulement extérieure mais intérieure.

La politique démographique constitue à nos yeux une des options capitales qu'il convient de souligner et de mettre particulièrement en relief. Pas de survie de la nation sans ce redressement démographique. A ce propos, nous souhaitons, bien évidemment, que le projet de loi de finances pour 1980 comporte un volet démographique répondant à cette préoccupation essentielle.

Un climat favorable à l'accueil de l'enfant doit être créé par des politiques spécifiques et cohérentes. Une politique du logement social doit être mise en œuvre, les équipements familiaux appréciés et adaptés en fonction des aspirations nouvelles. Cette dernière priorité se justifie également par la situation du secteur du bâtiment et des travaux publics.

L'industrie du bâtiment est faible consommatrice d'énergie et peut contribuer à faciliter les économies d'énergie par l'amélioration qualitative des logements. La France est encore en retard, parmi les nations occidentales, pour la qualité de son habitat.

Les technologies nouvelles permettront d'échapper à une localisation excessive des activités industrielles et cette opportunité justifie une programmation plus ambitieuse des grands équipements d'infrastructure.

Dépourvu de la plupart des produits de base nécessaires à son industrie, notre pays doit lutter énergiquement contre tout gaspillage, et la politique entreprise en matière de recyclage des matières premières doit être poursuivie efficacement.

Les activités économiques d'avenir se développeront par reconversion des activités existantes et de gros efforts restent à accomplir dans le domaine de la recherche, auxquels il faudra ajouter un effort de même importance pour la diffusion de la recherche et de ses applications dans tous les secteurs de production. Or, les crédits de la recherche-développement par rapport au produit intérieur brut décroissent constamment depuis 1967, période où le taux avait atteint 2,17 p. 100. Il est actuellement de 1,8 p. 100. C'est dire que la France doit pratiquement doubler son effort dans ce domaine si elle veut, d'ici à 1985, rattraper le niveau actuel de l'Allemagne et du Japon. Je le souligne après mon ami M. Pierre Vallon.

Malgré les travaux de l'I. N. S. E. E. et du ministère du travail, la connaissance du marché de l'emploi est encore incertaine. Elle devra être mieux appréhendée au niveau de la réalité quotidienne, et la réforme de l'A. N. P. E. qui a été décidée devra être poursuivie.

Il ne suffira pas d'ajuster les offres et les demandes d'emploi, ou de revoir la durée du travail, notamment en ce qui concerne le travail posté ou les emplois pénibles. Il faudra aussi activer la formation professionnelle pour éviter la pénurie de certains personnels spécialisés. Ce redéploiement entraînera une grande mobilité des hommes, qui n'est pas facilement compatible avec une politique en faveur de l'accession à la propriété. Il conviendra donc de créer des entreprises dans les bassins d'emplois existants. Le développement de l'informatique et de la mini-informatique devrait permettre la multiplication des unités moyennes de production, au détriment des grandes unités.

Si certains problèmes ne peuvent être réglés que par des mesures prises par l'Etat, la région devrait disposer d'un pouvoir plus réel dans la définition de la politique des aides.

La majeure partie des entreprises françaises n'est pas reliée au marché international — 80 p. 100 des ventes à l'étranger sont le fait de 1 350 entreprises. Au niveau des ambassades, si, sur le plan culturel, la formation est satisfaisante, sur le plan technique, on note des lacunes; la formation est trop intellectuelle et les conseillers techniques n'ont pas assez la pratique des affaires; nous pourrions, dans ce domaine, prendre modèle sur nos amis allemands et japonais.

Il est de plus en plus nécessaire de préparer les hommes au difficile métier d'exportateur.

Il conviendrait, en outre, de réviser certaines dépenses, certains comportements attachés à la notion de droits acquis, pour limiter le gaspillage de nos capacités de financement, et, à terme, le blocage de notre économie.

L'harmonie de la politique sociale prévue par le traité de Rome étant indispensable, un réexamen global de notre système fiscal, direct et indirect, comme des prélèvements obligatoires, paraît souhaitable; dans le même temps, si l'effort en faveur des personnes âgées doit être poursuivi, un système de protection sociale plus cohérent et mieux adapté aux circonstances économiques, devra être mis en place.

Le Parlement doit être appelé à statuer sur le budget social de la nation, comme nos collègues MM. Labèguerie et Lombard l'avaient demandé lors de la dernière discussion budgétaire.

La Communauté économique européenne représente, pour la France, la zone de solidarité la plus proche, et c'est en collaboration avec les pays membres qu'elle doit envisager sa politique commerciale, que ce soit sur le plan agricole, textile, ou autre. Il convient de permettre une application efficace de l'accord multifibre actuel, et d'assurer, pour 1981, un bon renouvellement de cet accord.

Les mesures conjoncturelles de soutien se multiplient et risquent d'aller à l'encontre des buts visés à moyen terme. Le Plan ne peut être limité à un certain nombre d'actions, dont le financement reste plus ou moins subordonné aux aléas conjoncturels. Il doit s'intégrer dans une stratégie économique d'ensemble. Suivant votre propre expression, M. le Premier ministre, « désormais il faudra une stratégie sélective, fixant un petit nombre d'objectifs, mais qu'il faudra absolument atteindre ». L'efficacité des aides au développement régional devra être renforcée.

Action continue pour la création d'emplois nouveaux, effort accru de développement de nos exportations, politique hardie d'encouragement à la famille réduisant le décalage du niveau de vie des foyers qui ont des enfants à charge, dialogue permanent pour associer les partenaires sociaux au développement industriel, ce sont là les lignes de force majeure que nous souhaitons retrouver dans le projet de loi concernant le VIII<sup>e</sup> Plan de développement économique et social tel que le Gouvernement le soumettra à l'examen du Parlement. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fourcade.

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à ce point du débat, l'analyse du projet de rapport qui nous est soumis et l'examen de ses qualités comme, éventuellement, de ses imperfections a été largement entamé. Tant les excellents rapports présentés au nom des commissions et au nom du Conseil économique et social que le discours plein de conviction et de force du Premier ministre viennent de nous montrer la nécessité de ce débat sur les orientations, son caractère difficile et parfois irréel, tellement les événements conjoncturels viennent apporter, un jour après l'autre, la preuve de la difficulté de la prévision à moyen terme et de la définition d'une stratégie. C'est pourquoi, parlant à cette tribune au nom de mes collègues du groupe de l'union des républicains et des indépendants qui soutiennent l'action du Gouvernement que vous dirigez, monsieur le Premier ministre, et qui, par conséquent, partagent la conception générale que vous avez de l'évolution de la politique économique et sociale de notre pays, je voudrais borner mon intervention à quelques points essentiels. Le Plan est pour nous, d'une part, l'occasion d'une nécessaire concertation entre les partenaires sociaux et, d'autre part, le support d'une stratégie économique et sociale, sur laquelle il est nécessaire de discuter.

Je regrouperai mes observations autour de trois questions. D'abord, la France a-t-elle besoin d'un Plan? Ensuite, quel jugement portons-nous sur la stratégie à moyen terme que nous propose le Gouvernement? Enfin, les options qui nous sont proposées sont-elles bien classées, bien hiérarchisées, et ne peuvent-elles pas essayer d'en simplifier le dispositif?

Monsieur le Premier ministre, vous avez expliqué, tout à l'heure, que la planification était nécessaire, mais qu'il fallait en modifier la conception. Elle est d'autant plus nécessaire qu'à l'heure actuelle la totalité des organisations sociales qui vivent dans ce pays, depuis les entreprises jusqu'aux associations, en passant par les collectivités locales et les entreprises publiques, sont obligées de faire des programmes pour déterminer leurs investissements, leur politique du personnel, leur développement international. Que ces programmes s'appellent plan, exercice de prévision, méthode de direction par objectifs, toutes les organisations sociales de ce pays établissent aujourd'hui des stratégies à moyen terme. Par conséquent, il serait paradoxal que l'Etat ne fasse pas de plan, alors que toutes ses composantes sont à l'heure actuelle obligées, pour survivre et exercer leur activité dans un monde de plus en plus troublé, de mettre en œuvre des objectifs et des programmes d'actions. Certes, les systèmes de référence, les techniques de planification et les durées des plans sont très variables. Ces dernières sont parfois de trois ans chez les uns, de cinq ans, et même de sept ans chez les autres. Les entreprises les plus performantes ont à la fois

une projection à dix ans, un plan à cinq ans et un programme à deux ans. Il est évident que l'Etat ne peut se dispenser de faire la même chose.

C'est pourquoi, mes amis et moi-même, nous répondons positivement à la première question : la France a-t-elle besoin d'un Plan? Mais il est souhaitable que le Plan soit à la fois un instrument de référence pour les programmes décentralisés et un élément de mesure pour les progrès ou pour les reculs réalisés en matière économique et sociale.

Bien que les aléas de la conjoncture internationale, que vous nous avez tout à l'heure brillamment énumérés, monsieur le Premier ministre, rendent difficiles des projections à moyen terme et bien que, notamment, il soit hasardeux de fixer de manière législative le taux de croissance que l'on va connaître jusqu'en 1985, il est évident qu'un programme d'action pour les cinq prochaines années est nécessaire, dès lors que l'on a décidé de faire évoluer la société française vers un certain type de société.

Le projet de société auquel nous croyons est absolument lié à l'existence d'un Plan. Mais ce Plan doit non seulement déterminer les orientations économiques et les ordres de grandeur des principaux secteurs sur lesquels il s'appuie, mais encore développer les étapes prévues en matière de décentralisation et d'accroissement des responsabilités.

Il nous faut un Plan, donc un projet. Ce ne peut être le simple scénario d'une évolution possible. C'est pourquoi, comme ce Plan doit traduire l'expression de la volonté nationale, il doit être adapté à l'environnement international que nous connaissons. Il doit être organisé autour de quelques objectifs susceptibles d'être compris par l'opinion publique, et donc capables de la mobiliser. Il doit enfin s'appuyer sur les moyens législatifs, financiers et humains dont dispose l'Etat.

De cette manière, ce Plan pourra servir de référence aux programmes des collectivités décentralisées et des entreprises publiques et privées, si bien que, à ceux qui nous disent que l'importance des aléas de la situation internationale rend caduque la notion de Plan, nous répondons, comme vous l'avez indiqué, monsieur le Premier ministre, que le Plan est absolument nécessaire pour traduire dans les faits un projet de société. Mais il doit se consacrer à l'essentiel, il doit reposer sur une très forte concentration des moyens, il doit être sélectif et il doit surtout éviter d'être, comme par le passé, un catalogue d'ambitions jamais réalisées, et, par conséquent, un élément du malaise social, car rien ne rend plus malheureux que d'avoir eu de grandes ambitions et de ne pas être capable de les satisfaire!

A cet égard, la stratégie à moyen terme proposée par le Gouvernement est-elle valable? Cette stratégie de croissance qui repose sur la cohérence entre les ambitions et les moyens paraît à mes collègues du groupe des républicains et des indépendants tout à fait valable, je tiens à le dire à cette tribune.

Cependant, il nous semble que dans la phase qui va s'ouvrir maintenant, trois questions méritent d'être approfondies.

La première, c'est que nous sommes en présence d'un fait sociologique essentiel pour la période qui s'ouvre, qui est la continuation d'une croissance de la population active supérieure aux départs en retraite ou aux cessations d'activité par les personnes de la génération descendante. Le nombre de personnes qui arrivent chaque année sur le marché du travail excède de 200 000 à 250 000 celui des personnes qui partent. Or, le nombre des emplois créés annuellement depuis 1974 est de 50 000. Cela pose un problème essentiel. Nous n'avons pas le droit de ne pas essayer de tout mettre en œuvre pour que se réduise l'écart entre les emplois effectivement créés et les emplois nécessaires. Bien que ce phénomène commence à être perçu, bien que les chiffres soient connus, il est évident que, dans la stratégie à moyen terme, notamment dans ce que l'on a appelé dans le rapport « les mesures spécifiques en matière d'emploi », on doit mettre en œuvre tous les facteurs possibles.

En ce qui me concerne, j'estime que trois clés peuvent être maniées pour essayer de résoudre cette difficulté.

La première, c'est une incitation beaucoup plus grande au développement des petites et moyennes entreprises, qui constituent le seul tissu capable de créer de nombreux emplois — comme aux Etats-Unis — dans la période qui s'ouvre. En effet, comme on ne créera pas beaucoup d'emplois dans les grandes entreprises industrielles, comme on n'en créera pas beaucoup dans les grandes administrations et dans les grandes entreprises de service, le seul tissu sur lequel on puisse se fonder, c'est celui des petites et des moyennes entreprises. Il est donc clair qu'elles doivent bénéficier d'une priorité essentielle, car, seules, elles peuvent participer à la création des emplois nouveaux dont nous avons besoin en grand nombre.

La deuxième clé, dont la commission des finances du Sénat, monsieur le Premier ministre, vous a souvent parlé, c'est celle de l'assiette des cotisations sociales. On ne pourra pas laisser passer encore le VIII<sup>e</sup> Plan sans se demander comment sont collectées les cotisations sociales et quelle est l'incidence de cette collecte sur la capacité de création d'emplois et sur le développement de l'économie.

La troisième clé, c'est le rôle dans notre pays — les rapporteurs l'ont déjà dit et je n'en parlerai que brièvement — du rapport relatif entre les formations technologiques et les formations générales.

Les formations technologiques sont insuffisantes et pas assez décentralisées. Pour essayer de résoudre le problème de l'arrivée d'une population jeune en grande quantité sur le marché du travail, c'est sur ces trois clés — régime des petites et moyennes entreprises, assiette des cotisations sociales et rôle des formations technologiques — que nous devons jouer. Et j'espère que vous suivrez ce conseil.

Le deuxième problème, c'est l'examen des conditions d'une croissance non inflationniste. Sur ce point, monsieur le Premier ministre, vous nous avez convaincus par votre argumentation. J'ai entendu vos explications sur la maîtrise des finances de la nation et sur le choix inéluctable entre le déficit budgétaire accepté pour soutenir l'activité et le déficit du régime de sécurité sociale. Il est bien évident qu'il faut choisir et, sur ce point, l'ensemble de notre groupe vous soutient entièrement.

Mais, en ce qui concerne cette stratégie, il existe un troisième problème auquel je voudrais consacrer quelques minutes dans ce débat. Cette stratégie, confrontée aux aléas de la conjoncture internationale, me paraît présenter un risque. Ce risque, c'est la dissociation qui est en train de s'instaurer, de se développer et de s'aggraver, dans ce pays, entre les différents secteurs de notre vie nationale.

Quand on parle d'une France confrontée à une concurrence internationale très dure, quand on parle d'un pays appelé de manière impérative à s'adapter aux nouvelles conditions de l'économie mondiale, on oublie que plusieurs millions de personnes actives de ce pays sont à l'abri de leur statut, de leurs rentes ou de leurs diplômes et qu'en conséquence elles ne supportent pas les aléas de la conjoncture internationale.

**M. Jacques Henriët.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** On oublie que la totalité des facteurs de changement est ressentie tout à la fois par des chefs d'entreprise, des cadres, des travailleurs d'entreprises privées ou publiques, directement confrontés à la conjoncture internationale.

Or, le rapport qui nous est présenté manque de l'élément essentiel qui permettrait de parer à ce risque, je veux parler de la solidarité entre les différentes catégories de Français. Je souhaite que, dans le cadre de la préparation du Plan, cet élément de solidarité soit mis en lumière, soit développé, de manière à éviter que, devant ce risque de dissociation, on n'aggrave encore les ruptures, rendant ainsi de plus en plus impossible une cohésion sociale qui, comme vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, est fondamentale pour riposter aux aléas et aux difficultés de la conjoncture internationale. *(Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P. ainsi que sur de nombreuses travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.)*

**Plusieurs sénateurs.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Quelles options convient-il donc de retenir pour le VIII<sup>e</sup> Plan ? Si j'étais intervenu au début de la discussion générale, j'aurais sans doute longuement examiné, comme l'ont fait MM. Lucotte, Vallon, Lombard et Schwint, la question de savoir si les six objectifs que vous nous proposez sont les meilleurs, s'ils recouvrent bien tous les secteurs, s'il conviendrait d'en prévoir d'autres ou, au contraire, d'en diminuer le nombre.

Vous avez vous-même indiqué, monsieur le Premier ministre, que, dans ces six objectifs, il était clair que la priorité des priorités était représentée par l'équilibre de nos échanges extérieurs. Toutefois, le Plan étant d'abord, comme je l'ai dit précédemment, un élément de mobilisation de l'opinion publique, mieux vaudrait, me semble-t-il, au niveau des options fondamentales, concentrer les efforts sur trois éléments essentiels qui me paraissent s'imposer et qui sont l'énergie, l'emploi et la politique familiale.

**M. Jacques Henriët.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Si, dans ce Plan, au lieu de demeurer dans la trajectoire des plans précédents et d'essayer de donner un peu à chacun — car chacun réclame ce qu'il estime lui être dû — on tentait d'organiser l'ensemble des mesures autour de ces trois éléments fondamentaux, on ferait progresser la compréhension du Plan dans l'opinion publique et son acceptation par les couches profondes de l'opinion.

Beaucoup mieux que moi, et bien avant moi, vous-même, monsieur le Premier ministre, ainsi que tous les rapporteurs, avez indiqué pourquoi le problème de l'énergie et des matières premières commandait notre développement économique.

Beaucoup ont dit aussi, et notamment M. le rapporteur de la commission des affaires sociales, pourquoi l'emploi était le véritable défi auquel nous étions confrontés. Il est clair que l'on ne créera pas d'emplois sans entreprises compétitives, non seulement dans le domaine industriel, mais aussi dans le domaine agricole et dans celui du commerce et des services, car l'ensemble des entreprises françaises seront de plus en plus soumises à cet impératif de compétitivité.

Enfin, en matière de prestations sociales, il est clair que la politique familiale permet, d'une part, de faire progresser l'égalité du traitement entre ceux qui n'ont pas d'enfants et ceux qui en ont et, d'autre part, de préserver notre avenir en permettant le renouvellement des générations.

C'est pourquoi mes amis estiment que, dans le cadre d'une maîtrise des transferts sociaux et aussi, sans doute, d'une pause dans l'extension de l'ensemble de la protection sociale, il est indispensable de mettre l'accent sur la politique familiale, même si cela doit déboucher, parfois, sur quelques reconversions douloureuses, même s'il faut revoir le mécanisme du quotient familial et le système du plafonnement des prestations familiales. Une telle politique familiale doit être au centre de notre débat puisqu'elle commande notre avenir.

En matière démographique, les évolutions ne s'accomplissent pas sur la seule durée d'un Plan mais, hélas, sur vingt ou trente ans. En conséquence, il faut inverser fortement les courants pour arriver à retrouver des possibilités de développement.

A partir des trois objectifs essentiels que nous voudrions voir privilégier, le VIII<sup>e</sup> Plan devrait nécessairement entamer deux actions essentielles de rééquilibrage. L'une devrait tendre à privilégier l'investissement sur la consommation en vue de stimuler les créations d'emplois ; l'autre devrait tendre à avantager la consommation familiale par rapport à la consommation individuelle afin de favoriser les familles.

**M. Jacques Henriët.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Il nous paraît que ce sont là, finalement, les deux éléments essentiels de ce débat sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan.

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, je ne voudrais pas terminer cette intervention sans vous faire part d'une inquiétude. En effet, en lisant attentivement l'excellent rapport présenté par le commissaire général au Plan et son équipe, j'ai constaté que les liaisons qui devraient exister entre les orientations du VIII<sup>e</sup> Plan de la République française et les objectifs de développement économique et social de la Communauté économique européenne étaient trop ténues. Ce VIII<sup>e</sup> Plan est encore un peu trop conçu en termes d'isolement par rapport à ce que font nos partenaires et à ce qu'ils sont.

Or, monsieur le Premier ministre, vous avez accepté — et je crois que c'est une bonne chose — que la France entre dans le système monétaire européen. Vous savez bien que la clef de voûte du système monétaire européen est une meilleure convergence des politiques économiques et des politiques sociales.

En conséquence, l'harmonisation des régimes fiscaux et sociaux, le développement des politiques communes et une attitude identique face aux problèmes énergétiques et aux problèmes du tiers monde commandent la solidarité entre les pays européens.

**M. Jacques Henriët.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Fourcade.** Le rapport sur le Plan devrait être, selon moi, un peu plus audacieux que celui sur les options, non seulement sur les thèmes que je viens de rappeler, mais encore sur celui de l'Europe. En effet, la conférence de Strasbourg a montré — et je crains que la conférence de Tokyo ne nous le

montre *a contrario* — quelles sont les difficultés que l'on rencontre dans le monde actuel pour harmoniser les positions des grands pays industriels.

Ensemble, nous sommes confrontés à un certain nombre d'évolutions difficiles. Tout se passe comme si nous étions confrontés à une gigantesque remise en question des avantages réciproques des pays développés et des pays en développement les uns par rapport aux autres.

Il est clair que seule la dimension européenne nous permettra de trouver une stratégie de riposte. C'est pourquoi je me suis permis de vous faire part de cette inquiétude.

Je termine mon propos. Ce débat sur les orientations du VIII<sup>e</sup> Plan vient juste à point pour nous rappeler l'importance de la concertation, du dialogue et de la vérité dans les rapports sociaux. Si, pendant les dix-huit mois qui vont s'écouler entre aujourd'hui et le moment où, monsieur le Premier ministre, vous nous présenterez le projet de loi sur le VIII<sup>e</sup> Plan, un peu plus de vérité pouvait se propager dans les rapports sociaux, dans l'analyse des faits et dans l'acceptation d'un certain nombre de données, si, à partir de cet examen commun, un peu plus d'imagination, un peu plus d'innovation pouvaient dominer la recherche des solutions, alors ce débat aurait eu, je crois, une très grande utilité. Si tel est le cas, alors nous pourrions adopter le VIII<sup>e</sup> Plan sans inquiétude car il correspondra tout à la fois à la situation actuelle de notre pays et à une stratégie correcte de son développement pour les cinq années à venir. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

— 6 —

#### COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Paris, le 28 juin 1979.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement du Sénat, le Gouvernement retire de l'ordre du jour prioritaire de la séance du vendredi 29 juin 1979 les textes ayant été adoptés « conformes » par l'Assemblée nationale :

« Proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires en vue de la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes ;

« Conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi tendant à modifier les dispositions de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 relatives au droit de grève au sein du service public de la radiodiffusion télévision française ;

« Deuxième lecture du projet de loi relatif au soutien de l'investissement productif industriel.

« Avance, avant la séance de questions orales sans débat, l'examen des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes ;

« Et ajoute, en fin d'ordre du jour, l'examen du projet de loi relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« Signé : JACQUES LIMOUZY. »

Acte est donné de cette communication.

— 7 —

#### NOMINATIONS A DES COMMISSIONS

**M. le président.** Je rappelle au Sénat que le groupe des républicains et des indépendants a présenté des candidatures pour la commission des affaires économiques et du Plan et pour la commission des affaires sociales.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées et je proclame M. Serge Mathieu membre de la commission des affaires économiques et du Plan et M. Bernard Pellarin membre de la commission des affaires sociales.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 8 —

#### INCIDENT

**M. Pierre Noé.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Noé.

**M. Pierre Noé.** Monsieur le président, mes chers collègues, je voulais vous informer que notre collègue M. Bernard Parmentier ne pouvait être parmi nous ce soir, car il est actuellement retenu dans les locaux de la cité Malesherbes du parti socialiste, que les forces de police sont en train d'investir, ce qui l'empêche de venir travailler avec nous.

Je voulais, par conséquent, élever une protestation, monsieur le président.

**M. le président.** Monsieur Noé, j'ai été saisi de cette affaire voilà environ une heure et demie par M. Parmentier lui-même, car le téléphone n'était pas coupé.

M'étant informé, j'ai appris que c'est sur mandat du procureur de la République que les forces de police se sont rendues à la cité Malesherbes car le procureur pense que c'est de ce lieu qu'est préparée l'émission de Radio libre.

J'ai saisi le préfet de police de la protestation qui avait été élevée et, à l'heure actuelle, tout ce que je peux vous dire, c'est qu'effectivement M. Parmentier se trouve toujours dans l'appartement et que les policiers cherchent à entrer dans ces locaux.

Je constate comme vous que M. Parmentier est, pour l'instant, dans l'impossibilité d'assister à la séance.

L'incident est clos.

(*M. Jacques Boyer-Andrivet remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.*)

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET, vice-président.

— 9 —

#### PREPARATION DU VIII<sup>e</sup> PLAN

##### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan.

La parole est à M. Jacquet.

**M. Marc Jacquet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons entendu cet après-midi M. le Premier ministre. J'avais envie, avant de l'entendre, de lui dire qu'il me donnait le sentiment d'être tout au long de l'après-midi un peu comme le Mur des Lamentations contre lequel se brisait la litanie de nos jérémiades. A cette litanie, je vais ajouter, moi aussi, un verset. (*Sourires.*)

Mais soyons sérieux, entrons dans le vif du sujet.

La France vit dans un monde de compétitions, d'oppositions et de tensions. Ce monde n'est pas seulement dominé par la multiplication des conflits locaux ; il est aussi le champ d'une lutte impitoyable que se livrent les nations dans le domaine économique.

Cette nouvelle situation se manifeste en premier lieu dans le secteur monétaire où le désordre qui règne permet à certains pays — disons très nettement : les Etats-Unis — d'utiliser le dollar pour se protéger contre les importations et favoriser leurs ventes à l'étranger, en clair pour exporter leur chômage en Europe et au Japon. Le désordre monétaire altère ainsi profondément les conditions du commerce international et favorise le développement de l'inflation.

La guerre économique sévit — on l'a assez dit cet après-midi — dans le domaine pétrolier et ce qui s'est passé aujourd'hui à Genève nous le confirme. Elle résulte de la volonté délibérée des pays producteurs de faire monter les prix du pétrole. Mais, loin de s'atténuer, cette volonté s'accroît sous nos yeux et ne rencontre pas de la part des pays consommateurs une opposition suffisamment déterminée. Espérons qu'elle se manifesterait à Tokyo.

Enfin, la France doit affronter une guerre commerciale sans précédent, où Américains et Japonais savent jouer de protections plus ou moins occultes dans le même temps où le Marché commun a tendance à devenir, selon un mot désormais passé dans le langage politique, une véritable passoire.

Face aux défis qui sont ainsi lancés à la France, le Plan, plus que jamais, doit être l'instrument par lequel s'exprime la volonté de redressement de la France. Il doit être l'expression politique de notre volonté nationale d'incarner nos choix d'indépendance.

A cet égard, force nous est de constater que le projet de loi sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan qui nous est soumis répond de façon insuffisante à cette préoccupation.

L'objet de mon propos ne sera pas, bien évidemment, de faire un contreplan ni même un commentaire paragraphe par paragraphe de ce texte, qui présente — il faut le reconnaître honnêtement — des qualités incontestables de style dans l'écriture et d'intelligence dans l'exposé.

Toutefois, je m'attacherai à examiner ce projet sous l'angle des trois problèmes essentiels auxquels est confrontée la France pour son avenir et sur la stratégie qui le sous-tend. Il m'est, en effet, apparu que ce Plan était plus velléitaire que volontaire et que l'action proposée était insuffisante face à la préoccupation du chômage, déficiente face au déficit croissant des finances publiques, inexistante face au grave problème de notre démographie.

Le Gouvernement n'a pas cru devoir établir d'objectifs chiffrés. Nous nous en étonnons, car, si un taux de croissance précis ne peut être décrété, bien qu'on ait dit autre chose cet après-midi, il est, en revanche, difficile d'admettre qu'aucune simulation n'ait été entreprise pour fixer au moins des fourchettes entre lesquelles le rythme prévisible de développement aurait pu être estimé. C'est ce qu'avaient tenté, osé, les Plans précédents, sur lesquels le Premier ministre — je le regrette — a formulé cet après-midi des jugements un peu sévères.

Le rapport dispose, en vertu d'un *a priori* qui lui sert en quelque sorte de charte : « Il devient plus difficile de prévoir le comportement d'agents économiques et surtout l'environnement économique international se trouve de plus en plus soumis à l'aléa. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement estime qu'il n'est pas possible de s'engager sur une projection centrale qui constituerait le fondement quantitatif du VIII<sup>e</sup> Plan. »

De fait, les prévisions chiffrées ont été bannies du texte et le projet se trouve le plus souvent réduit à un catalogue de bonnes intentions du type « une croissance aussi élevée que possible ».

On a, par moments, le sentiment que le planificateur s'est borné à faire un constat, certes intelligent et réaliste, mais qu'il a singulièrement limité le rôle du Plan. Ne doit-on pas conserver cependant à ce Plan son caractère de « réducteur d'incertitude » ? C'est un mot, je crois, de Pierre Massé.

Pour ce qui nous concerne, nous croyons que la notion même de Plan est indissociable de l'affirmation d'une politique volontariste et, par conséquent, d'objectifs déterminés mais exigeants et clairement affichés.

Cette affirmation nous apparaît d'autant plus indispensable que l'amélioration de l'emploi ne pourra venir que d'une croissance plus soutenue.

A cet égard, les perspectives évoquées par le rapport sont terriblement inquiétantes. Si la croissance française devait se poursuivre durant le VIII<sup>e</sup> Plan au même rythme qu'actuellement, le chômage, vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur, augmenterait d'environ 200 000 personnes chaque année, et le chiffre de deux millions au moins de demandeurs d'emploi apparaît plausible pour 1985.

Autant dire tout de suite que, pour nous, R. P. R., ce scénario est totalement inacceptable. Non seulement nous ne considérons pas le chômage comme un mal inévitable, fatal, mais nous pensons qu'il peut être combattu et circonscrit.

L'existence d'un sous-emploi permanent et important est une atteinte à la dignité humaine.

Je pense, comme tout le monde, que cette situation doit mobiliser toutes les énergies. L'homme se réalise dans son travail ; c'est le moyen privilégié qu'il a de créer pour autrui — on a parlé de solidarité au cours de l'après-midi, on pourrait retrouver là le même concept — et de trouver sa justification dans le service rendu. Chacun est utile à la collectivité nationale.

Par ailleurs, à côté de ces conséquences humaines intolérables, les conséquences économiques d'un sous-emploi durable sont considérables. Le coût financier du chômage, du fait des pertes de cotisations de la sécurité sociale, des diminutions de recettes des impôts, de la charge de l'indemnisation, surtout, est considérable. Il a été évalué à des dizaines de milliards de francs et atteint un montant compris entre la moitié et les deux tiers de notre facture pétrolière.

Face à cette préoccupation majeure de l'emploi, le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan attend la solution du problème d'une croissance soutenue et équilibrée. Mais, dans son avis, Mme Devaud l'a rappelé, le Conseil économique et social remarque avec justesse qu'il n'apparaît pas clairement sur quoi se fonde l'espoir d'une reprise de la croissance capable de créer des emplois et de résorber le chômage.

Le rapport du Conseil économique et social ajoute : « Entre les lignes, on croit comprendre qu'il suffirait que l'industrie s'adapte à la concurrence et que les moyens financiers des entreprises soient reconstitués pour que ces objectifs soient atteints. Si ces évolutions sont indispensables, l'expérience des autres pays montre qu'elles ne sont pas suffisantes. »

Enfin, le Conseil économique et social insiste sur « la nécessité de ne pas se résigner devant les perspectives spontanées d'une croissance mondiale qui semble devoir, à moyen terme, fortement ralentir ».

Nous, R. P. R., nous demeurons persuadés qu'une autre politique, une politique réaliste, mais volontaire, peut modifier profondément le résultat inacceptable des prévisions qui sont établies par les experts.

Nous n'avons cessé de le demander depuis des mois.

Nous affirmons qu'une telle politique n'est pas celle de la facilité, mais au contraire celle de la rigueur et de l'effort et qu'elle peut être conduite avec le souci de ménager les équilibres économiques fondamentaux.

Oui, nous pensons qu'entre une relance massive qui compromettrait gravement nos équilibres généraux et une croissance molle, insuffisante, pour résoudre le problème de l'emploi, il y a place pour une croissance plus ambitieuse fondée sur des mesures sélectives. Là, je rejoins peut-être certains propos du discours de M. le Premier ministre.

Elle devrait s'appuyer sur une relance des investissements dont le montant est tombé à un niveau particulièrement bas. Il faut se souvenir que le pays investit à l'heure actuelle, approximativement, de quoi remplacer les matériels existants ou les renouveler, mais pas suffisamment pour les développer. Nous en sommes *grosso modo*, en France, à la croissance zéro, alors que les investissements, d'après les derniers renseignements obtenus, continuent de croître en volume de 4,5 p. 100 aux Etats-Unis et de 11 p. 100 en Allemagne. Comment notamment rattraper l'Allemagne fédérale si ce pays développe son économie et pas la France ? Il faut d'ailleurs avoir présent à l'esprit cette sorte de syllogisme : pas de résorption du chômage sans création d'emplois ; pas de création d'emplois sans redémarrage de l'investissement ; pas de redémarrage de l'investissement sans aide à l'investissement.

C'est la raison pour laquelle nous estimons que la politique gouvernementale doit être réorientée, qu'au lieu de subventionner le chômage, les pouvoirs publics doivent développer, à large échelle, par des mesures beaucoup moins timides que celles adoptées jusqu'à présent, les incitations aux investissements.

Les dispositions pratiques sont variées, je vous en donne une très courte énumération : allègement de l'impôt sur la formation de bénéfices réinvestis, réévaluation des bilans ; surtout transformation de l'encadrement du crédit. Dans cette action — on l'a déjà dit précédemment, mais forcément, à cette heure, on fait beaucoup de redites — les petites et moyennes entreprises constituent un domaine tout à fait privilégié pour mener

une politique de soutien à l'investissement. Elles représentent, en effet, un tissu industriel très riche et très bien intégré à la vie nationale, dans les villes comme dans les campagnes. En outre, elles font largement appel à la main-d'œuvre et jouent un rôle important dans nos échanges extérieurs, puisqu'elles réalisent le quart des exportations industrielles et plus du tiers des ventes à l'étranger de biens de consommation courante. Il faut donc les encourager et à cet égard il paraît préférable d'aider les extensions d'entreprises plutôt que les créations qui sont incertaines. De même, il paraît intéressant d'étudier de nouvelles conditions de financement des P. M. E. qui leur permettraient d'accéder au crédit dans les mêmes conditions que les grandes entreprises.

Egalement, une action d'incitation dans le secteur du bâtiment et des travaux publics paraît souhaitable, comme le Gouvernement l'a lui-même noté. Il existe toujours dans le pays une forte demande de logements qui est encore loin d'être satisfaite. A la fin de l'année, c'est près de 50 000 personnes qui seront en attente d'un prêt conventionné pour financer leur logement. Or, en 1978, les mises en chantier ont été inférieures de 35 000 à celles de 1977 et de plus de 100 000 à celles de 1973.

Il faut donc produire nettement plus de logements et notamment de maisons individuelles qui correspondent le mieux au tempérament des Français. Cette augmentation de la production peut se faire, sans pour cela aggraver l'inflation. En effet, les entreprises ne sont pas utilisées au maximum de leurs capacités et elles pourront sans hausse de prix faire face à la croissance de la demande. Quant au financement, les crédits budgétaires nécessaires seront rapidement compensés par une augmentation des rentrées de T. V. A.

Pour les travaux publics — un domaine que je connais bien, comme M. le ministre de l'environnement — la situation est analogue ; il existe des projets prêts à être réalisés qui attendent d'être financés et il existe des entreprises actuellement sous-utilisées qui attendent de les exécuter. L'activité du secteur peut donc être stimulée notamment au niveau des infrastructures routières. Je n'insiste pas, mais ce qu'on appelle souvent une politique de grands travaux ne doit pas rester une illusion.

Cependant, l'effort ne peut en aucun cas se limiter au bâtiment et aux travaux publics. Il doit porter sur des secteurs productifs sélectionnés, et notamment sur les secteurs de pointe qui sont de nature à procurer des débouchés importants et stables à l'exportation.

Il est un autre domaine où l'action de l'Etat devrait être beaucoup plus énergique, c'est celui des économies relatives au fonctionnement des services publics.

Le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan l'a noté : « Le VIII<sup>e</sup> Plan doit être l'occasion d'un renouvellement profond de la plus grande entreprise de France que constitue l'administration. »

Mais cette phrase, à l'image du document lui-même, laisse le lecteur sur sa faim. Est-elle plus qu'un vœu pieux ? Le rapport est trop silencieux sur les voies et moyens précis pour atteindre cet objectif.

Laissez-moi citer un exemple ; à propos de la politique de l'emploi, le Conseil économique et social dans son avis énumère ainsi les organismes chargés de veiller à l'ajustement des offres et des demandes d'emploi.

« L'essentiel des moyens mis en œuvre pour agir sur le marché du travail et sur les conditions du travail est constitué par les interventions du F. N. E. — fonds national pour l'emploi — du C. I. A. S. I. — comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles — de l'A. N. P. E. — agence nationale pour l'emploi — de l'A. P. E. C. — association pour l'emploi des cadres — de l'A. F. P. A. — association nationale pour la formation professionnelle des adultes — du F. A. C. T. — fonds pour l'amélioration des conditions de travail — de l'I. N. R. S. — institut national de recherches et de sécurité pour la prévention des accidents du travail — du F. S. A. I. — fonds spécial d'adaptation industrielle — de l'O. N. I. S. E. P. — office national d'information sur les enseignements et les professions — du C. E. R. E. Q. — centre d'études et de recherches sur les qualifications. »

Quelle cavalcade ! On ne peut qu'être saisi de vertige en imaginant les démarches variées, contradictoires, dévoreuses de bonne volonté et de temps auxquelles les personnes ou les entreprises sont obligées de se livrer pour tenter de régler leurs problèmes.

Avec rigueur, avec détermination, il faut simplifier la gestion de l'Etat, à la fois pour réaliser des économies nécessaires, encourager l'esprit d'entreprise et libérer les forces vives de la nation.

Et nous ajoutons : cette action vigoureuse et rigoureuse que nous voulons mener contre le chômage, contre le gaspillage, pour l'emploi, pour l'investissement, n'est réalisable que dans un grand effort national en vue duquel tous les Français sont solidaires : solidarité à l'égard des jeunes qui commencent pour près d'un tiers leur carrière par l'A. N. P. E. ; solidarité de ceux qui ont du travail à l'égard de ceux qui en sont privés ; solidarité de ceux qui sont nantis par rapport à ceux qui sont démunis. J'ai été heureux d'ailleurs dans cet ordre d'idée d'entendre les déclarations finales de M. le Premier ministre. J'espère qu'elles ne resteront pas lettre morte.

Il reste une préoccupation majeure à laquelle, bien entendu, le Gouvernement est sensible et nous avec lui : c'est la contrainte extérieure, la nécessité d'équilibrer nos achats à l'étranger par nos ventes à l'étranger.

Là encore, les axes d'intervention énumérés dans les orientations du VIII<sup>e</sup> Plan sont satisfaisants dans leur énoncé mais formulés, comme toujours, avec une imprécision excessive.

Ne parlons pas des économies d'énergie pour lesquelles les efforts prévus paraissent réels. Mais comment allons-nous rééquilibrer nos échanges industriels avec nos principaux partenaires commerciaux, je veux dire, au sein même de la Communauté, avec l'Allemagne et l'Italie ? En 1978, sur le poste des produits industriels, notre déficit avec l'Allemagne a atteint 14 milliards de francs et 8 milliards de francs avec l'Italie.

Dans le domaine agro-alimentaire, quel excédent de la balance des comptes visons-nous pour les prochaines années et par quels moyens allons-nous l'obtenir ? Il nous faut à la fois vendre plus à nos partenaires du Marché commun et surtout les amener à accepter pour l'Europe une politique dynamique d'exportation de surplus agricoles, à l'image de ce que réalisent les Etats-Unis dans ce domaine.

Les négociations de Bruxelles la semaine dernière ne nous rassurent pas sur ce point : au rythme actuel et sans aucun accident de parcours monétaire, il faudrait dix ans pour résorber les montants compensatoires monétaires. Or, sans la suppression de ceux-ci, l'agriculture française est condamnée à végéter. Le gel des prix du lait s'accompagne, semble-t-il, de mécanismes uniformes de financement des excédents, alors que ceux-ci sont vingt fois supérieurs en Allemagne à ceux existant en France. Rien d'important n'est prévu pour la mise en route d'une politique systématique d'exportation par la Communauté des surplus agricoles dont, évidemment, la grande partie serait française, étant donné le potentiel dont jouit notre pays dans ce domaine. Or, c'est par des mesures de ce type, sélectives, appropriées, que nous pourrions desserrer les contraintes extérieures qui freinent notre croissance.

Que dire, d'un mot, de l'entrée de la France dans le système monétaire européen ? Le Gouvernement ne nous a jamais fait part des conséquences chiffrées sur l'activité économique et sur l'emploi d'une telle politique et je ne parle pas des conséquences à long terme, mais de celles qui vont apparaître dès 1979 ou en 1980. Il s'agit pourtant d'un élément essentiel de notre stratégie économique.

Il est enfin un dernier aspect important — je me limite volontairement à l'indispensable — sur lequel je voudrais attirer votre attention : le ralentissement de l'activité économique n'a pas eu pour seul effet un accroissement massif du chômage, il aggrave de façon préoccupante la situation de nos finances publiques.

A ce sujet, le projet de loi sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan comporte le constat suivant — je cite :

« Les dépenses tendent à s'accroître fortement, compte tenu notamment du poids des transferts sociaux, alors que les recettes, liées pour la plupart au niveau de l'activité, marquent le pas. Les finances publiques sont ainsi l'un des problèmes les plus préoccupants du VIII<sup>e</sup> Plan. »

Les projections réalisées pour l'avenir montrent que, sur la lancée actuelle, le taux des prélèvements obligatoires devrait atteindre, en 1985, près de 50 p. 100 du produit intérieur brut pour équilibrer les dépenses ; ce qui veut dire en langage simple que les Français travailleraient en moyenne une heure sur deux pour payer leurs impôts et leurs cotisations sociales — M. Schwint l'a rappelé cet après-midi.

Une telle perspective apparaît clairement insupportable. Or nous avons vu que nous ne pouvons pas compter sur une reprise rapide et immédiate de l'activité économique pour rétablir l'équilibre de nos finances.

En revanche, nous savons que la couverture des dépenses des régimes sociaux exigerait, d'ici à la fin du VIII<sup>e</sup> Plan, une augmentation des prélèvements obligatoires de l'ordre de six points du produit intérieur brut, soit une somme équivalant au doublement du produit de l'impôt sur le revenu.

Nous ne pouvons pas non plus continuer à accumuler les déficits budgétaires de la nation et ceux des collectivités locales, aggravés d'une année sur l'autre, et voir se creuser le gouffre de la sécurité sociale, en espérant le combler par des impôts nouveaux, des suppléments de cotisations et des emprunts pour faire face à des dépenses de fonctionnement.

A cet égard, les adaptations proposées pour maîtriser le montant des transferts sociaux n'apparaissent guère à la mesure du problème. Le rapport établi par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale souligne avec justesse que la rationalisation sectorielle qui nous est proposée comporte des ambiguïtés, des contradictions et des lacunes : ambiguïtés en ce qui concerne les modes de régulation des régimes qui sont proposés ; contradictions entre le fait de vouloir réduire les inégalités entre le régime de base et les régimes complémentaires, d'une part, et, d'autre part, de vouloir étendre le rôle desdits régimes complémentaires ; lacunes, par exemple sur l'inachèvement de l'harmonisation et sur les droits sociaux des conjoints collaboratrices des travailleurs indépendants. Je n'oserai pas dire que ce sont là des détails, mais ce sont simplement des exemples.

En fait, l'élaboration du VIII<sup>e</sup> Plan aurait dû être l'occasion, comme le souhaitait également notre commission des affaires sociales, du grand débat fondamental sur le financement de la protection sociale et des dépenses de santé. Nous ne pouvons que regretter de constater que cette occasion n'ait pas été saisie lors du rapport sur les options.

En tout état de cause, un déficit croissant de nos finances publiques et sociales subi, c'est-à-dire qui ne s'inscrit pas dans le cadre d'un effort particulier d'équipements ou d'investissements, va à l'encontre d'une saine politique de compétitivité, de lutte contre l'inflation et le chômage.

L'exigence de la croissance et de l'emploi entraînera de toute manière à l'avenir un effort de stabilisation en valeur relative des moyens consacrés au financement des transferts sociaux.

Il est enfin un point essentiel pour notre avenir où le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan apparaît largement insuffisant, c'est celui de la natalité.

Quoi ! Après avoir reconnu que l'évolution démographique de la France pose un grave problème pour l'avenir national, après avoir constaté qu'à l'horizon 2050 la population de la France risque d'être plus faible qu'aujourd'hui, alors qu'une région voisine comme le Maghreb aurait environ 200 millions d'habitants, on se borne à dire que « la politique familiale ne pourra être sensiblement plus dynamique que dans la mesure où les autres dépenses de protection seront maîtrisées » !

Rappelons-nous que le taux de renouvellement de la population française est tombé plus bas qu'il ne fut jamais dans notre pays, et que dans plus de trente départements, le nombre de décès l'emporte sur celui des naissances.

Bientôt, des maternelles vont fermer, des écoles primaires vont s'arrêter. Déjà, des activités économiques et sociales sont touchées par la dénatalité de ces dernières années.

Il n'y a pas de développement possible pour un pays sans forte population active, pas de croissance sans producteurs et sans consommateurs.

A cet égard, on passe généralement sous silence le fait que, si la France a connu, ces dernières décennies, une ère de développement et de grand progrès social, c'est, entre autres causes, à la suite du relèvement des naissances durant un quart de siècle.

Le Gouvernement ne doit pas laisser la France redevenir un pays où le nombre des décès dépasse celui des naissances. Or, sans les progrès de la médecine, qui permettent l'allongement de la durée de la vie, sans les naissances des enfants d'immigrés, nous en serions déjà là.

Face à ce défi immense, il faut un effort sans précédent. Tous les combats doivent être menés de front : lancer une politique familiale et, en même temps, maîtriser les autres dépenses. D'ailleurs, ne nous faisons aucune illusion : nous pouvons toujours cotiser pour nos retraites, elles ne seront pas honorées s'il n'y a pas d'enfants, s'il n'y a pas demain une population active, abondante au travail.

En ce domaine essentiel, le R.P.R. a fait un certain nombre de propositions dont il serait souhaitable de mieux tenir compte : congé éducation, statut social et salaire de la mère de famille,

problème clé du troisième enfant, allocations familiales améliorées, travail à temps partiel encouragé et développé, logement des familles nombreuses facilité...

Face aux défis contemporains, il nous faut donc agir par des voies nouvelles. Nous savons qu'une page est tournée depuis la guerre du Kippour et qu'un nouvel ordre mondial est à trouver. Nous en sommes tous ici convaincus.

Nous, R.P.R., ne le recherchons pas dans le collectivisme ; nous savons bien que de la part des tenants de ces systèmes, il s'agit de mirages verbaux ; pas plus du temps de la prospérité que depuis la crise, nous n'avons vu émerger des solutions dans la socialisation.

Mais nous ne pouvons nous résigner à voir dans la montée du chômage, dans le développement de l'inflation, les signes d'une fatalité. Le laisser-faire ne nous paraît pas non plus adapté à la gravité des temps. Rien n'est plus contraire à une mobilisation vraie des énergies que le consentement préalable des gouvernants à un avenir réputé, une fois pour toutes, imprévisible. Et c'est sans doute le reproche le plus grave que nous faisons au document qui nous est présenté.

En ce sens, l'absence de prévisions chiffrées et l'attente d'une solution qui naîtrait de l'environnement international nous paraissent traduire une politique trop passive.

Les options du VIII<sup>e</sup> Plan ne comportent pas ces objectifs précis, exigeants, qui, seuls, seraient de nature à répondre aux défis capitaux que la France doit relever et dont les plus graves ont pour nom : « chômage » et « dénatalité ». Et ces objectifs sont d'autant plus nécessaires que la crise pétrolière et le relèvement des prix qui en découle augmentent les difficultés des pays industrialisés.

Oh ! certes, nous, membres du R.P.R., n'avons pas la prétention de détenir la pierre philosophale, mais nous ne croyons pas non plus aux vérités révélées ; nous savons que la pierre de touche de notre redressement, c'est avant tout l'effort que nous sommes décidés à accomplir nous-mêmes. Le réflexe des gaullistes n'est pas de compter sur l'extérieur, fût-il baptisé « environnement international », pour assurer notre sauvegarde ; ce que les Français ne feront pas pour eux-mêmes et pour la France, personne ne le fera à leur place !

Il nous faut donc affirmer une volonté et établir un plan qui soit en même temps un plan de bataille dans la guerre économique que se livrent les principales puissances industrielles du monde. Car un véritable plan, ce doit être l'expression d'une volonté nationale qui mobilise les ardeurs, ou, comme le disait quelqu'un, « une ardente obligation ». Ce doit être l'expression d'une ambition pour la France.

Monsieur le ministre, en quittant cette tribune, je souhaite vraiment de tout mon cœur, comme représentant d'un parti de la majorité, que nous soyons, cette fois, peut-être un peu plus entendu que d'habitude ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Noé.

**M. Pierre Noé.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, aujourd'hui nous est donc soumis le projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan, lequel couvrira la période 1981-1985.

Etabli quelques mois seulement après le vote de la loi portant adaptation du VII<sup>e</sup> Plan, le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan — M. le Premier ministre le rappelait tout à l'heure — ne modifie ni la teneur ni la portée de ce texte, ses analyses et ses orientations devant, au contraire, être considérées comme confirmées pour contribuer à la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan.

Or, que constatons-nous à la fin du VII<sup>e</sup> Plan ? Nous constatons que celui-ci ne fut pas appliqué. Déjà, le V<sup>e</sup> Plan avait abandonné le principe de la fixation d'objectifs. Cette fois-ci, après le VII<sup>e</sup>, nous arrivons au VIII<sup>e</sup>, dernière étape d'une logique que je qualifie de « déplanification ».

Effectivement, comme vous l'écrivez, « la planification française n'a pas d'équivalent parmi les autres pays développés ». De la planification on en parle beaucoup, mais on ne planifie pas. Telle est la caractéristique essentielle du Plan.

Paradoxe, allez-vous dire ! Non, cohérence. Cohérence de votre politique, exprimée dans un rapport de caractère descriptif où l'on se dispense d'analyser les causes afin de donner le sentiment que, les évolutions économiques étant fatales, seule la solution proposée peut être la bonne. C'est un bel exercice, en vérité, où l'on enferme le lecteur afin que, tout devenant inévitable, il ne puisse plus y avoir place pour une autre logique et pour une autre stratégie que les vôtres.

Votre stratégie a pour objectif profond d'adapter l'économie française au fonctionnement actuel du capitalisme mondial. Les exemples que nous fournissons vous imposent de sortir de la crise depuis cinq ans et le coût social élevé de votre politique nous laissent à penser que vous avez d'ores et déjà échoué.

Faisons le constat, comme nous y a invités M. le Premier ministre. Faire un constat, cela signifie rechercher le plus exact possible l'état de notre dépendance économique par grands secteurs d'activité. Mais c'est aussi montrer combien cette dépendance s'est accrue au cours des plans précédents et combien elle risque de s'accroître davantage au cours des années à venir, puisque l'internationalisation du capital et des intérêts qui lui sont liés s'affirment comme la tendance dominante qui sous-tend votre réflexion et détermine vos actions.

Parmi les pays industrialisés, la France est l'un des plus dépendants à l'égard de l'énergie importée. Cette évidence rappelée, vous préconisez notamment les économies d'énergie, mais dans vos actions journalières — le département de l'Essonne peut me servir d'exemple — le rail est sacrifié par rapport à la route et les transports en commun par rapport aux transports privés. Cela a d'ailleurs permis au président de la commission des transports et communications du VII<sup>e</sup> Plan, en janvier dernier, écrivant à M. le Premier ministre, de conclure que « le partage du trafic continue d'évoluer vers le transport le moins économe en énergie et le plus dépendant du pétrole », et ce n'est pas votre gadget « gaspi » qui aidera à résoudre ce problème !

Notre collègue Edgar Pisani traitera le problème de notre dépendance en énergies et en matières premières, première des six options du VIII<sup>e</sup> Plan et, abordant la seconde de ces options avec les problèmes de la recherche, il vous fera part de la démarche qui, selon nous, devrait prévaloir dans cette phase de réflexion.

La troisième de vos options concerne les activités agricoles et l'industrie agro-alimentaire.

Sans aborder l'ensemble des activités agro-alimentaires, je voudrais néanmoins vous interroger immédiatement sur le déficit en oléagineux et, plus généralement, en sources de protéines. La dépendance de la France à l'égard des producteurs étrangers de protéines est très forte et, vous le savez, nous subissons passivement la domination américaine. C'est le moment que vous choisissez pour, sans débat et sans consultation du Parlement, transformer l'institut national de la recherche agronomique — l'I.N.R.A. — en établissement public à caractère industriel et commercial, projet déjà lié à la mise en place de filiales appelées à se développer au détriment des recherches existantes au profit d'un petit nombre de recherches à court terme, certes nécessaires, mais destinées avant tout à occuper quelques créneaux sélectionnés par les firmes industrielles les plus puissantes.

Modifier un outil dont les missions concernent de nombreux domaines de la production agricole et alimentaire, ainsi que les problèmes de l'environnement et de la consommation, sans y faire explicitement référence dans le chapitre intitulé « Renforcer les activités agricoles et l'industrie alimentaire » relève, selon moi, de la provocation ou de la mauvaise conscience, à moins qu'elle ne masque tout simplement l'impuissance à donner à la recherche agronomique les moyens dont elle a besoin pour aider l'agriculture à opérer sa grande mutation.

Enfin, vous assujettissez au quotidien la fonction d'un établissement dont la mission est de préparer l'avenir.

Rappelez-vous comment fut détruite notre sidérurgie, en faisant de l'I.R.S.I.D. non pas un instrument de recherche tourné vers l'avenir, mais un instrument du quotidien transformé en médecine d'usine.

Mon ami le président André Méric vous parlera tout à l'heure de l'emploi, qui est la quatrième option du Plan.

Mais avant de poursuivre sur les options, je voudrais — car c'est le moment, me semble-t-il — répondre à certaines interrogations et affirmations de M. le Premier ministre dans son intervention lorsqu'il a abordé les problèmes des investissements.

Je voudrais également vous parler des investissements étrangers, cette forme de pénétration qui limite notre indépendance et diminue notre capacité à déterminer librement notre politique. Un chapitre séparé aurait dû, selon moi, être consacré à cette réflexion, mais il est vrai que vous êtes libéral !

Une réflexion sur la politique des Etats-Unis prenant comme exemple, afin de nous interroger, l'aide accordée aux importations, aurait dû être faite. Nous interroger sur les compagnies pétrolières et minières qui contrôlent les ressources naturelles eût été utile.

Ecologie et développement semblent avoir pour rôle, dans votre rapport, d'éviter de réfléchir sur l'exploitation par les multinationales de la main-d'œuvre à bon marché.

Vous écrivez que l'industrie, base essentielle de notre développement, est en premier lieu la clé de l'indépendance nationale, et qu'un pays qui veut rester indépendant doit être capable de faire face à ses échéances sans avoir à solliciter l'étranger. M. le Premier ministre a d'ailleurs ajouté que les défis venaient d'abord de l'extérieur. Bien. Mais quand l'investissement et l'emploi dépendent, comme c'est le cas en France du fait de votre politique, dans une large mesure des décisions des entreprises étrangères, où est le sérieux d'un tel propos ?

Oui, l'investissement et l'emploi dépendent, dans une large proportion, des décisions des entreprises étrangères. Souvenez-vous de Bordeaux et de Charleville se disputant Ford. Les travailleurs de Massy — je suis de l'Essonne, je prends les exemples que je connais le mieux — savent, eux, ce que signifie le fait que le groupe I.T.T. cherche à supprimer ses activités en France.

Ainsi, l'aménagement du territoire et le développement de certaines régions sont-ils liés aux implantations étrangères et la pénétration de ces entreprises est-elle largement à l'origine de la crise que traverse l'économie française.

La stratégie de ces firmes se caractérise essentiellement par la centralisation et l'accumulation du profit. Le niveau atteint par l'internationalisation explique la concordance de la crise dans les pays capitalistes et son ampleur, et cette crise renforce la position relative des grandes entreprises étrangères installées dans notre pays.

Depuis le V<sup>e</sup> Plan, on a enregistré une progression sensible de la pénétration de capitaux étrangers et un fort développement de l'influence des firmes multinationales.

Cette pénétration étrangère dans le domaine de la technologie et dans le domaine scientifique pose un problème politique majeur. En effet, la dépendance liée à la technologie est insidieuse et difficile à appréhender. Or, les risques encourus sont d'une gravité extrême, et la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan devrait être un des moments privilégiés pour son interrogation.

Il s'agit d'abord du risque du fait de l'effet de domination. Une nation désireuse d'acquiescer une technologie donnée s'adressera auprès de celui qui détient le savoir-faire le plus avancé et inévitablement sera formée à son image.

C'est donc en fait tout notre mode de vie, la santé — dont traitera notre collègue Georges Dagonia — les transports, nos loisirs qui seront affectés, en un mot, notre cadre de vie dont nous parlera notre collègue Robert Laucourant.

Je ne reprendrai pas l'exemple des protéines.

Rappelez-vous l'embargo américain sur le soja, en 1973. Imaginez simplement un embargo américain sur les composants électroniques. Que deviendrait l'industrie française ? Je vous pose la question. Quant au risque politique, il est évident. Une analyse à ce niveau est indispensable car cette forme de pénétration étrangère est en train de prendre une importance décisive.

Les nouvelles centrales nucléaires, base de tout notre développement énergétique, sont construites, vous le savez, sous licence Westinghouse, et Framatome ne semble pas faire son travail de francisation. Qui commande : l'Etat ou Creusot-Loire ?

La commutation électronique pour le téléphone sera celle de la C.E.E. ou de Thomson, entreprises françaises, mais sous licence I.T.T. ou Ericson, à moins que les dernières grandes manœuvres internationales ne décident qu'elle soit hollandaise ou allemande.

Pour les ordinateurs, nous avons recours à I.B.M. ou à Honeywell-Bull et la fusion de cette dernière avec la C.I.I. revient, en fait, à abandonner les gros ordinateurs C.I.I.

Je pourrais, malheureusement, énumérer une longue liste qui montre la réalité de la politique suivie et notre mise sous dépendance technologique et scientifique.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.** Monsieur Noé, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Pierre Noé.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.** Je vous remercie, monsieur Noé, de me laisser vous interrompre.

Je ne peux pas laisser dire comme cela, lorsque vous parlez de l'informatique, qu'il n'y a plus d'informatique française. C'est un dossier que j'ai quelques raisons de bien connaître et il en est de même pour M. Jean-Pierre Fourcade.

Vous savez quelle était la situation de l'informatique française jusqu'aux environs de 1975. Je voudrais vous rappeler ce que c'est sur la décision du Gouvernement français qu'a été

rachetée la majorité d'Honeywell Bull, qui était américain, que la fusion avec C.I.I. a eu lieu, et que, maintenant, nous avons enfin la seconde informatique du monde.

Si la France a réussi cette performance qui, après quatre ans, ne coûte plus d'argent public, ce n'est pas grâce à vous car, à l'époque, vous avez voté contre. Aujourd'hui, vous devez constater que s'il existe une grande informatique française, ce n'est pas vous qui y avez contribué.

**M. André Méric.** A quel prix pour les contribuables !

**M. Pierre Noé.** Mais, monsieur le ministre, l'informatique et l'électronique dépendent des composants !

**M. Michel d'Ornano,** ministre de l'environnement et du cadre de vie. J'observe seulement que vous pliez déjà bagage !

**M. Pierre Noé.** Pas du tout ! Les composants sont importés à raison de 60 p. 100 et 30 p. 100 sont fabriqués sous licence. Dès lors, où est notre indépendance ?

Un des indicateurs les plus révélateurs de la dépendance technologique réside dans l'importance des importations de biens d'équipements tels que le matériel de travaux publics, les machines-outils, les machines agricoles, les matériels de laboratoire, etc. Chacun sait cela !

Plus grave encore : si les firmes étrangères ne sont pas à l'origine de la découverte, elles restent souvent maîtresses de l'innovation, c'est-à-dire de la mise en œuvre industrielle de la découverte, et maintiennent leur domination par le morcellement du travail. Ainsi, I. B. M. France voit ses activités commandées des Etats-Unis ou d'I. B. M.-Europe, et le centre de Corbeil-Essonnes, que je connais bien également, fabrique certains types de composants.

Dans ce jeu international, l'Etat n'est pas neutre, monsieur le ministre. Il a entrepris une véritable mobilisation des ressources nationales au profit de certains groupes. Il a également facilité, par des aides massives, une restructuration sans précédent, vous l'avez dit.

Le bilan de votre politique, traduite dans les Plans précédents et confirmée aujourd'hui, d'aide à la concentration des groupes industriels et financiers est lourd si l'on y inclut les coûts sociaux et les déséquilibres régionaux.

Cette politique, réaffirmée dans vos options du VIII<sup>e</sup> Plan, facilitera la pénétration des capitaux étrangers en France et accentuera la dépendance technologique de notre pays.

D'autre part, la crise économique a souvent conduit les entreprises à arrêter tout développement de la recherche, sans pour autant que l'Etat prenne le relais.

L'effort de recherche est resté insuffisant — d'autres l'ont déjà dit avant moi, notamment le rapporteur — et la situation devrait malheureusement encore s'aggraver. Aujourd'hui, l'industrie bénéficie d'efforts certains, mais d'efforts faits dans une période qui s'est achevée en 1967. Or, l'érosion intervenue, les modifications de structures risquent de compromettre notre compétitivité dans les prochaines années.

Vous écrivez que le VIII<sup>e</sup> Plan sera l'occasion d'un réexamen des moyens consacrés à la recherche. J'en suis tout à fait d'accord, mais que cela soit réel. Or, que faites-vous ?

Vous refusez tout débat parlementaire et, même si M. le Premier ministre dit et affirme que la concertation demeure intangible, je dois pourtant indiquer que, le 3 mai dernier, j'interrogeais le Gouvernement afin de connaître ses conclusions après le rapport de M. Massenet concernant l'étude des modalités de la réforme de l'emploi scientifique et son corollaire sur l'organisation du centre national de la recherche scientifique. Je rappelais au secrétaire d'Etat à la recherche et à M. le ministre de l'industrie que, les 24 et 27 novembre 1978, ils avaient donné leur accord pour qu'un grand débat sur la recherche ait lieu à la session de printemps afin que le recul permette, à cette occasion, d'aborder les problèmes de fond avec le sérieux et l'efficacité indispensables, justement avant l'élaboration des options du VIII<sup>e</sup> Plan.

La session se termine, les options nous sont présentées et le débat n'aura pas lieu malgré les promesses formelles, ce qui ne vous empêche pas d'écrire d'ailleurs que dès que ce rapport — celui dont nous parlons — sera approuvé, que l'élaboration de la procédure fera l'objet d'une concertation approfondie, sachant que, d'ici à cette date, vous aurez tout réglé seul avec vos experts, préférant les colloques aux débats parlementaires.

L'économie n'est plus, pour vous, au service de l'homme et le débat démocratique n'est plus nécessaire. Mais c'est l'homme qui doit servir l'économie. Considération philosophique, certes, mais finalité essentielle qui fait notre différence.

En effet, en l'absence de toute planification gouvernementale sérieuse et de toute véritable politique de recherche et de politique industrielle au seul service de la nation, la stratégie des grands groupes industriels et bancaires s'impose sans contrôle. Ce sont les grandes entreprises qui élaborent elles-mêmes leur propre plan à moyen et à long terme. Voilà pourquoi vous n'êtes pas en mesure de faire un plan. Vous êtes en place pour appliquer les leurs.

Les grandes entreprises souhaitent contrôler leur marché et fixer les prix, déterminer le volume et la structure de la production, de l'investissement et de l'emploi en choisissant les lieux de leur implantation, l'Etat n'étant considéré que lorsqu'il s'agit de financer leur restructuration.

La disparition des instruments gouvernementaux de planification, tels que vous nous les présentez dans ce rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan, ne fait qu'accroître la dépendance économique de notre pays.

Voilà pourquoi les socialistes s'opposent à votre projet et vous feront part, devant la Haute assemblée, au cours des exposés de mes collègues que j'ai eu l'honneur de citer, des solutions qu'ils préconisent. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.* — *M. Léchenault applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Léchenault.

**M. France Léchenault.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mes collègues sénateurs radicaux de gauche et moi-même, nous nous sentons un peu perplexes. Pourquoi, en effet, parler de Plan alors que le Gouvernement conditions dans lesquelles s'ouvre cette discussion nous autorisent à le penser.

Les prévisions chiffrées ont été bannies du texte et la définition d'une politique de croissance s'y trouve le plus souvent réduite à une intention : elle devra être la plus élevée possible et régulière.

On ne peut moins planifier, mais alors, pourquoi ne pas le dire ?

Pourtant, c'est le moins qu'on puisse affirmer, les problèmes ne manquent pas qui eussent mérité la mobilisation du pays pour trouver des solutions. Pour cela, il faut faire des choix. Comme l'a écrit Pierre Mendès-France : « Le plan se résume finalement en une série de choix raisonnés. Parce que gouverner, c'est choisir, le Plan est, avant tout, un acte ou une suite d'actes politiques. »

Comme le souligne la première partie du rapport, la situation démographique est préoccupante. C'est vrai, mais un problème aussi grave ne méritait-il pas plus d'une page du rapport ? Devait-on se contenter d'écrire à la page 101 : « Le Gouvernement étudiera, dans le cadre du VIII<sup>e</sup> Plan, les mesures susceptibles de contribuer à relancer le taux de fécondité au-dessus du niveau de remplacement des générations ? »

N'était-il pas possible de décider, par exemple, de réaliser des logements suffisamment spacieux, qui ne soient pas hors de prix, pour accueillir des familles nombreuses ? Cela aurait été une décision, une volonté qui aurait montré au pays la gravité de notre situation.

Dans « Variété », Paul Valéry a écrit : « Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. »

La civilisation grecque antique est morte, largement faute de Grecs, et la civilisation romaine, faute de Romains. La civilisation européenne peut mourir, faute d'Européens.

A cet égard, l'avenir dépend des Français, mais aussi de l'Etat.

La crise de l'énergie, même si elle peut n'être que passagère, est dans tous les esprits. En tout état de cause, rien ne sera plus comme avant. Le temps n'est plus celui de l'énergie à bon marché que l'on peut gaspiller allégrement.

Le Gouvernement peut lancer des gadgets ou critiquer ce qui se passe chez les voisins, ce n'est pas ainsi qu'on doit traiter les Français. Là encore, il faut inventer, décider, choisir, expliquer, planifier en un mot.

Dans notre département de la Saône-et-Loire, sensibilisé par l'implantation éventuelle d'un site nucléaire qui serait probablement installé à la demande d'E. D. F., l'information la plus claire et la plus objective n'a pas encore été donnée aux populations du département.

Tout de même, les Français, confrontés à de tels problèmes, doivent être traités en adultes.

Il aurait fallu, pour montrer l'importance du choix et l'étendue des difficultés, afficher une volonté déterminée de réduction des gaspillages, de promotion des transports en commun, de récupération des déchets, toutes ces idées que nous connaissons tous, mais que personne n'ose réaliser.

La planification ne sera vraiment fructueuse que si prévaut, à la tête de l'Etat, la conviction qu'elle est l'entreprise dominante, au succès de laquelle toutes les décisions particulières doivent être assujetties.

Qui, dans cet hémicycle, monsieur le ministre, pourrait appliquer cette phrase au projet de loi que vous nous présentez ?

Je dirai en conclusion que, une fois de plus, le VIII<sup>e</sup> Plan ainsi proposé n'est pas suffisamment impératif pour l'Etat. (*Applaudissements sur les travées socialistes et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Pors.

**M. Anicet Le Pors.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, à l'évidence, ces options ne sortiront pas le pays de la crise. Certes, les options affichées ne sont pas véritablement celles que vous avez retenues ; mais nous avons l'habitude de cette double présentation.

Les options du Gouvernement actuel, ce sont celles du déclin pour le pays. En outre, ces options que vous formulez sont mystificatrices en ce sens que l'analyse économique et politique qu'elles affichent ne correspond en rien à la réalité.

C'est pour cette raison de fond que le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan ne permet pas un débat démocratique. En effet, on ne peut manquer d'être atterré devant la vacuité de ce document qui aligne des formules plus brillantes que véritablement profondes.

Il comporte très peu de chiffres. Il semble que les chiffres en général ne soient pas très appréciés, ces jours-ci, par le Gouvernement. M. le Premier ministre a récemment brocardé les économètres qui avaient osé envisager un total de plus de deux millions de chômeurs en 1983, en disant qu'ils s'étaient, à l'évidence, trompés, parce qu'ils avaient supposé que le Gouvernement ne ferait rien et qu'ils avaient raisonné en supposant la politique économique demeurant inchangée.

Chacun sait bien que, lorsque l'on procède à ce genre de calcul, on suppose que la politique économique reste la même. Mais cela ne signifie pas que l'on ne fera rien. M. le Premier ministre n'a sans doute pas l'habitude de ce genre d'exercice, mais ce n'était pas là sa préoccupation.

J'ai trouvé dans ses propos quelques formules tout à fait creuses : j'ai appris que le marché du travail était le lieu de la confrontation entre les offres et les demandes, que l'on nous proposait de nous orienter vers des spécialisations dans l'excellence. En effet !

De plus, ces options n'ont pas de caractère opérationnel. Elles ne débouchent pas sur l'« ardente obligation », sur un moyen qui permettrait la réduction des incertitudes. Elles ne correspondent même pas à une étude généralisée de marché. Ce n'est même pas une planification stratégique, ce qui aurait supposé que vous examiniez quelle était la stratégie des Etats-Unis ou de la République fédérale d'Allemagne. On n'en relève aucune trace.

En fait, d'un point de vue formel, ce rapport conjugue le laisser-faire et le laisser-aller.

Ce n'est pas que vous n'ayez pas une politique cohérente. M. le Premier ministre a fait la démonstration d'une très grande stabilité dans sa démarche car c'est, de façon cohérente, la politique la plus réactionnaire que notre pays ait connue depuis longtemps.

**M. Guy Schmaus.** Très bien !

**M. Anicet Le Pors.** Vous auriez pu faire l'effort d'établir un bilan du plan précédent. Ce bilan vous gêne-t-il ?

Vous auriez dû expliquer que vous aviez prévu un taux de croissance de 5,5 p. 100. Ce Plan a pourtant été voté au cours de la session de printemps de 1976, c'est-à-dire trois ans après l'augmentation des prix des produits pétroliers. Or on n'a même pas observé une croissance de 3 p. 100 jusqu'à présent.

Vous auriez dû dire que le chômage a été multiplié par deux.

Vous auriez dû dire aussi que nous avons connu un déficit commercial permanent, sauf l'année dernière où on a observé un excédent de 2,5 millions de francs, mais ce phénomène a été dû, vous le savez bien, au fait que les exportations d'armes ont augmenté de 5 millions en 1978 par rapport à 1977, sinon, vous auriez enregistré un déficit de 2,5 millions de francs.

Je suis persuadé que le Gouvernement n'est pas disposé à parier que nous connaîtrons un excédent ou l'équilibre cette année.

Quant aux prix, leur augmentation s'est maintenue aux environs de 10 p. 100 et elle dépassera ce taux cette année.

Dans le même temps, vous avez décidé de supprimer 500 emplois à la direction générale de la concurrence et de la

consommation, alors que le budget pour 1979 prévoyait la création de 101 emplois. En matière de planification, c'est vraiment de la prévision à courte vue.

J'ai observé, en entrant dans le détail, que vous envisagiez ces suppressions dans les zones les plus peuplées, les plus industrielles et les plus touristiques. C'est vraiment du libéralisme. Mais dans l'intérêt de qui ?

En bref, le caractère formel de ce document est d'être un texte idéologique, à la recherche d'un consensus que vous n'obtiendrez pas mais pour lequel vous faites bien des efforts dans un contexte français où pourtant les inégalités sont profondes.

Voilà quelques jours, nous avons appris par un document du C. E. R. C. — centre d'étude des revenus et des coûts — que 2 p. 100 des ménages possédaient 16 p. 100 de la fortune française. Hier, le *Canard enchaîné* nous a fait part de la déclaration de revenus du Président de la République, ce qui, à l'évidence, le classe dans ces 2 p. 100.

Je comprends mieux — je le comprenais bien, mais c'est une confirmation — pourquoi le Gouvernement est systématiquement opposé aux propositions que nous formulons en faveur d'un impôt sur la fortune, sur le capital.

C'est clair, on connaît maintenant très bien quels sont, jusqu'à la tête de l'Etat, les intérêts que vous défendez.

J'ai énuméré là quelques chiffres, et vous ne les aimez pas !

Dans notre pays, il y a de la misère, une misère de masse, car des millions de gens la connaissent. Que leur offrez-vous ? Vous proposez aux pauvres d'aider les plus pauvres encore. Vous proposez à ceux qui ont du travail d'aller au-devant des chômeurs.

Dans quel dessein ? Pour détourner l'attention du fait qu'à notre époque le chômage est une honte et que ce n'est pas aux pauvres de partager leur misère et leur pénurie.

Ce dont la France a besoin, c'est d'une économie en expansion qui procurerait le bien-être à tous. C'est pour détourner l'attention de l'opinion publique de ces questions essentielles que vous tenez ce langage. Vous êtes même allé jusqu'à écrire, dans ce rapport sur les options : c'est un paradoxe qu'il faille du chômage pour lutter contre le chômage. Auparavant, vous utilisiez les théorèmes ; maintenant ce sont les paradoxes qui vous servent d'instruments.

Je me demande, dans ces conditions, pour qui vous prenez les Français ! Vous n'espérez pas sur de telles bases obtenir un véritable débat démocratique, car il y a une liaison entre les options de fond et les possibilités d'un tel débat démocratique.

Je voudrais insister plus fondamentalement encore sur un certain nombre de propositions qui sous-tendent votre raisonnement.

J'ai déjà eu l'occasion, au mois d'avril dernier, lors du débat sur l'emploi, de montrer que votre raisonnement et les prétendues lois économiques auxquelles vous faites référence n'ont aucune valeur. Il y a d'abord cette fameuse liaison investissement-emploi et le théorème de Schmitt : profit aujourd'hui, investissement demain, emploi après-demain.

Je l'ai expliqué avec chiffres à l'appui et j'en répète — je ne change que les chiffres car j'ai beaucoup d'exemples — qu'en situation de crise cette liaison n'existe pas et que vous nous racontez des histoires en vous appuyant sur cette relation.

Je vous cite d'autres exemples : en 1976, 1977 et 1978, l'excédent brut d'exploitation des entreprises privées a augmenté, pour ces trois années, de 58 p. 100, les investissements de 8 p. 100 seulement, le chômage de 317 000 unités, soit 34 p. 100. Vous voyez bien que votre relation n'est pas valable !

La deuxième relation, dite « théorème d'Albert », c'est la relation commerce extérieur - adaptation industrielle - emploi. Qu'y a-t-il d'essentiel dans notre commerce extérieur ? C'est notre déficit structurel vis-à-vis de trois pays, les Etats-Unis, la R.F.A. et le Japon : 23 milliards de francs en 1977, 22 milliards en 1978 et déjà 7 milliards au cours du premier trimestre 1979.

Ces 22 ou 23 milliards de francs représentent des richesses importées qui ne sont pas créées en France. Mes calculs m'indiquent qu'ils correspondent à 300 000 emplois directs et, sans doute, à des centaines de milliers d'autres qui viendraient réduire notre taux de chômage.

Alors, vous accusez le tiers monde. Vous épargnez les Etats-Unis, la R.F.A. et le Japon, mais votre cible, ce sont les pays en voie de développement. On a encore entendu ce refrain cet après-midi.

Malheureusement pour vous, il existe d'excellentes études, dont certaines émanent de vos services et que l'on pourrait considérer comme des « fuites » tant elles sont contraires à vos affirmations. Je pense, par exemple, à un rapport sur le devenir

du tiers monde de MM. Berthelot et Tardy, qui indique que, de 1970 à 1976, nos relations avec les pays du tiers monde ont été créatrices de 100 000 emplois nets durant.

Ce rapport indique également que, sur les trente-six pays que l'on accuse d'importations sauvages, trente ont un solde déficitaire avec nous ; notre solde à nous est donc excédentaire. Combien de Français savent, en entendant vos discours, que nous sommes excédentaires vis-à-vis de Hong-Kong ? Telle est pourtant la réalité ! Mais vous la cachez aux Français.

Un autre rapport, publié tout récemment par le centre d'études prospectives et d'informations internationales, démontre que la concurrence est le fait, au premier chef, des pays industrialisés. D'ailleurs, si vous analysez les chiffres de notre commerce extérieur, vous constatez que l'excédent qui croît le plus rapidement et qui, par conséquent, a permis cet équilibre — ce quasi-équilibre ! — dont vous vous glorifiez, c'est l'excédent vis-à-vis des pays les plus pauvres de la planète, grâce, notamment, aux armes que vous leur envoyez à des conditions de crédit défiant toute concurrence, mais qui ne sont pas saines pour notre économie. On enregistre un excédent de seize milliards de francs vis-à-vis des pays les plus pauvres, en progression de cinq milliards de francs par rapport à 1977. Voilà la réalité !

Et puis, il y a le pétrole, dont j'ai dit quelques mots cet après-midi, car il est des propositions qui sont absolument insoutenables.

Il est vrai qu'avant la hausse qui vient d'intervenir, le coût relatif du pétrole avait baissé, en France, de 28 p. 100 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1974. Si vous faites le calcul, vous constatez que la dernière hausse n'est qu'un réajustement qui permet de revenir à peu près au niveau du 1<sup>er</sup> janvier 1974 ; le manque à gagner enregistré par les pays producteurs au cours de la période qui vient de s'écouler n'est pas compensé. Voilà la réalité !

Depuis 1976, le pouvoir d'achat des pays producteurs de pétrole a baissé de 15 p. 100 à 30 p. 100. Telle est encore la réalité.

Vous voulez également cacher aux Français que les répercussions mécaniques des hausses qui viennent d'intervenir ne compteront que pour 0,7 p. 100, au moment où on annonce une hausse des prix de 1,1 p. 100 !

Faut-il dire aussi que, dans un litre d'essence, il y a 66 p. 100 de taxes ? La part relative de ces taxes augmente d'année en année. Les pays pétroliers ne reçoivent que 18 p. 100 du prix de vente. Les pays de l'O. P. E. P. ont augmenté hier le prix du pétrole. Mais savez-vous que, dans un litre de carburant utilisé par les automobilistes, il y a 55 centimes — au nouveau prix — de pétrole ? Et ce sont ces 55 centimes que vous rendez responsables de tous les maux dont nous souffrons en France. C'est ridicule !

On a le fin mot de l'histoire lorsqu'on suit, à la Bourse, l'évolution des cours des valeurs mobilières des sociétés pétrolières : l'augmentation des cours, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, varie entre 30 et 100 p. 100.

Il faudrait ajouter que cette augmentation des fuels va se traduire par ce qu'on appelle un « effet de stock », c'est-à-dire une majoration de la valeur des stocks qui sont aujourd'hui, selon les dernières informations en ma possession, de 106 jours. Cela se traduira par une augmentation, une rente en quelque sorte, de l'ordre de cinq milliards de francs. Cela aussi, il faut le prendre en compte !

Comme diraient Lénine et Pierre Massé : « les faits sont têtus », et les faits, ils sont là ! Pouvez-vous m'en produire d'autres ? Je suis prêt à en discuter.

Tous ces mauvais théorèmes que je viens de rappeler, qui n'ont pas de rapport avec la réalité, vous les couronnez d'une information qui, elle, est nouvelle et qui m'a bien intéressé : il ne s'agit pas d'une crise — c'est écrit à la page 11 du rapport sur les options.

Je vous suis depuis une dizaine d'années, et je me souviens qu'en 1970, alors que les communistes disaient : « Nous sommes entrés dans une crise profonde, durable, structurelle », vous haussiez les épaules quand vous n'éclatiez pas de rire. En 1973, ce fut le choc pétrolier ; vous avez dit : « C'est la crise, mais c'est la crise pétrolière, ne confondons pas. » Nous, nous avons continué à dire : « Il s'agit d'une crise profonde, durable, structurelle. » Et aujourd'hui, vous nous dites : « Il n'y a plus de crise, ce sont les structures qui sont en cause. » Je pense que vous auriez mieux fait de nous suivre en 1970, cela vous aurait évité de changer si souvent d'avis.

M. le Premier ministre a souligné cet après-midi qu'il s'agissait d'une crise internationale. Nous, nous pensons que cette crise est avant tout nationale. On peut en décrire la genèse, en iden-

tifier les causes et observer le développement de ses contradictions dans notre pays, comme on peut le faire dans tous les pays capitalistes.

On comptait, en France, en novembre 1969, 207 000 chômeurs, 450 000 en 1974 ; on en compte officiellement 1 376 000 aujourd'hui.

Le taux de croissance de la production était, dans les années soixante, de 5,5 p. 100 par an en moyenne. Aujourd'hui, il est à peine de 3 p. 100. La hausse des prix se situait entre 2 et 4 p. 100 dans les années soixante. Aujourd'hui, elle se situe régulièrement au voisinage de 10 p. 100 — officiellement !

Il y a eu inflation en 1973 et en 1974. Oui. La crise pétrolière fait partie de la crise du système. Oui. Mais elle n'en est pas à l'origine. Souvenez-vous : les désordres monétaires n'ont pas commencé en 1973. La dévaluation de la livre, c'était en 1967 ; la dévaluation du franc, c'était en 1969 ; l'inconvertibilité du dollar et sa dévaluation, c'était en 1971. Voilà le tournant ! Voilà l'origine de la crise.

Et puis, peut-être avez-vous oublié, au plan politique, ce formidable mouvement revendicatif, ce formidable mouvement de société de mai et juin 1968, et, en 1969, le départ du général de Gaulle, qui avait assumé sa mission et que la bourgeoisie repoussait doucement. Vous vous souvenez sans doute aussi du « oui, mais » !

Puis ce fut la « nouvelle société » de M. Chaban-Delmas et son discours du 16 septembre 1969. On ne parle pas de nouvelle société quand on ne traverse pas une crise de société, c'est évident !

Enfin, à l'appui de tous ces événements précis dont j'ai fait état, il y a des travaux statistiques, ceux de la Fresque, ceux du VII<sup>e</sup> Plan, qui montrent, à la fin des années soixante, un retournement et une baisse, qui n'a pas cessé depuis, de l'efficacité du capital installé en France.

Tout concourt, vous le voyez bien, à une analyse véritablement scientifique de la crise, dont nous pouvons fixer le point de départ à la fin des années soixante, et non pas en 1973-1974.

Votre politique a accompagné les développements de la crise. Je me souviens que le V<sup>e</sup> Plan était l'initiateur de ce formidable mouvement de concentration que l'on a connu à la fin des années soixante. Le V<sup>e</sup> Plan disait : il faut que, dans les principales branches de notre économie, il n'y ait plus qu'un ou deux groupes de taille internationale.

Puis, en 1967-1968, le rapport Nora a entrepris la réorganisation des entreprises publiques pour les faire mieux servir au soutien d'ensemble de l'économie capitaliste et, en priorité, bien sûr, au soutien des sociétés les plus importantes. Puis ce fut le rapport Ortoli-Montjoie sur le développement industriel qui célébrait l'impératif industriel à la fin des années soixante.

Je me souviens d'avoir discuté des options du VI<sup>e</sup> Plan. On retrouverait dans les débats des thèmes d'aujourd'hui. On disait, après de nombreuses années passées à bavarder sur la société postindustrielle, que l'industrie était encore le moteur de notre économie ; j'ai trouvé dans le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan des phrases tout à fait analogues.

Vous donnerai-je des exemples de ce formidable mouvement de concentration de la fin des années soixante dont je parlais il y a un instant ? Des sociétés comme Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Dassault-Bréguet, Creusot-Loire, datent de cette époque. C'est à partir de cette date qu'elles ont tenté leur « internationalisation » et leur redéploiement, avec les conséquences que l'on constate aujourd'hui sur notre appareil de production. C'est cela que nous appelons la « stratégie du déclin ».

Celle-ci a été inaugurée par M. Giscard d'Estaing du temps où il était encore ministre des finances — il est revenu aux affaires, me semble-t-il, au milieu de l'année 1969.

Plus tard, et surtout depuis qu'il est Président de la République, il a poursuivi avec une détermination croissante cette stratégie qui vise à nous intégrer de plus en plus à des économies qui sont plus fortes que la nôtre, à nous asservir aux multinationales. C'est cela la « stratégie du déclin ». Vous dites que non. Mais alors, expliquez-nous pourquoi le pourcentage des dépenses de recherche dans le produit national brut était de 2,18 p. 100 en 1968 et qu'il n'est plus que de 1,8 p. 100 actuellement. N'y a-t-il pas là déclin ? Expliquez-nous pourquoi nous avons abandonné la filière nucléaire française en décembre 1969. Pourquoi, quoi que vous en ayez dit, notre informatique est dominée par la technologie américaine ? Il ne suffit pas de posséder 53 p. 100 d'une société pour la maîtriser véritablement !

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Anicet Le Pors. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.** Je reviendrai tout à l'heure sur tous ces éléments de dialectique en vous répondant, monsieur Le Pors. Mais je ne peux pas vous laisser utiliser des clichés que l'on espère faire passer dans l'opinion publique.

S'agissant de la filière nucléaire française — la filière graphite-gaz — et la filière nucléaire américaine — eau pressurisée — vous oubliez deux choses. Tout d'abord, nous n'étions pas les seuls à utiliser la filière graphite-gaz ; elle n'était pas exclusivement française. Ensuite, nous étions très capables de mettre au point nous-mêmes la filière à eau pressurisée. C'est d'ailleurs celle qui équipe les sous-marins français. Il ne s'agit pas du tout, par conséquent, d'une filière américaine, c'est une filière française. Nous l'avons, c'est vrai, traitée sous licences, mais c'était pour gagner du temps dans notre programme nucléaire, et nous ne le regrettons pas, loin de là. Cette filière, nous l'avons « francisée ».

**M. le président.** Vous pouvez poursuivre, monsieur Le Pors.

**M. Anicet Le Pors.** J'espère que vous me direz tout à l'heure quelles sont vos intentions dans la perspective du renouvellement de la convention avec Westinghouse en 1982, que vous me direz aussi quelle est la cohérence que vous envisagez pour la succession des filières que la France va mettre en œuvre, que vous me direz encore quel est le coût de reconversion de l'industrie pétrolière. J'espère que vous me donnerez sur tous ces points des réponses. Je les ai cherchées en vain dans le rapport sur les options. C'est pourquoi j'interroge. J'ai dit que la crise était nationale. Elle est aussi internationale. Elle est internationale en cela que tous les pays capitalistes traversent une crise. Dans tous les pays capitalistes, en effet, on observe la même logique du profit, de l'accumulation et du gaspillage. Dans tous les pays capitalistes on assiste à la mise en œuvre d'une politique d'austérité, d'une politique d'exploitation des travailleurs. Et, parce qu'on la retrouve partout, c'est vrai que la crise a un caractère international.

Mais les capitalismes ont une histoire essentiellement nationale. Faut-il citer les rois de l'acier et du pétrole de la fin du siècle dernier aux Etats-Unis, les Konzerns allemands, les zaibatsu japonais ? Il faut dire aussi que la politique économique mise en œuvre par chacun des Etats est spécifique à chacun : elle s'appuie sur la demande publique aux Etats-Unis, sur le ministère du commerce international et de l'industrie au Japon, sur un secteur public en France, etc.

Mais il y a aussi la dimension proprement internationale. Il y a aujourd'hui dans le monde 300 millions de chômeurs et 800 millions de pauvres absolus. Il y a, sur l'ensemble de la planète, un gâchis éhonté des ressources naturelles et énergétiques. Nous vivons dans un système monétaire et financier complètement détraqué ; nous sommes dans un système de changes flottants, avec des centaines de milliards d'eurodevises.

Voilà pourquoi effectivement il y a aussi une dimension internationale dans la crise. Il est vrai que cette dimension internationale rétroagit sur la crise telle que chaque nation la connaît. On ne fait pas un travail véritablement scientifique si on ne sait pas distinguer l'essentiel de l'accessoire. L'essentiel, c'est que la crise est avant tout nationale et, partant, c'est sur la base nationale qu'il faut rechercher des solutions.

Contre cette option du déclin, il faut effectivement dégager une stratégie de l'essor et, nous communistes, nous avons pour notre pays une très grande ambition : nous souhaitons que la France ait une très grande place dans le monde. Cependant, nous ne pensons pas que nous puissions faire une France forte avec des Français malheureux.

Nous avons présenté, mon ami Lajoinie l'a fait à l'Assemblée nationale, des propositions pour une croissance nouvelle de l'activité économique fondée sur les besoins sociaux de la population, sur l'amélioration des conditions de vie et de travail, sur une relance, oui, de l'industrie et de l'agriculture.

Nous pensons que cet essor économique implique des progrès démocratiques importants et plus de liberté que nous n'en avons actuellement, parce que, démocratie et progrès social, cela va ensemble. Donc, plus de démocratie dans l'entreprise, plus de démocratie dans les régions, dans les communes et dans l'ensemble de notre pays. En effet, on ne peut pas avoir une grande ambition pour la France si on ne fait pas une France forte, indépendante, souveraine, présente, active dans le monde.

Quand je vois l'image, souvent indigne, que vous donnez de notre pays, je dis que cela nous montre à quel point il est urgent de réagir. Parfois, vous abandonnez la place de la France dans les négociations internationales, comme vous l'avez fait à Genève, à l'occasion du « Tokyo Round », où c'est M. Haferkamp qui, pour nous, a signé un accord qui est tout à fait mauvais, et qui

l'a fait avec vingt-deux pays, alors que les soixante-seize autres, tous les pays sous-développés, refusent de le signer. Ce n'est pas un accord, c'est un « diktat » des plus forts.

A d'autres moments, parce que nous présidions, en l'occurrence, le conseil des ministres de la Communauté, ce sont nos ministres qui se sont exprimés au nom des autres Etats. Alors, nous avons vu M. Jean-François Poncet dans la négociation de Lomé-II, puis M. Monory à Manille lors de la cinquième C.N.U.C.E.D., prendre des positions qui, véritablement, faisaient de nous des défenseurs de l'ordre établi, du pillage poursuivi des peuples du tiers monde. Vous avez été tenté de désunir ce tiers monde pour mieux refuser les revendications qu'il présentait.

A Strasbourg, derrière un accord de façade, vous savez fort bien que la République fédérale d'Allemagne n'a pris aucun engagement et qu'elle a tout subordonné à un accord des Etats-Unis et du Japon.

Comme on l'a indiqué tout à l'heure, on a passé sous silence que, dans une autre négociation, on réduisait de 1 p. 100 les montants compensatoires, alors que, sur la base d'un amendement de collègue M. Leizour à l'Assemblée nationale, mandat avait été donné au Gouvernement de mettre fin immédiatement et totalement à ces montants compensatoires. Alors, qu'attendre de Tokyo dans ces conditions ?

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.** C'est extravagant !

**M. Anicet Le Pors.** Une hiérarchisation encore plus accusée, une mise sous tuelle renforcée de notre pays.

Voilà ce que nous pouvons attendre. C'est la loi de la jungle, ce monde ! Et vous y participez. Il faut une autre politique pour notre pays, une politique que j'exerai, pour ma part, sur trois orientations.

Il faut d'abord desserrer les contraintes extérieures. Il faut ensuite que la France intervienne dans la solution des grands problèmes internationaux. Il faut enfin œuvrer dans le sens de l'assainissement des problèmes financiers du monde et de la démocratisation des institutions internationales. De ces trois points, je parlerai brièvement.

Il faut desserrer les contraintes extérieures.

Oui, nous avons tous le souci de l'équilibre extérieur de notre pays, mais dans quelles conditions ? Des études fort intéressantes ont été effectuées. Je pense au numéro d'*Economie et statistiques* de février 1978, qui montrait que le développement des pays capitalistes était de type auto-centré, ce qui signifie, d'une façon très simple, que les plus forts deviennent de plus en plus forts et que les plus faibles deviennent de plus en plus faibles. Il y a spécialisation et spécialisation. Il y a les créneaux qui dominent et ceux qui sont dominés, et la logique du système consiste à renforcer ceux qui ont la maîtrise des technologies majeures et de la fabrication des biens d'équipement, car, eux seuls, sont capables d'assurer le renouvellement de l'appareil de production alors que les autres sont en position hiérarchiquement subordonnée et sont, en fait, asservis.

Je partage ces analyses d'experts de qualité et j'en tire des conclusions pour les propositions que nous faisons, ce qui signifie, si on est d'accord sur cette analyse, que le problème pour la France vis-à-vis de l'extérieur, ce n'est pas la menace du tiers monde pour les raisons que j'ai indiquées, mais ces 22 milliards de déficit chronique que nous avons vis-à-vis de la R. F. A., des Etats-Unis et du Japon. C'est desserrer les contraintes extérieures que de rétablir les équilibres vis-à-vis de ces pays qui nous dominent de plus en plus. Voilà la réalité, mais vous ne voulez pas le reconnaître.

Autrement dit, ce déficit de 22 milliards de francs, il faut trouver le moyen de le combler. Il est, par exemple, tout à fait inadmissible que, dans un pays comme la France, les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche soient en déficit important. Il est tout à fait inadmissible qu'en ce qui concerne les biens intermédiaires, nous ne puissions pas, avec nos industries qui sont pourtant puissantes, lever la tutelle croissante des sociétés américaines et canadiennes, qui dominent, par exemple, en ce qui concerne les minerais de métaux non ferreux.

En matière d'équipements professionnels, vous nous dites souvent, que nous sommes excédentaires. C'est vrai, nous avons un excédent, mais le montant de cet excédent est égal à la valeur absolue du déficit que nous connaissons dans ce même secteur par rapport aux trois pays dont je viens de parler, la République fédérale d'Allemagne, le Japon, les Etats-Unis, ce qui veut dire qu'il y a biens d'équipement et biens d'équipement. Le déficit que nous connaissons vis-à-vis de la République fédérale d'Allemagne dans les secteurs de la machine-outil, du matériel de travaux publics et de sidérurgie, du machinisme de précision, de l'équipement industriel et de l'équipement électrique montre

que ce sont là des points névralgiques pour l'essor industriel de notre pays. Vous acceptez d'être dominés par nos voisins. C'est inadmissible.

En ce qui concerne l'automobile, la dégradation de la situation dans les véhicules utilitaires et les pièces détachées, hypothèque ce secteur. Vous savez fort bien que nous sommes à la veille d'une importante mutation technologique et que ce n'est pas l'accord Peugeot-Chrysler qui prépare, dans les meilleures conditions, la survie de ce secteur en France dans les dix ou vingt prochaines années. Ainsi, même dans les biens de consommation courante pour lesquels nous avons un excédent, on ne saurait cacher les graves problèmes que rencontrent les industries du textile, de l'habillement, du cuir, de la chaussure, du bois et de l'ameublement.

En ce qui concerne le bois, nous avons la première forêt d'Europe et nous sommes les premiers importateurs de meubles. C'est absolument incohérent. A qui voulez-vous faire comprendre que c'est de la bonne gestion économique et c'est conforme à l'intérêt du pays ? Vous préférez ne pas en parler et faire des phrases dans le développement de vos options. En bref, les bonnes mesures à prendre sont, comme disent des économistes distingués, celles qui conduiraient à réduire l'élasticité de nos importations par rapport à la croissance intérieure. Mais vous ne prenez pas de mesures pour réduire cette élasticité. Vous prenez argument de la situation qui résulte de votre action, pour refuser une politique de relance, sous prétexte qu'elle accélère les importations. C'est le pyromane qui crie au feu.

Deuxième orientation : il faut que la France intervienne dans la solution des grands problèmes internationaux.

Les conclusions, comme je l'ai déjà dit, du Tokyo round ne sont pas admissibles. Elles ont été acceptées par une minorité de pays. Il faut renégocier cet accord pour obtenir d'autres concessions, notamment des Etats-Unis et du Japon. Nous souhaitons, pour notre part, que lors de sa prochaine réunion, la C. N. U. C. E. D. étudie les dispositifs protectionnistes qui sont ceux des pays les plus développés. Il n'y a pas de pays plus protectionnistes que ceux qui donnent des leçons de libéralisme, je veux parler du Japon et des Etats-Unis.

Et puis, il faut que la France soit présente et parle pour résoudre les problèmes des 800 millions de pauvres dans le monde. Nous sommes pour une participation active de notre pays au programme des Nations Unies contre la faim. Nous pensons que le fait de se taire ou d'être insuffisamment présent est tout à fait contraire aux intérêts de notre pays et que l'objectif, affiché par les Nations Unies, d'une participation aux échanges de produits industriels de 25 p. 100 en l'an 2000 pour les pays du tiers monde, est un bon objectif.

Nous pensons que le Gouvernement français aurait dû annoncer depuis longtemps la contribution qu'il compte apporter au deuxième guichet du programme intégré des matières premières. La Belgique l'a fait, de même que la Norvège. La France se tait. Pourquoi ?

Et puis, en ce qui concerne le pétrole, vous faites un tintamarre extraordinaire. C'est votre principal instrument de propagande. J'ai dit ce que j'en pensais, c'est-à-dire pas grand chose de bien, mais ce qu'il faut bien que vous compreniez, c'est que l'ère du pillage est définitivement révolue et qu'il faut en tirer les conséquences.

Quant aux transferts technologiques, c'est l'arme du monopole dans le monde. La France devrait œuvrer pour que chaque pays, pour les raisons que j'ai dites, puisse développer sur des bases proprement nationales des technologies qu'il maîtriserait et ne pas subir l'emprise technologique des filières que dominent les multinationales.

Enfin — ce sera le troisième point — il faut assainir la situation financière dans le monde et intervenir pour la démocratisation des institutions internationales.

Dans cet esprit nous souhaitons l'inscription des problèmes monétaires et financiers à une session spéciale de l'O. N. U. et nous pensons que le Gouvernement devrait faire des démarches dans ce sens.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Le Pors.

**M. Anicet Le Pors.** Je termine, monsieur le président.

Vous devriez relever l'aide directe que vous accordez aux pays développés. Elle est de 0,7 p. 100, si vous prenez en compte les D. O. M.-T. O. M. Il faudrait donc doubler la part destinée aux pays qui ne sont pas les D. O. M. et T. O. M.

Il faudrait créer un fonds spécial pour les pays en voie de développement, comme le proposait M. Georges Marchais à Mexico, l'année dernière, en le basant sur la réduction des budgets militaires.

Nous désirons qu'un code soit imposé aux multinationales pour qu'elles investissent dans les pays où elles sont implantées. Nous sommes, par exemple, pour la révision des quotas du F. M. I. pour mettre fin au droit de veto des Etats-Unis en la matière et pour que soient modifiées les conditions d'attribution des prêts au plan international.

Nous voulons que l'on reconnaisse l'O. N. U. comme lieu principal de discussion des peuples, parce que, à l'O. N. U., un pays compte pour une voix.

Vous voyez que les propositions que je viens de faire — je n'en ai donné qu'un échantillon — n'ont absolument rien d'un repli frileux et autarcique. Nous sommes pour une France militante ouverte, qui exprime sa personnalité au monde entier.

Nous pensons que l'indépendance, ce n'est pas le mur de l'Atlantique, plus la ligne Maginot, mais que c'est le fait de la richesse et de la diversité des relations internationales.

C'est pour ces mêmes raisons que nous rejetons vos options rétrogrades car elles reposent, comme je l'ai indiqué, sur une analyse économique profondément erronée. Elles visent davantage à la propagande qu'à la concertation. Elles ne sont pas susceptibles de sortir le pays de la crise et elles ne correspondent pas aux intérêts des Français.

Alors, vous pouvez bien, après cela, vous attendrir sur la famille, pleurer sur les chômeurs et évoquer le pétrole. Travail, famille, pétrole ! Voilà le slogan de la nouvelle droite. C'est une raison de plus pour que nous votions contre vos options. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, pour nous permettre de respecter les conclusions de la conférence des présidents qui prévoit une séance demain à dix heures, je vais donner la parole à M. Mathieu qui sera le dernier orateur inscrit de la soirée, après quoi nous écouterons M. le ministre.

La parole est à M. Mathieu.

**M. Serge Mathieu.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaiterais, à l'occasion de ce débat sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan, appeler l'attention du Gouvernement et du Sénat sur l'impérieuse nécessité d'achever, au cours de la période quinquennale qui va s'ouvrir en 1981, la liaison Rhin—Rhône—Méditerranée.

L'objectif fixé à cet égard par le programme d'action prioritaire n° 6 du VII<sup>e</sup> Plan consistait, d'une part, à développer la navigation à grand gabarit sur le Rhône et la Saône en achevant les travaux d'aménagement en cours en 1975 et, d'autre part, à engager le franchissement du seuil de Bourgogne par le canal de la Saône au Rhin, élargi de façon à permettre le passage de convois poussés de 4 000 tonnes.

Ainsi pouvions-nous espérer à la fois donner à l'Alsace les meilleures chances de remplir son rôle de carrefour européen et, en même temps, mettre un frein à l'hypertrophie de la région parisienne.

Malheureusement, les réalisations du VII<sup>e</sup> Plan n'ont pas correspondu aux ambitions, pourtant justifiées, qu'il exprimait.

Prenant acte des retards considérables enregistrés dans la mise en œuvre des travaux prévus, le rapport d'adaptation qui nous a été soumis en décembre dernier comportait la révision en baisse du programme d'action prioritaire n° 6, notamment en ce qui concerne le franchissement du seuil, le taux d'exécution prévisionnel de cette partie du programme s'établissant à 2 p. 100 à peine à la fin de la présente année.

Notre rapporteur de la commission des affaires économiques avait, à l'époque, émis un avis favorable à cette rectification. Il n'en avait pas moins ajouté qu'il était essentiel que la réalisation de l'axe Rhin—Rhône soit effective avant l'exécution de la liaison Rhin—Danube car, après celle-ci, il serait trop tard.

Il n'est pas exagéré de dire que, dans cette affaire, c'est l'avenir de la France qui se trouve engagé.

Ainsi que l'exprimait le VII<sup>e</sup> Plan, « la mise à grand gabarit du canal de la Saône au Rhin s'impose comme une nécessité tracée par la géographie et attendue par l'économie. Elle permettra, au moment où les pays de la Méditerranée et du Golfe persique s'industrialisent et se développent, de raccorder le réseau français du Sud-Est au réseau très ramifié et en cours d'extension de l'Allemagne et du Benelux. »

D'autres raisons encore militent en faveur de l'octroi d'une priorité affirmée à la liaison Rhin—Rhône—Méditerranée.

Une telle opération, tout d'abord, serait créatrice d'emplois. Dans la conjoncture actuelle où tant de personnes, jeunes pour la plupart, sont à la recherche de travail, ce serait un moyen, d'ailleurs non inflationniste, de résorber le chômage.

L'incidence sur l'économie ne serait pas négligeable puisque, outre les industries du bâtiment et des travaux publics, d'autres industries s'en trouveraient indirectement bénéficiaires, telles

la construction et la réparation de bateaux, par exemple. En outre, en cette époque où la crise pétrolière pose un problème angoissant, le développement des transports par voie fluviale, peu coûteux en énergie, peut se révéler un élément essentiel de l'équilibre de notre balance commerciale.

S'exprimant à Dijon le 24 novembre 1975, le Président de la République a souligné l'importance nationale et européenne de la liaison Rhin—Rhône—Méditerranée. Il avait alors indiqué que l'ensemble des travaux prévus devaient être réalisés pendant le VIII<sup>e</sup> Plan.

Le 15 mai dernier, à Haguenau, il a renouvelé cette indication et je m'en réjouis tout particulièrement.

Puissent ces déclarations se trouver confirmées par les faits, pour le plus grand bien de l'économie générale du pays et de l'intérêt des populations riveraines.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le Premier ministre, dans son intervention de cet après-midi, a déjà largement traité de la plupart des questions qui ont été soulevées en répondant à MM. les rapporteurs. Ces derniers avaient déjà, si je puis dire, donné le ton d'un débat dont l'intérêt — à quelques exceptions près sur lesquelles je reviendrai — ne s'est pas démenti au cours de cette soirée.

Le Plan, c'est l'affaire de la nation tout entière. Au cours de cette soirée, des critiques ont été formulées, des suggestions ont été apportées, des approbations ont été exprimées. Le Gouvernement souhaite marquer sa volonté de concertation, d'ouverture et de dialogue. Il l'a fait en acceptant un certain nombre des amendements du Sénat, après avoir déjà accepté ceux du Conseil économique et social et de l'Assemblée nationale. Dans le même esprit, avant la reprise de cette séance, il a encore déposé un rectificatif à la page 70 de l'annexe qui vous a été distribuée.

Naturellement, vous comprendrez qu'il n'est pas possible, ce soir, de répondre à tous et sur tous les sujets qui ont été traités, mais je voudrais vous donner l'assurance, ici, que le commissariat général du Plan s'inspirera aussi largement qu'il sera possible des suggestions que vous avez présentées.

En écoutant quelques-uns des orateurs et après avoir entendu les suggestions, les critiques et les appréciations qui ont été portées de façon très constructive par les uns et par les autres, je me suis tout de même interrogé pour me demander si une confusion ne s'était pas établie parfois et si certains ne confondaient pas le débat sur les options du Plan avec le débat sur le Plan lui-même.

Aujourd'hui, il s'agit de discuter des grandes orientations du Plan, conformément à l'esprit et à la lettre de la loi de 1962. Il s'agit de débattre d'une stratégie générale du VIII<sup>e</sup> Plan et pas encore du Plan lui-même. En conséquence, il est tout à fait normal que le rapport qui vous est soumis soit, au stade où il en est, un texte ouvert qui pose les grandes questions et ouvre des alternatives. Vous ne pouvez donc pas, vous ne devez donc pas y chercher une liste de moyens précis et de programmes détaillés. Ces moyens et ces programmes précis apparaîtront lorsque les commissions du VIII<sup>e</sup> Plan auront travaillé.

Cela dit, que le Sénat se rassure ! Nous entendons bien conserver au VIII<sup>e</sup> Plan les deux caractéristiques essentielles de notre planification que sont, d'abord, une réflexion concertée sur l'avenir et, ensuite, l'expression d'une volonté de l'Etat pour atteindre les objectifs nationaux qui sont prioritaires. A cet égard, je vous confirme ce que vous a dit M. le Premier ministre : il y aura, dans le VIII<sup>e</sup> Plan, des programmes d'action prioritaires.

J'ai voulu, dès le début de cet exposé, rappeler le caractère de ce débat, notamment parce que l'intervention de M. Marc Jacquet — sur laquelle je reviendrai tout à l'heure — me laissait penser qu'une confusion avait pu s'établir entre le débat sur les options et le débat sur le Plan lui-même.

Je m'efforcerai de répondre aux différents orateurs qui se sont exprimés, mais je vous signale que je ne traiterai pas, ce soir, de l'emploi. C'est en effet M. Boulin qui viendra, demain, écouter les orateurs et répondre à leurs questions. En tant que ministre du travail et de la participation, il est sans aucun doute le mieux qualifié pour traiter de ce sujet dont, naturellement, je comprends qu'il soit au premier plan de vos préoccupations.

Je voudrais dire à M. Le Jeune que le Gouvernement ne peut que souscrire à ses propos, notamment à ses préoccupations sur la démographie, sur la situation du bâtiment et des travaux publics, sur la nécessité du recyclage de nos matières premières et sur le développement nécessaire de notre recherche. Je le remercie également d'avoir compris le sens du rapport

que le Gouvernement présente au Parlement en précisant qu'il lui apparaissait indispensable de fixer un petit nombre d'objectifs et de les atteindre.

De son côté, M. Jean-Pierre Fourcade a bien situé le cadre dans lequel nous avons à travailler pour préparer l'avenir, cadre qu'il qualifie de difficile et d'irréel. Plutôt qu'irréel, peut-être pourrais-je le qualifier d'incertain, car c'est bien l'incertitude de l'avenir qui caractérise le monde présent. Lui aussi rejoint le souci du Gouvernement d'éviter de dresser un catalogue de besoins et de revendications qui traduirait non de grandes ambitions, mais de nombreuses ambitions que l'on n'arriverait pas à satisfaire.

Je m'arrêterai plus particulièrement sur trois points de son exposé. Le premier point concerne les petites et moyennes industries. Il est vrai que, dans notre stratégie du développement, si l'industrie se situe, bien entendu, au premier rang, nous devons désormais considérer que les petites et moyennes entreprises représentent un terrain essentiel — peut-être le meilleur — pour le développement de l'emploi et pour la lutte contre le chômage.

Le Gouvernement a déjà lancé un certain nombre d'actions dans cette direction et elles ont porté leurs fruits. Vous le constaterez si vous observez la « démographie », si je puis dire, des petites et moyennes entreprises et leur développement.

Le Gouvernement continuera dans cette voie, je puis en donner l'assurance à M. Fourcade. Mais j'y reviendrai tout à l'heure en répondant à d'autres orateurs à propos d'un secteur situé presque à l'autre extrémité, si je puis dire, celui des industries de technologie de pointe grâce auxquelles nous pouvons développer non seulement l'emploi en France, mais encore notre pénétration sur les marchés étrangers.

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur le deuxième point de son exposé pour indiquer à M. Fourcade à quel point le Gouvernement partage sa préoccupation sur le risque de dissociation de notre société entre ceux qui se trouvent dans le secteur privé, soumis aux grands vents, aux risques, aux dangers d'une compétition difficile sans bénéficiaire, naturellement, d'une protection absolue autre que leur capacité et la compétitivité de leur entreprise et ceux qui, à l'heure actuelle, de par la nature de leur position, se trouvent dans une situation protégée, privilégiée. Il est — c'est vrai et le Plan doit en tenir compte — une solidarité nécessaire qui devra s'exprimer de plus en plus à cet égard entre les Français.

Enfin, le troisième point — c'était presque sa conclusion — c'est l'Europe. Bien entendu, ce VIII<sup>e</sup> Plan, c'est le Plan de notre pays, mais nous comprenons bien, les uns et les autres, combien nous aurons dans l'avenir à développer la concertation au sein de la Communauté européenne, à agir en commun dans des directions que nous devons découvrir ensemble, parce que nous nous rendons bien compte qu'en face des grands blocs qui existent ou qui se créent dans le monde — c'étaient d'abord les Etats-Unis et l'Union soviétique, alors que nous voyons maintenant émerger la Chine, l'Indonésie, le Brésil, l'Inde et tant d'autres grands ensembles — nous devons avoir le souci de notre indépendance, c'est vrai, le souci de notre capacité industrielle et technologique, bien sûr, mais aussi le souci de nos marchés et celui de la dimension.

Cette préoccupation européenne — M. Jean-Pierre Fourcade le sait — le Gouvernement l'a faite tout à fait sienne.

J'ai entendu M. Jacquet, qui m'a prié de l'excuser d'être obligé, pour des raisons impérieuses, de quitter le Sénat. J'ai été étonné de ses commentaires sur l'absence de projection économique dans le rapport qui vous est soumis. M. le Premier ministre s'est clairement exprimé sur ce sujet. Quelqu'un croit-il vraiment qu'il est possible de définir, cinq ans à l'avance, quel sera le taux de croissance possible pour notre pays ? Regardez autour de vous : aucune démocratie occidentale ne le fait. Qui peut nous dire quel sera le prix du pétrole en 1984, quelle sera la valeur du dollar dans les années qui vont venir ? Comment pourrions-nous, sans ces données de base essentielles, choisir un taux de croissance cinq ans à l'avance ? L'expérience l'a montré dans le passé : c'est faire preuve d'idéalisme ; c'est retenir une projection économique qui décrit un avenir d'enchantement. Au lieu de faire de la pédagogie comme il devrait le faire, le Plan devient alors une source d'illusions, d'où une nouvelle orientation avec le VIII<sup>e</sup> Plan.

Le commissariat général du Plan continuera à établir des projections, à étudier différentes hypothèses de croissance pour éclairer les travaux de réflexion qui seront conduits par les commissions. Je peux vous dire que ces travaux seront communiqués aux partenaires sociaux, aux commissions du Parlement, mais, de grâce, qu'on ne les transforme pas en règles normatives, parce que cela deviendrait alors de la chimère !

Je tiens également à rassurer M. Marc Jacquet en ce qui concerne la protection sociale des Français. Le VIII<sup>e</sup> Plan sera l'occasion d'un débat approfondi sur la protection sociale des Français et c'est tout le sens de l'option n° 5 du rapport qui vous est présenté.

D'ores et déjà, le commissariat général du Plan a pris l'initiative de constituer un dossier d'ensemble sur cette question fondamentale et l'une des commissions du VIII<sup>e</sup> Plan aura pour tâche exclusive de s'y consacrer.

Je relèverai trois points particuliers dans l'exposé de M. Marc Jacquet.

Le premier a trait à l'Europe. Des propos qu'il a tenus, nous sommes, me semble-t-il, en droit d'attendre une approbation de l'action menée par le Gouvernement.

La première critique qu'a formulée M. Marc Jacquet — elle est justifiée — concerne le désordre monétaire qui règne dans le monde et la nécessité d'y porter remède. J'en déduis que le système monétaire européen va dans le bon sens et j'attends de la part de M. Marc Jacquet un soutien à la politique que mène le Gouvernement à cet égard.

M. Marc Jacquet s'est naturellement préoccupé de notre taux de croissance. Une croissance plus ambitieuse, a-t-il souhaité pour la France, et une croissance qui devrait être aidée par une relance sélective et dans les investissements.

Je dirai à M. Marc Jacquet et à son groupe que ce soutien-là, c'est bien celui que le Gouvernement entend conduire. C'est un soutien à l'investissement, à l'activité, qui doit être fondé sur trois conditions à mon sens indispensables.

Première condition : c'est un soutien qui doit permettre à nos entreprises d'acquérir plus de compétitivité.

Deuxième condition : c'est un soutien qui ne doit pas conduire à un développement de nos importations.

Troisième condition : c'est un soutien qui ne doit pas conduire à l'inflation.

A partir du moment où nous retenons ces conditions, je dis à M. Marc Jacquet que nous sommes d'accord sur le type de soutien que nous devons apporter à l'activité économique de ce pays pour obtenir une croissance régulière maximale, comme l'a rappelé cet après-midi M. le Premier ministre.

Ma troisième réflexion a trait, puisqu'il en a longuement parlé, au bâtiment et aux travaux publics. Le Gouvernement pense, en effet — il se trouve que c'est le ministre de l'environnement et du cadre de vie, qui en est chargé, qui vous parle — que, pour bien des raisons, c'est l'une des activités qui peut permettre l'un des meilleurs soutiens de la croissance, notamment pour les conditions que j'ai exprimées tout à l'heure devant vous.

M. Marc Jacquet m'a étonné — il a certainement commis une erreur — en disant qu'à la fin de cette année 50 000 personnes seraient en attente de prêts conventionnés pour construire leur maison. Je lui rappellerai deux faits. D'une part, nous avons distribué 80 000 prêts conventionnés en 1978 et, d'autre part, les prévisions dont je dispose semblent indiquer que, cette année, nous atteindrons, peut-être même nous dépasserons les 100 000, soit 25 p. 100 de plus en 1979 qu'en 1978. De toute façon, comment pourrait-il y avoir des files d'attente, puisque le prêt conventionné n'est pas encadré ? Par conséquent, nous sommes en mesure d'en faire bénéficier ceux qui le demandent.

C'est également dans une politique de travaux que s'exercera le soutien du Gouvernement. Le développement de l'industrie nucléaire en est un exemple ; je pense également au développement des travaux de nos grandes entreprises nationales, au développement des travaux des collectivités locales.

Je répondrai tout de suite à M. Serge Mathieu que, voilà quelques jours, le Gouvernement a adopté en conseil des ministres le décret par lequel la Compagnie nationale du Rhône sera maître d'œuvre de l'élaboration du canal Rhin-Rhône, qui se réalisera donc comme il avait été dit.

Ayant écouté M. Noé avec beaucoup d'attention, je relèverai quelques-uns de ses propos. Il n'est plus parmi nous : lui aussi m'a expliqué pourquoi il était obligé de quitter le Sénat, mais il lira la réponse que je lui apporte dans le *Journal officiel*.

D'abord, je l'ai entendu me dire avec quelque étonnement : « notre dépendance s'est accrue ». Oui, bien sûr, notre dépendance s'est accrue. Comment aurions-nous pu faire pour que notre dépendance énergétique ne s'accroisse pas ? Nous avons du charbon. Chacun sait qu'il est de plus en plus difficile, de plus en plus dangereux à produire, de plus en plus cher aussi et qu'il est de plus en plus rare. Nous avons du gaz. Mais nous savons que nos prévisions, après 1980, vont hélas ! vers la décroissance de notre production et non vers la croissance. Les efforts que nous avons faits pour trouver du pétrole n'ont jusqu'à présent pas porté de fruits.

Il est donc vrai que notre dépendance s'est accrue, alors même que se développaient notre activité économique et que nous avions besoin de plus en plus d'énergie.

Mais nous avons, depuis longtemps, là où nous le pouvions, engagé les mesures nécessaires pour trouver d'autres sources d'énergie, par exemple l'énergie nucléaire, mais vous savez bien qu'il faut des dizaines et des dizaines d'années avant de parvenir à trouver des énergies de remplacement.

Le Commissariat à l'énergie atomique a été créé en 1945 et ce n'est pratiquement que maintenant que notre production d'électricité d'origine nucléaire commence à devenir significative. Il aura fallu plus de trente ans pour que nous parvenions à obtenir des résultats tangibles.

Nous avons également engagé une politique dynamique d'économies d'énergie. Je recommande au Sénat, à M. Noé en particulier, de lire le tableau figurant à la page 67 du rapport qui vous est soumis ; il comporte des comparaisons révélatrices.

La France est, parmi les pays de l'O. C. D. E., l'un des mieux placés pour la consommation d'énergie par unité de production intérieure brute. En effet, le rapport tonnes d'équivalent pétrole sur 1 000 dollars de production intérieure brute est de 0,97 pour la France, 1,86 p. 100 pour les Etats-Unis, 1,26 p. 100 pour le Japon, 1,16 p. 100 pour la République fédérale d'Allemagne.

C'est vous dire, par conséquent, que cet effort, nous le réalisons depuis longtemps et qu'à l'heure actuelle nous le poursuivons, je le dis à M. Lechenault. Cet effort d'économie, nous le poursuivons également dans le domaine des déchets et dans celui du recyclage.

M. Noé a parlé des investissements étrangers en France et s'est plus particulièrement attaché au secteur agricole. Mais je lui dirai à cet égard, puisqu'il s'est particulièrement intéressé à ce secteur, que les dernières opérations qui ont été menées en France sont précisément des opérations de francisation presque systématiques : la constitution de Ceraliment-Lu-Brun, la Générale de Biscuits, le développement de Clin Midy par le rachat de Poulain, la francisation de la Générale occidentale. Il en a été ainsi dans d'autres domaines sur lesquels je reviendrai tout à l'heure en répondant à M. Le Pors.

Le dernier point sur lequel je voudrais répondre après l'intervention de M. Noé concerne les grandes entreprises. M. Noé a dit que celles-ci avaient leur propre plan. C'est vrai, et, je vous le dis ici, la France n'entend pas leur imposer le sien.

L'Etat a son plan, avec ses contraintes, ses obligations, mais c'est le sien. Les contraintes et les obligations qu'il comporte s'appliquent à l'Etat et non aux entreprises. Pourquoi cela ? Simplement parce que dans aucun pays au monde on ne trouve à la fois une planification dirigiste obligatoire pour les entreprises et un pouvoir d'achat moyen relativement élevé pour les travailleurs. Je n'ai donc qu'un reproche à faire à M. Noé et à sa conception du plan, c'est qu'elle conduirait inévitablement à l'appauvrissement moyen des travailleurs français.

J'ai écouté le long propos de M. Le Pors. Il me permettra de lui dire, puisqu'il a parlé des formules creuses du discours du Premier ministre cet après-midi, alors que je l'ai trouvé, moi, à la fois ferme et clair, que j'ai eu le sentiment — qu'il m'en excuse — que son propos, à lui, était bien embrouillé, bien compliqué. Pour ma part, j'ai eu beaucoup de mal à trouver le fil d'Ariane qui m'aurait permis de m'y retrouver.

J'ai constaté, en revanche, qu'il a traité de beaucoup de choses, sauf des options du Plan. Je ne l'ai pas entendu critiquer les options du Plan, je ne l'ai pas entendu formuler un contre-plan, comme cela arrive quelquefois.

Non, je l'ai entendu exposer la plate-forme électorale du parti communiste. Je me croyais un peu, je vous le dis très franchement, sur les bancs de l'école et en train de réétudier les formules du marxisme du XIX<sup>e</sup> siècle et du léninisme du début du XX<sup>e</sup> siècle ; rien n'a changé depuis. C'était ce que j'entendais à l'époque ; c'était presque mot pour mot, citation pour citation, l'exposé de formules dépassées, décotées, qui ont entraîné des échecs partout où elles ont été appliquées et qui ont encore été proposées devant le Sénat comme des formules d'avenir alors qu'en réalité, elles sont l'expression d'un passé qui n'a plus de valeur.

Mais je reconnais que M. Le Pors a une excellente dialectique. Il a la passion des rapports. Il n'a pas aimé celui-là, c'est dommage, lui qui nous en a tellement cité.

Cette dialectique est excellente parce qu'elle permet de distordre les propos qui sont tenus et de faire croire que l'on a exprimé, en réalité, le contraire de ce qui est dit dans le Plan.

M. Anicet Le Pors affirme : « Le Gouvernement dit qu'il n'y a pas de crise, il nie la crise ». Entendons-nous bien, monsieur

Le Pors. Reprenez la page 17 du rapport, vous y verrez que le Gouvernement indique qu'il n'y a pas de crise, mais que ce que nous connaissons est plus grave qu'une crise, car une crise, c'est quelque chose de temporaire, que l'on traverse, alors qu'en réalité, ce que nous vivons aujourd'hui ce n'est pas un changement « subit et profond, mais le début d'une transformation structurelle et fondamentale de la géographie économique du monde ; non pas une césure qu'il suffit d'un peu de temps pour traverser, mais une rupture qui conduit à des perspectives entièrement différentes ». Voilà ce qu'indique le rapport sur les options du VIII<sup>e</sup> Plan.

**M. Anicet Le Pors.** Sous quel titre ? « Il ne s'agit pas d'une crise. » ?

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.** Autre dialectique, relative celle-là au prix du pétrole ; le Premier ministre vous avait répondu brièvement cet après-midi, mais je vais être obligé d'y revenir.

A écouter M. le Pors, si je l'ai bien compris, la France paie aujourd'hui son pétrole le même prix qu'elle le payait en 1974.

**M. Anicet Le Pors.** Mais non !

**M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.** Telle était votre conclusion. Je voudrais vous rappeler un certain nombre de chiffres. Vous avez reproché au Premier ministre d'utiliser les dollars dans un cas et les francs dans l'autre : nous allons parler en francs français puisque c'est notre monnaie nationale.

Notre facture pétrolière était de 13 milliards de francs en 1973 ; elle a été de 53 milliards de francs en 1978 ; elle sera à peu près de 71 milliards de francs en 1979 et vraisemblablement de 80 milliards de francs en 1980 si le pétrole, comme le Premier ministre l'a dit, n'augmente pas d'ici là.

Alors, monsieur Le Pors, il ne faut pas raconter d'histoires aux Français et essayer de leur faire croire, en invoquant le cours du dollar d'un côté, en présentant des courbes de l'autre, qu'ils paient le pétrole le même prix qu'auparavant. En réalité, ils le paient à peu près cinq fois plus qu'en 1973 en francs courants. Telle est la réalité.

Vous avez parlé des taxes, et nous trouvons là un autre effet de la dialectique. C'est vrai, le prix de l'essence que le consommateur paie à la pompe comprend des taxes, mais ce que nous payons au producteur, c'est ce que je viens de décrire et, là dedans, les taxes n'entrent pas.

Je vous ai entendu attaquer toute la politique industrielle française ; je vous ai entendu parler de la domination étrangère ; je vous ai entendu dire que la France s'abandonnait complètement à l'industrie étrangère ; je vous ai entendu attaquer le nucléaire, l'automobile.

Lorsqu'on voit les progrès et le développement de l'industrie automobile française, entendre parler de la dégradation de notre industrie automobile, c'est vraiment quelque chose de fantastique, au sens étymologique du mot.

En tout cas, M. Fourcade et moi, nous nous souviendrons que si l'on a réussi à redresser Citroën et à réaliser la fusion française Peugeot-Citroën, ce n'est certainement pas grâce à vous ni à vos collègues, car vous aviez voté contre au moment où, ensemble et au nom du Gouvernement, nous l'avons réalisée. Or on voit aujourd'hui quelle source de revenus cette fusion représente pour les travailleurs, on voit aujourd'hui que cette fusion, que vous aviez refusée dans votre aveuglement, nous aide aujourd'hui à payer une partie de notre facture pétrolière.

Mais ce n'est pas, monsieur Le Pors, le seul sujet dont je veux vous entretenir ; je veux aussi parler du nucléaire, sur lequel vous m'avez interrogé tout à l'heure. Oui, il est vrai que nous nous sommes donné les moyens d'assumer, le moment venu, les contrats qui nous lient à l'étranger. Nous verrons, le moment venu, ce qu'il conviendra de faire, pour le plus grand intérêt de la France. Nous ne pouvons le dire avant ; nous le dirons au moment où l'échéance arrivera.

A propos du nucléaire français, vous ne trouverez pas un pays au monde — vous m'entendez bien, monsieur Le Pors, pas un seul pays au monde — qui ait développé l'intégralité du cycle du combustible nucléaire à la vitesse et avec une telle technologie que la France.

L'industrie nucléaire française part de l'extraction et de la production du minerai, que nous trouvons d'ailleurs en partie dans notre sol ; elle passe par l'enrichissement de l'uranium et la création d'Eurodif sur notre territoire pour assurer notre indépendance, satisfaire nos besoins et ceux d'autres nations ; elle passe par les centrales nucléaires classiques à eau pressurisée, que nous maîtrisons et que nous développons ; elle passe par les technologies avancées, comme les surgénérateurs. Pour

ces derniers, vous le savez, la France est le pays le plus avancé du monde devant l'Union soviétique, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, dont il y a quelques années, les représentants déclaraient avoir sept ans de retard sur nous ; je crois que nous pourrions dire aujourd'hui qu'il s'agit probablement de dix ou douze ans. Elle s'achève enfin par le retraitement des déchets à Marcoule, à La Hague.

Je ne crois pas qu'il existe un pays au monde qui soit capable, en ce moment, d'offrir ces capacités, qui sont bien françaises. C'est la preuve du génie de la France, de la capacité de nos savants, de nos techniciens et c'est avec tout cela, monsieur Le Pors, qu'on donnera l'indépendance à la France et non pas avec les théories arriérées que vous avez exposées tout à l'heure à la tribune de cette Assemblée.

Je pourrais aussi vous citer l'industrie spatiale. La France entre dans ce petit cercle de trois nations maintenant, qui, avec elle, disposent de leurs propres lanceurs et sont capables de lancer leurs satellites.

Je pourrais vous parler de l'informatique. J'ai dit, tout à l'heure, à M. Noé que nous avons développé, chez nous, contre vous, la seconde industrie informatique du monde. Vous avez parlé des importations, mais non des exportations. C'est vrai, nous importons, notamment des composants ; mais il est vrai aussi que nous développons, par notre plan composant, nos capacités dans ce domaine. Dès à présent, nos entreprises exportent aux Etats-Unis des ordinateurs français. Vous ne trouverez pas beaucoup d'autres pays au monde qui ont été capables d'arriver à ce résultat. Tels sont les résultats de l'action qui a été menée.

Monsieur Le Pors, je vous ai entendu tout à l'heure parler de votre plan pour le futur. Votre argumentation était bien peu étayée. J'ai relevé deux termes : « plus de démocratie » et « une France forte et indépendante ».

« Plus de démocratie » ! Monsieur Le Pors, félicitez-vous de vivre dans un pays comme la France, où la démocratie est un exemple, et souhaitez que les Français sachent la garder comme elle est !

« Une France forte et indépendante » ! Vous avez dit « indépendante » dans le domaine industriel. Je vous ai dit tout à l'heure comment son industrie, ses savants, son Gouvernement s'y prenaient sans votre aide. Et pour ce qui est de son indépendance militaire, ne venez pas nous donner des leçons, vous qui n'avez jamais voté un budget de la défense française !

Vous avez eu un propos qui m'a choqué et qui aura choqué les sénateurs présents sur les bancs de cette assemblée. Vous avez dit que la France donnait d'elle-même, à l'étranger, une image indigne. J'espère, monsieur Le Pors, qu'après avoir prononcé ces mots à cette tribune, vous ne vous sentez pas bien dans votre peau de Français. Mais si vous aviez besoin d'être rassuré à cet égard, je vous dirais : regardez donc à l'étranger l'image que la France donne d'elle-même, lisez les journaux étrangers sur les progrès de la France, lisez les rapports, vous qui aimez tant cela, des experts étrangers et les prévisions qu'ils font sur la position de la France dans les années 1980 grâce à l'effort de son Gouvernement !

Et si vous voulez aussi savoir ce que le monde pense du Président de la République, que vous avez tout à l'heure attaqué avec bien peu de dignité, monsieur Le Pors, vous n'avez qu'à lire la presse étrangère, écouter parler les hommes d'Etat, les économistes, les experts, les journalistes étrangers pour savoir à quel niveau de prestige le Président de la République française a conduit la France dans le monde. Et ce qui se passe à Tokyo en est l'exemple.

Mesdames, messieurs les sénateurs, le rapport qui vous est soumis au cours de ce débat détermine la stratégie de la France pour les années 1981 à 1985. Vous aurez compris, je l'espère, en le lisant et en l'étudiant, que l'ambition de la France, c'est simplement de continuer à assurer par tous les moyens l'indépendance, la force et la grandeur de notre pays, en même temps que la sécurité des conditions de travail et de vie des Français et des Françaises. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., du C.N.I.P. et de l'U.R.E.I.*)

**M. Anicet Le Pors.** Je demande la parole, pour répondre au Gouvernement.

**M. le président.** Je ne puis vous la donner que pour un rappel au règlement ou pour un fait personnel, à la fin de la séance, monsieur Le Pors.

Nous sommes dans un débat organisé en vertu de l'article 29 bis du règlement et l'article 37, alinéa 3, m'interdit de vous donner la parole pour répondre au Gouvernement.

Le Sénat voudra sans doute renvoyer à la prochaine séance la suite de cette discussion. (*Assentiment.*)

— 10 —

## COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

« Paris, le 28 juin 1979.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement du Sénat, le Gouvernement fixe de la façon suivante l'ordre du jour prioritaire de la séance du samedi 30 juin 1979 :

« Matin :

« — deuxième lecture du projet de loi relatif aux études médicales ;

« — deuxième lecture du projet de loi complémentaire relatif à l'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

« — conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux fonds communs de placement ;

« Après-midi et soir :

« — éventuellement, nouvelle lecture du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes ;

« — conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi ;

« — éventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux études médicales ;

« — éventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier ;

« — deuxième lecture du projet de loi portant modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'office national d'immigration ;

« — éventuellement, conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés ;

« — navettes diverses.

« Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération. »

« Signé : JACQUES LIMOUZY. »

Acte est donné de cette communication.

L'ordre du jour prioritaire de la séance du samedi 30 juin sera ainsi fixé.

— 11 —

## FAIT PERSONNEL

**M. Anicet Le Pors.** Je demande la parole, pour un fait personnel.

**M. le président.** La parole est à M. Le Pors.

**M. Anicet Le Pors.** Monsieur le ministre, je serai bref, mais je ne veux laisser le bénéfice du doute sur aucun des points qui sont en contradiction entre nous.

A la page 11 figure un titre : « Il ne s'agit pas d'une crise ». De deux choses l'une : ou le titre est mauvais, et il faut le supprimer, ou il est bon, et j'ai raison.

En ce qui concerne l'évolution du prix du pétrole, la courbe dont j'ai parlé cet après-midi est extraite du rapport sur l'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan. Elle fait ressortir — c'était le but de mon propos d'il y a deux mois — que si nous avions suivi le raisonnement du Gouvernement dans les années 1960, au moment où il parlait du « tout pétrole », la facture pétrolière aurait été nulle en 1983. Pas 13 milliards, nulle. Il était donc stupide de raisonner de cette façon, ce qui relativise votre propos sur les 13 milliards. J'ai comparé, comme on doit le faire après la hausse intervenue en 1973, et ma démonstration est partie du 1<sup>er</sup> janvier 1974. Vous ne m'avez pas répondu sur ce sujet, ce qui me permet de considérer que ma démonstration doit être tout de même assez valable. Or, c'est celle qui importe face à l'augmentation que nous connaissons aujourd'hui. Avant la hausse qui vient d'intervenir, le niveau du prix du pétrole était approximativement celui de 1951, ce qui permet aussi de relativiser le prix où nous nous trouvons aujourd'hui.

J'ai noté avec intérêt que vous ne saviez pas ce que nous allions faire en 1982 au sujet du pétrole. Lorsque, sur un sujet aussi essentiel et qui engage l'avenir à aussi long terme, on n'a pas la moindre idée de ce qu'on va faire, cela vous disqualifie à tout jamais de parler de stratégie.

En ce qui concerne l'image de la France, l'histoire de France nous montre bien qu'il y a plusieurs conceptions à ce sujet. Il y a eu celle des immigrés de Coblenz, celle des Versaillais et celle des Vichystes. La nôtre, c'est celle de la Révolution de 1789, de la Commune de Paris et du Front populaire.

A chacun sa France, si l'on veut, mais nous avons, nous, le sentiment de représenter la France profonde, la France des forces vives, la France du travail. (Applaudissements sur les travées communistes.)

— 12 —

## TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public (n<sup>os</sup> 300, 352, 1978-1979).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 456, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (Assentiment.)

— 13 —

## DEPOT D'UN AVIS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Pierre Vaillon un avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan (n<sup>os</sup> 397, 405, 1978-1979).

L'avis sera imprimé sous le numéro 455 et distribué.

— 14 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au vendredi 29 juin 1979, à dix heures, à quinze heures et le soir :

1. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du rapport sur les principales options du VIII<sup>e</sup> Plan. [N<sup>os</sup> 397 et 405 (1978-1979). — M. Marcel Lucotte, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; n<sup>o</sup> 451 (1978-1979), avis de la commission des affaires sociales. — M. André Bohl, rapporteur ; n<sup>o</sup> 413 (1978-1979), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. Georges Lombard, rapporteur ; et n<sup>o</sup> 455 (1978-1979), avis de la commission des affaires culturelles. — M. Pierre Vaillon, rapporteur.]

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses mesures en faveur de l'emploi. [N<sup>os</sup> 417 et 449 (1978-1979). — M. Pierre Louvot, rapporteur de la commission des affaires sociales.]

3. — Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes. [N<sup>o</sup> 446 (1978-1979). — M. Jacques Thyraud, rapporteur pour le Sénat de la commission mixte paritaire.]

4. — Réponses aux questions orales, sans débat, suivantes :

I. — Mme Danielle Bidard attire l'attention de Mme le ministre des universités sur la carte universitaire en cours d'élaboration dans les services spécialisés du ministère. A ce jour, aucune information n'a été communiquée aux intéressés. Le groupe de travail désigné officiellement à l'Assemblée nationale pour étudier ce problème n'a reçu aucun document lui permettant de mener sa propre réflexion sur ce sujet. Ce mode d'élaboration qui privilégie le travail secret, aux dépens d'une concertation large associant tous les intéressés (universitaires, syndicats, collectivités locales, élus), ne correspond pas aux besoins de tous ceux qui sont concernés par l'université. Ils souhaitent tous pouvoir établir leur analyse et leurs propositions sur des éléments concrets. Les questions à évoquer : la place de l'université

dans la région, les liaisons entre enseignement supérieur et recherche, la détermination des habilitations et la délivrance de diplômes nationaux doivent s'inscrire dans un large débat et un processus de concertation. Il permettra de mieux cerner les relations entre les formations universitaires et les besoins économiques, sociaux et culturels des régions et de la nation.

Elle lui demande quelles mesures elle compte prendre pour permettre aux parlementaires, et à tous ceux se sentant concernés, de travailler en connaissance de tous les dossiers (n° 2533).

II. — Mme Danielle Bidard attire l'attention de Mme le ministre des universités sur les problèmes d'emploi des personnels, enseignants ou non, de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ensemble de ces personnels ne voit pas leur haute qualification reconnue à sa juste valeur. Pire, leur situation professionnelle se dégrade matériellement et moralement. Alors que l'on restreint régulièrement les postes budgétaires, des non-titulaires sont employés en nombre croissant. Très vulnérables, ils n'ont aucune sécurité d'emploi. Assistants vacataires à plein temps, chargés d'enseignement associés, délégués-lecteurs, maîtres auxiliaires, assistants d'odontologie, attachés-assistants, chargés de cours, personnels hors statut sont soumis à la politique d'austérité et de redéploiement imposée par le Gouvernement.

Elle lui demande :

1° Quelles mesures elle compte prendre pour assurer le maintien dans leur emploi de tous ces personnels, sans limitation de durée (ce qui implique pour les assistants l'abrogation du décret du 20 septembre 1978) ;

2° D'ouvrir à court terme des négociations avec les organisations syndicales afin d'élaborer dans la concertation un plan d'intégration respectant les fonctions actuelles et les compétences acquises ;

3° De permettre le déblocage des carrières (n° 2534).

III. — Dans sa réponse à la question écrite n° 29743 du 3 avril 1979, M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications ayant confirmé que l'annuaire électronique sera mis en service à partir de 1981 dans le département de l'Ille-et-Vilaine et que cet équipement, sous réserve d'un accord gouvernemental, sera progressivement étendu à toute la France jusqu'à satisfaction vers 1990 des besoins de l'ensemble des usagers, M. Bernard Parmantier rappelle à M. le ministre du budget que lors de la dernière discussion budgétaire, le Gouvernement n'avait pas pris en compte cette innovation technique, ni par conséquent envisagé ses incidences sur le fonctionnement et l'avenir de l'usine de l'imprimerie nationale de Douai chargée de la fabrication des annuaires téléphoniques et lui demande :

1° Quelles seront pour cette entreprise les conséquences de la généralisation de l'emploi du terminal Vidéotex ;

2° Quelles mesures il envisage de prendre d'ici à 1990 afin d'assurer le plein fonctionnement de l'entreprise et le plein emploi de ses travailleurs (n° 2495).

IV. — M. Pierre Noé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation sur la situation scolaire dans le département de l'Essonne et sur l'application de la carte scolaire, à la rentrée de septembre 1979, qui semble menacée.

Il lui rappelle que le département de l'Essonne a vu sa population plus que doubler depuis sa création il y a treize ans, et elle dépasse aujourd'hui le million d'habitants dont près du tiers a moins de seize ans.

Cette progression extrêmement importante du chiffre de population ne va pas sans poser problème au niveau des équipements, et le retard est particulièrement important concernant l'éducation ; la pause démographique dont le Gouvernement fait un argument majeur de sa politique devrait permettre dans l'Essonne de rattraper ce retard.

Or, il constate que la situation de l'enseignement technique est catastrophique ; aucun lycée d'enseignement professionnel n'a été programmé en 1978 dans l'Essonne, alors que l'absence de ces lycées à Etampes, à Arpajon se fait sentir sérieusement ; à Breuillet où il n'y a aucun établissement secondaire, la commune met à la disposition le terrain nécessaire à l'implantation d'un L. E. P. ; l'état de vétusté de l'actuel L. E. P. de Montmirault pose de graves problèmes ; le lycée de Palaiseau est d'une nécessité plus criante à chaque rentrée scolaire.

Devant l'inquiétude légitime des parents, des enseignants et des élus locaux, il lui demande des réponses précises sur ce problème.

Par ailleurs, au Conseil départemental de l'enseignement primaire, l'inspection académique décidait contre l'avis de la majorité du conseil quatre-vingt-dix-huit fermetures de classes et cent blocages de postes. C'est ainsi que des suppressions sont annoncées aux Ulis, à Juvisy, Etrechy, Savigny, Morsang et que le non-remplacement des maîtres entraîne des pertes d'heures de cours considérables à Monthéry, Gometz-le-Châtel, Linas.

Il lui fait fait savoir que le 26 avril 1979, l'inspecteur d'académie a accepté de revoir l'ensemble de la carte scolaire lors d'un conseil départemental extraordinaire qui devrait avoir lieu début juin. Il lui demande donc quand cette réunion aura lieu et souhaite que — conformément à son vœu d'une « étroite concertation » entre partenaires concernés — il intervienne pour que ce conseil soit le lieu d'une véritable discussion entre l'administration d'une part, les élus et les représentants des syndicats d'autre part (n° 2514).

5. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi modifié par l'Assemblée nationale relatif à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier. [N°s 275, 376, 393, 388 et 402 (1978-1979). — M. Paul Pillet, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

6. — Discussion en deuxième lecture de la proposition de loi adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, tendant à permettre l'adhésion des preneurs de baux à ferme à des sociétés d'exploitation agricole. [N°s 311, 356, 433 et 440 (1978-1979). — M. Paul Girod, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

7. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, relatif à l'organisation du contrôle des matières fertilisantes et des supports de culture. [N°s 298, 344, 436 et 441 (1978-1979). — M. Michel Sordel, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.]

#### Délai limite pour le dépôt des amendements.

Conformément à la décision prise le mardi 19 juin 1979 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements pour toutes les discussions de projets, et propositions de loi prévues jusqu'à la fin de la session, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires, est fixé, dans chaque cas, à la veille du jour où commence la discussion du texte, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 29 juin 1979, à zéro heure quarante minutes.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

## Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 26 juin 1979.

Page 2270, 2<sup>e</sup> colonne, à la quatrième ligne avant la fin de l'intervention de M. Jean-Marie Girault :

**Au lieu de :** « ... sont insuffisants »,

**Lire :** « ... sont suffisants ».

## NOMINATION DE RAPPORTEURS

## COMMISSION DES LOIS

**M. Michel Giraud** a été nommé rapporteur du projet de loi n° 444 (1978-1979) portant simplification et unification des procédures d'urbanisme.

**M. Michel Giraud** a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 443 (1978-1979) portant décentralisation en matière d'urbanisme, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

**M. Salvi** a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 422 (1978-1979) de M. Henri Caillavet tendant à modifier les conditions de remboursement des frais de campagne électorale et l'utilisation des antennes des sociétés nationales de radio-diffusion et de télévision pendant la campagne électorale prévues par les articles 18 et 19 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants à l'assemblée des communautés européennes.

## COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

**M. Laucournet** a été nommé rapporteur du projet de loi n° 443 (1978-1979) portant décentralisation en matière d'urbanisme.

**M. Ceccaldi-Pavard** a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi n° 444 (1978-1979) portant simplification et unification des procédures d'urbanisme, dont la commission des lois est saisie au fond.

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

**M. Gamboa** a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 401 (1978-1979), dont il est l'auteur, tendant à permettre le regroupement familial des travailleurs immigrés.

## Nomination de membres de commissions permanentes.

Dans sa séance du jeudi 28 juin 1979, le Sénat a nommé :

**M. Serge Mathieu** (démissionnaire de la commission des affaires sociales), pour siéger à la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. Bernard Pellarin, démissionnaire ;

**M. Bernard Pellarin** (démissionnaire de la commission des affaires économiques et du Plan), pour siéger à la commission des affaires sociales, en remplacement de M. Serge Mathieu, démissionnaire.

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 28 JUIN 1979

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

## Expérience de mise en place de la « téléposte ».

**2539.** — 28 juin 1979. — **M. Louis Perrein** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** sur les suites du rapport du groupe de travail concernant l'avenir de la poste (Rapport Rippert). Il avait annoncé aux parlementaires, lors de la session d'automne 1978, que la poste allait explorer toutes les possibilités de la télématique pour développer et améliorer ses prestations. Or, après l'annonce au Sicob et dans la presse du nouveau service « Téléposte », il apparaît maintenant que sa mise en route soit retardée sans que l'on ait donné aux entreprises contactées pour utiliser ce service, la moindre explication. Ce retard est d'autant plus préjudiciable que des expériences devaient avoir lieu simultanément dans plusieurs pays. Ainsi, la Grande-Bretagne, respectant le calendrier fixé, a déjà procédé à une expérience. Il lui demande de lui indiquer où en sont les projets de la poste dans le domaine du courrier électronique et pour quelles raisons le démarrage de la première expérience n'a pas eu lieu.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 28 JUIN 1979

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

## Contenu du plan Orsec-Rad.

**30811.** — 28 juin 1979. — **M. Maurice Fontaine** expose à **M. le ministre de l'intérieur** les difficultés rencontrées par les maires des communes sur le territoire desquelles sont construites les centrales nucléaires, pour connaître le contenu du plan Orsec-Rad, ce contenu les intéressant au premier chef. Sachant que, suivant les instructions ministérielles, le plan Orsec-Rad ne peut faire l'objet d'aucune reproduction, même partielle, il lui demande s'il ne serait pas possible que des mesures soient envisagées afin de déterminer les modalités selon lesquelles il serait possible d'informer les élus concernés ; ceci, dans le but bien compréhensible d'assurer la sécurité de leurs administrés en cas d'accident nucléaire.

## Cartes de priorité aux mères de famille : condition d'octroi.

**30812.** — 28 juin 1979. — **M. Gilbert Belin** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (travailleurs manuels et immigrés)** s'il est exact que la carte donnant la priorité, en cas d'attente dans des lieux publics, à des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants en bas âge, ne soit octroyée qu'aux femmes ayant des enfants de nationalité française. Dans l'affirmative, il lui demande si un telle procédure lui paraîtrait conforme aux articles 7 et 48 du Traité de Rome, articles qui interdisent les discriminations fondées sur le seul motif de la nationalité.

## Aide aux pays en voie de développement : attitude de la France.

**30813.** — 28 juin 1979. — **M. Gilbert Belin** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelle est l'attitude du Gouvernement français à l'égard de la résolution 691 relative à la coopération au développement, récemment adoptée par l'Assemblée du Conseil de l'Europe. Il lui demande plus particulièrement quelle est son attitude vis-à-vis de l'aide spécifique à accorder aux pays dits les moins développés, vis-à-vis des transferts de technologie et de l'allègement de la charge de la dette externe des pays en voie de développement.

## Académie de Clermont-Ferrand : suppression de postes d'enseignants.

**30814.** — 28 juin 1979. — **M. Gilbert Belin** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur le fait qu'il est envisagé de supprimer quatorze postes de professeur d'enseignement général et collège (P.E.G.C.) dans les collèges de l'académie de Clermont-Ferrand. De plus, vingt postes d'instituteurs titulaires seraient mis à la disposition du ministère et pourraient ainsi être attribués à d'autres académies. Au total, trente-quatre postes risquent d'être supprimés dans l'académie de Clermont-Ferrand, bien que ces suppressions ne soient pas justifiées par une baisse des effectifs globaux. En fait, l'administration applique une règle mathématique selon laquelle un poste correspond à un nombre défini d'élèves, mais cette règle ne tient pas compte de la dispersion des élèves et des établissements scolaires sur le territoire, particulièrement importante dans les régions de montagne comme le Massif central.

L'application de cette stricte règle mathématique fait que, dans la majorité des cas, certaines disciplines ne sont pas assurées (éducation physique et sportive, dessin, musique, éducation manuelle et technique) et que le remplacement des enseignants absents est déplorable. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de revenir sur les mesures de suppression de postes, en raison de la dispersion des élèves sur le territoire et s'il compte prendre les mesures nécessaires à l'enseignement de toutes les disciplines et à de bonnes conditions de remplacement des enseignants absents.

*Handicapés accueillis dans les M.A.S. : situation.*

**30815.** — 28 juin 1979. — **M. Jean Cauchon** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur le préjudice que vont subir les grands handicapés qui seront accueillis dans les maisons d'accueil spécialisées (M.A.S.), en application des dispositions de l'article 46 de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. En effet, alors que ces grands handicapés, lorsqu'ils sont hébergés dans des établissements au titre de l'aide sociale, peuvent bénéficier, en vertu d'une circulaire n° 100 du 9 juin 1969, d'une période de vacances de trois semaines qui leur permet, entre autres occupations, de participer à des séjours de vacances spécialisés, activité particulièrement salubre physiquement et moralement, ils ne pourront apparemment pas profiter de cette même mesure lorsqu'ils seront hébergés dans les M.A.S. avec prise en charge par la sécurité sociale, cet organisme ne prévoyant pas cette possibilité. Il lui demande quelles mesures elle a prises ou elle compte prendre pour remédier à cette situation qui serait considérée, à bon droit, par les intéressés comme une régression inadmissible par rapport à celle existant antérieurement.

*Création d'entreprises : expériences de « lieux uniques ».*

**30816.** — 28 juin 1979. — **M. Roger Poudonson** demande à **M. le ministre de l'industrie** de l'informer par le détail des conditions dans lesquelles se déroulent les expériences de « lieux uniques » créés dans certaines chambres de commerce et d'industrie afin de simplifier, d'orienter et d'assister la création d'entreprises.

*Développement de l'élevage de la chèvre laitière.*

**30817.** — 28 juin 1979. — **M. Pierre Tajan** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la nécessité d'encourager le développement de l'élevage de la chèvre laitière. Il tient à souligner que cette production peut contribuer de manière déterminante au maintien de l'activité agricole et de la mise en valeur de l'espace dans les zones déshéritées. Il cite à cet égard les efforts accomplis par les producteurs des onze départements regroupés au sein de la fédération « Midi-Sud-Ouest caprin » qui ont mis au point une charte du développement de l'élevage des chèvres laitières. Il le prie, en conséquence, de vouloir bien lui faire connaître les mesures nationales et communautaires mises en œuvre ou projetées en vue d'améliorer et d'aider ce type d'élevage.

*Utilisation du potentiel énergétique des produits agricoles.*

**30818.** — 28 juin 1979. — **M. Pierre Tajan** demande à **M. le ministre de l'industrie** de vouloir bien lui indiquer l'état d'avancement des recherches menées en vue de développer les usages énergétiques des produits agricoles (fruits excédentaires ou défectueux susceptibles d'être distillés), de leurs dérivés (alcools viniques et alcools de fruits) et de leurs sous-produits (gaz de fumier, de compost, de brossaille ou de paille). Il le prie en outre de lui communiquer les orientations et les résultats acquis au titre des recherches menées par le C.N.R.S. et l'I.N.R.A. sur l'utilisation du potentiel énergétique constitué par la « bio-masse ». Bien qu'il soit pleinement conscient que la production d'énergie d'origine biologique et agricole ne saurait être substituée à moyen terme aux ressources d'origine fossile, il tient à souligner : 1° que les produits agricoles, forestiers et leurs dérivés constituent le seul potentiel énergétique reproductible d'origine nationale ; 2° que l'utilisation de ce potentiel énergétique peut être particulièrement avantageuse dans les exploitations agricoles et dans les zones d'habitat dispersé.

*Nouveau régime des prêts fonciers du crédit agricole.*

**30819.** — 28 juin 1979. — **M. Pierre Tajan** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur certaines conséquences contradictoires avec les objectifs de la politique menée en matière de structures agricoles du nouveau régime des prêts fonciers du crédit agricole défini par les décrets et arrêtés du 2 février 1978.

Il constate en premier lieu que, malgré un différé d'amortissement de deux ans, les conditions des prêts de première catégorie attribués aux jeunes agriculteurs s'installant pour la première fois sont aggravées : le taux passe, en effet, de 5,8 p. 100 (en moyenne pondérée) à 6 p. 100 au cours des dix premières années, cependant que la durée maximum de remboursement est fixée à vingt-cinq ans au lieu de trente ans précédemment. En outre, il craint que la définition de seuils pour l'accès aux prêts bonifiés (1,50 hectare pondéré, 10 p. 100 de la surface exploitée si celle-ci dépasse la surface minimum d'installation) n'écarte de leur bénéfice les exploitants moyens qui ne peuvent agrandir que progressivement leur fonds. Il s'étonne, d'autre part, que toutes les installations, quel que soit l'âge de l'attributaire, de même que les agrandissements jusqu'à la S.M.I. effectués à la suite de rétrocessions des S.A.F.E.R. ne puissent ouvrir droit aux prêts de première catégorie. Il souhaite enfin que ces nouvelles dispositions tendant à restreindre l'acquisition de terres par l'exploitant soient rapidement complétées par une amélioration des conditions d'intervention du crédit agricole dans la constitution et la mobilité des parts des groupements fonciers agricoles, afin de faciliter le développement des formules locatives d'exploitation.

## REponses DES MINISTRES

### AUX QUESTIONS ECRITES

#### AGRICULTURE

*Alpes-Maritimes : brucellose bovine et caprine.*

**30273.** — 15 juin 1979. — **M. Francis Palmero** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les dernières mesures d'application de la prophylaxie de la brucellose bovine et caprine se traduisent dans les Alpes-Maritimes par un abattage très important de vaches laitières et de chèvres, risquant même d'aboutir à la disparition complète d'élevages familiaux si les animaux abattus ne peuvent être immédiatement remplacés. Une telle situation serait grave de conséquences, à la fois pour les éleveurs brutalement privés de leur source de revenus et, plus généralement, pour les élevages bovin et caprin départementaux qui contribuent au maintien d'un tissu social indispensable en zone difficile. Il lui demande, en conséquence, quelle aide il peut apporter avec le conseil général pour remplacer les animaux abattus, compte tenu à la fois du nombre d'animaux de qualité disponibles sur le marché et des nécessités financières que suppose le remplacement.

*Réponse.* — Les indemnités versées par l'Etat pour l'abattage des animaux de l'espèce caprine atteints de brucellose ont été revalorisées de manière sensible à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1976. Elles sont en effet passées de 70 francs ou 50 francs par animal abattu à 250 francs ou 150 francs pour un caprin âgé de moins de trois ans, et à 120 francs ou 80 francs pour un caprin âgé de trois ans et plus. Dans l'espèce bovine, une nouvelle et notable augmentation au 1<sup>er</sup> juillet 1978 a porté, en accord avec la profession, le montant de l'indemnité à 1 100 francs par animal abattu. L'appréhension des difficultés dues à l'application des mesures de lutte contre la brucellose, en particulier au plan financier, est compréhensible de la part de certains éleveurs dont l'exploitation est très atteinte par l'infection. L'Etat consent déjà un effort financier important pour l'indemnisation des agriculteurs, mais rien ne s'oppose à ce que l'aide spéciale demandée par l'honorable parlementaire soit, à l'image des dispositions adoptées dans d'autres départements, prise en charge ou valorisée par les instances départementales ou régionales.

*S.A.F.E.R. : transactions amiables.*

**30300.** — 16 mai 1979. — **M. Roger Boileau** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition formulée dans le sixième rapport du médiateur au Président de la République et au Parlement dans lequel il est notamment suggéré d'améliorer l'information fournie aux tiers sur les transactions amiables qui sont notifiées aux S.A.F.E.R. ainsi que d'accroître les délais dans lesquels les candidats éventuels intéressés par un projet de mutation amiable doivent pouvoir demander l'intervention de la S.A.F.E.R.

*Réponse.* — Concernant l'information exhaustive des tiers sur les transactions amiables notifiées aux S.A.F.E.R., il est nécessaire de faire tout d'abord remarquer que les S.A.F.E.R. ne sont pas saisies de l'ensemble des projets d'aliénation et qu'il semble difficile de leur confier la lourde charge d'organiser en ce domaine une publicité généralisée. Si une telle publicité pouvait être mise en place, elle serait de nature à gêner le marché foncier et à entraîner des difficultés psychologiques entre vendeurs et acquéreurs. En ce qui

concerne l'accroissement des délais dans lesquels les candidats éventuels intéressés par un projet de mutation amiable pourraient demander l'intervention de la S.A.F.E.R., il est nécessaire de préciser qu'une telle suggestion reviendrait à ouvrir aux S.A.F.E.R. un délai de préemption plus long que celui qui a été fixé par la loi. Ce délai calqué par le législateur sur celui qui est applicable en matière de préemption du preneur en place a d'ailleurs été porté de un mois à deux mois du fait des dispositions de la récente loi sur le statut du fermage. Ce délai de procédure est impératif et il ne paraît pas qu'il puisse être prolongé sans inconvénients.

**JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**

*Parcs résidentiels de loisirs : décret.*

**30265.** — 15 mai 1979. — **M. Roger Poudonson**, se référant à la lettre d'information du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs n° 11 du 26 mars 1979, demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de lui préciser l'état actuel de publication du décret tendant à affirmer la vocation du tourisme social des parcs résidentiels de loisirs, qui a reçu l'assentiment des différents partenaires professionnels et associatifs et notamment de l'association des maires de France. (*Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs.*)

*Réponse.* — Le projet de décret relatif aux habitations légères de loisirs et aux parcs résidentiels de loisirs est en cours de mise au point entre les services du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs et ceux du ministère de l'environnement et du cadre de vie. La création de parcs résidentiels de loisirs et de lotissements résidentiels de loisirs, permettant le stationnement de longue durée des maisons mobiles et des caravanes, exige, en effet, la modification de plusieurs articles du code de l'urbanisme, d'autant plus qu'elle doit être l'occasion d'une meilleure réglementation des terrains de caravanes et des terrains de camping. Les dispositions proposées par les services du tourisme tiennent compte des observations formulées tant par les professionnels et les représentants d'usagers que par l'association des maires de France.

**POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**

*Implantation d'une cabine téléphonique dans la banlieue de Vire.*

**30425.** — 29 mai 1979. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** à propos de l'installation d'une cabine téléphonique sur la commune de Vire (Calvados), dans un quartier périphérique appelé Les Quatre Chemins. En effet, il y a un an et demi, une pétition signée par l'ensemble des habitants concernés avait été adressée aux pouvoirs publics, mais jusqu'à ce jour aucune suite n'a été donnée à cette revendication. Or, pas un seul locataire de cette cité de quarante pavillons ne possède le téléphone et la cabine la plus proche est située dans le centre ville. Il s'agit donc d'un équipement public indispensable, notamment pour obtenir une intervention d'urgence des pompiers ou d'un médecin. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour que ses services procèdent à l'implantation dans les meilleurs délais de la cabine téléphonique en question.

*Réponse.* — Je rappelle tout d'abord que mon administration ne peut décider unilatéralement de l'implantation d'une cabine téléphonique sur la voirie urbaine, cette opération nécessitant l'accord du conseil municipal. En général, la demande d'installation est présentée par la municipalité à mes services qui déterminent, en accord avec les siens, l'emplacement précis de la cabine projetée et procèdent aux études techniques de raccordement. Au cas particulier, les habitants des Quatre Chemins pouvaient recourir aux deux cabines situées à proximité, 350 mètres pour celle du Fort Chabrol et 500 pour celle de la rue du 11-Novembre. Mais mes services sont prêts à examiner avec ceux de la ville de Vire les conditions techniques de l'implantation dans les meilleurs délais d'une troisième cabine dans le quartier même des Quatre Chemins.

*Amiens : insuffisance des bureaux de poste dans les nouveaux quartiers.*

**30433.** — 29 mai 1979. — **M. Jacques Mossion** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** sur l'insuffisance des bureaux de poste dans les nouveaux quartiers d'Amiens. Il lui signale en particulier : 1° que la Z.U.P. Henriville est totalement dépourvue de bureau malgré son importance (4 425 logements) ; 2° que le bureau du centre commercial du Colvert, rue Winston-Churchill, a été fermé lors de l'ouverture du bureau de la rue Georges-Guynemer malgré les interventions pressantes

d'élus locaux et des associations du quartier. Il lui demande si son administration envisage de répondre aux besoins de la population dans ces deux quartiers où des locaux ont été réservés à cet effet.

*Réponse.* — Le développement de l'équipement postal d'Amiens, qui dispose actuellement d'un réseau relativement dense puisqu'il comprend neuf établissements et un bureau mobile, a fait l'objet d'une étude d'ensemble s'appuyant sur l'évolution démographique et économique de l'agglomération. En ce qui concerne la Z.U.P. Henriville, le schéma directeur d'implantation des bureaux de poste prévoit effectivement la création d'un guichet annexe situé quartier de Boutillerie. Cette réalisation interviendra à moyen terme sans qu'il soit possible d'en fixer actuellement la date exacte. S'agissant du second point évoqué par l'honorable parlementaire, toutes les implications du transfert du guichet annexe du centre commercial du Colvert ont été minutieusement étudiées avant sa fermeture. Ce guichet annexe ne représentait qu'une antenne postale dont l'installation et l'équipement étaient manifestement insuffisants pour répondre aux besoins des habitants du quartier du Pigeonnier. Il a donc fait place à un bureau de plein exercice situé rue Georges-Guynemer, à 500 mètres du centre commercial. Ce nouvel établissement, spacieux et bien équipé, fonctionne dans des conditions de sécurité très supérieures à celles du guichet annexe et offre des conditions d'accueil satisfaisantes pour l'ensemble de la population de ce secteur de la ville.

*Informatique : rémunération du congé de maternité.*

**30519.** — 5 juin 1979. — **M. Philippe Machefer** signale à **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** que dans l'administration des P.T.T. un agent titulaire féminin affecté dans les services d'informatique de la poste qui prend un congé de maternité voit ses émoluments amputés de la prime informatique (qui représente environ 20 p. 100 du salaire) pendant toute la durée légale du congé. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sur quels textes s'appuie cette disposition et si cette mesure va dans le sens d'une politique qui devrait être incitative en matière de natalité.

*Réponse.* — Le régime indemnitaire des agents de l'Etat affectés dans les services de traitement de l'information est défini au plan interministériel par le décret n° 71-343 du 29 avril 1971, modifié par le décret n° 73-948 du 20 septembre 1973. Pendant un congé de maternité, seules sont supprimées les indemnités dont l'attribution dépend de l'exercice effectif des fonctions y ouvrant droit. Tel est le cas des indemnités pour travail spécial et de technicité, des primes de langue et des primes informatiques qui, en l'absence de service, ne sont donc pas maintenues. En revanche, la plupart des autres indemnités continuent à être payées intégralement. Il en est ainsi pour la prime de résultat d'exploitation et pour la prime de rendement.

*Nord : situation des retraités.*

**30593.** — 12 juin 1979. — **M. Jean Varlet** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** sur la situation des retraités des P.T.T. dans le Nord, qui ne bénéficient toujours pas de la règle de paiement mensuel à terme échu des pensions de l'Etat pourtant instituée par la loi de finances de 1975. Une telle situation est particulièrement préjudiciable ; ainsi les augmentations de pensions intervenues les 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> septembre 1978 et payées aux échéances des 6 septembre et 6 décembre 1978 ont été quasiment dévorées par la hausse des prix avant d'être touchées. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il va prendre pour veiller au respect de la loi de 1975 sur l'ensemble du territoire et la sauvegarde des légitimes intérêts des retraités des P.T.T. de notre pays.

*Réponse.* — Le paiement des pensions incombe aux trésoreries générales placées sous l'autorité du ministère du budget. La question posée visant à instaurer le paiement mensuel des pensions dans le ressort de la trésorerie générale de Lille dont relèvent les titulaires de pensions résidant dans le département du Nord est donc de la seule compétence de ce département ministériel.

**SANTE ET FAMILLE**

*Educateurs spécialisés : âge de la retraite.*

**23157.** — 1<sup>er</sup> avril 1977. — **M. Paul Jargot** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur les conditions de travail particulièrement difficiles et pénibles des éducateurs spécialisés chargés de jeunes caractériels et délinquants. Le législateur ayant, avec raison, abaissé l'âge de la retraite des instituteurs à cinquante-cinq ans, pour tenir compte de la fatigue psychique,

il lui demande en conséquence si elle entend proposer des mesures qui permettraient aux éducateurs spécialisés de bénéficier du même avantage.

*Réponse.* — Les éducateurs spécialisés exercent pour la plupart leur fonction dans le secteur privé et plus particulièrement en établissements. Leur situation est par-là même difficilement comparable à celle des instituteurs. En effet, les dispositions relatives à la retraite de même que le déroulement de carrière et le niveau de rémunérations sont alors fixés dans le cadre des conventions collectives qui prévoient dans certains cas des avantages divers dont ne bénéficient pas les instituteurs. C'est ainsi que les conventions collectives du secteur prévoient une indemnité de départ à la retraite. Par ailleurs et pour compenser les difficultés inhérentes à l'exercice du métier d'éducateur, il est accordé en sus des congés annuels six jours trimestriels de congé consécutifs non compris les jours fériés et le repos hebdomadaire, au cours de chacun des trois trimestres qui ne comprennent pas le congé annuel. En outre, la principale convention collective du secteur, la convention collective nationale de travail de l'enfance inadaptée dite de 1966 prévoit qu'en égard aux servitudes particulières du travail dans les clubs et équipes de prévention pendant la période des grandes vacances scolaires d'été, le personnel éducatif bénéficie, en compensation des surcharges de travail inhérentes à cette période, d'un congé supplémentaire de six jours. Pour ce qui est du problème plus général de l'âge de départ à la retraite, il n'apparaît pas possible dans la conjoncture économique actuelle d'envisager un abaissement de l'âge de la retraite pour les éducateurs spécialisés ce qui ne manquerait pas d'entraîner un surcoût de dépenses important, tant aux collectivités publiques qu'aux organismes de sécurité sociale. Néanmoins l'harmonisation des conventions collectives entre elles et avec le secteur public qui s'établit graduellement devrait permettre une meilleure mobilité dans l'ensemble du secteur social et faciliter ainsi, pour les éducateurs spécialisés qui le souhaiteraient, la recherche de postes moins pénibles ou moins astreignants que certains emplois exercés auprès d'adolescents caractériels ou pré-délinquants.

*Conseil de l'Europe :  
coopération européenne dans le domaine du tourisme.*

**26071.** — 14 novembre 1978. — **M. René Jager** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** quelle est l'attitude du Gouvernement français face à la recommandation 810 et la résolution 658 du Conseil de l'Europe relatives à la coopération européenne dans le domaine du tourisme. Il lui demande plus particulièrement s'il entend donner une suite aux propositions relatives à la création d'une carte de crédit internationale de maladie, à la protection des touristes en tant que consommateurs et à l'uniformisation des réglementations relatives aux menus objets importés, sans but commercial, par les voyageurs. (*Question transmise à Mme le ministre de la santé et de la famille.*)

*Réponse.* — Il y a lieu de préciser à l'honorable parlementaire que la recommandation n° 792 (et non 810) de l'Assemblée parlementaire sur l'introduction d'une « carte de crédit internationale de maladie » a fait l'objet au cours des deux dernières années d'un examen dans le cadre d'un comité d'experts ad hoc du Conseil de l'Europe. Ce comité, tout en exprimant son intérêt pour les objectifs formulés dans la recommandation n° 792 n'a pu trouver un accord unanime quant à l'adoption, même à long terme, d'une carte internationale de maladie. La carte internationale ne pourrait en effet, à elle seule, résoudre les problèmes tenant aux conditions structurelles d'accès aux soins dans les différents Etats membres. Des conclusions en ce sens, extraites du rapport final du comité d'experts, ont été portées à l'attention du comité des ministres du Conseil de l'Europe, par le comité directeur de la sécurité sociale. Par ailleurs, les travaux du comité concernant la simplification des procédures pour l'octroi des soins médicaux dans tous les Etats membres ont permis de montrer que cette simplification est déjà largement réalisée par les instruments de coordination existants, qu'il s'agisse des règlements européens de sécurité sociale ou des conventions bilatérales conclues entre eux par les Gouvernements des différents Etats membres du Conseil de l'Europe. En effet, des formulaires spécifiques à chacune des situations pouvant se présenter pour bénéficier de soins ou de l'hospitalisation hors de l'Etat compétent ont été établis par les Etats, comme support des dispositions de coordination adoptées. La recommandation n° 810 « relative à la coopération européenne dans le domaine du tourisme » et notamment son paragraphe 2, alinéa (iii), a elle-même fait l'objet d'un examen par le comité directeur de la sécurité sociale. Il a été constaté que la participation des caisses de retraite aux frais de séjour à l'étranger des personnes âgées n'existe pas dans la plupart des Etats et que, lorsque de telles dispositions existent, elles ne relèvent pas de la législation sur la sécurité sociale. En conséquence, le comité directeur

s'est estimé incompétent pour donner un avis en la matière. Ces conclusions ont également été portées à l'attention du comité des ministres du Conseil de l'Europe.

*Handicapés assurés sociaux : avance des frais médicaux.*

**28761.** — 12 janvier 1979. — **M. Louis Longueque** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur la situation des handicapés assurés sociaux qui, en raison de leur handicap, sont exonérés du ticket modérateur. Autrefois, ces personnes étaient prises en charge en totalité par l'aide médicale et n'avaient pas à faire l'avance de leurs frais médicaux. Or, depuis la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (A. A. H.) sont assurés sociaux et pris en charge à 100 p. 100 par la sécurité sociale. Ils sont donc obligés de faire l'avance des frais médicaux pour les assurés du régime général et de la totalité des frais médicaux et pharmaceutiques pour les assurés du régime agricole. Le montant de ces avances est souvent important en raison de l'état de santé des bénéficiaires qui nécessite des soins coûteux et de la modicité de leurs ressources. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour remédier à cette situation.

*Réponse.* — Le principe général posé par la législation de sécurité sociale est que l'assuré doit faire l'avance des frais exposés par lui-même ou par ses ayants droit à l'occasion d'une maladie, à charge pour la caisse de lui rembourser directement et personnellement la part qu'elle garantit. Cependant, des exceptions à ce principe ont été prévues par divers textes. C'est ainsi qu'en cas d'hospitalisation dans un établissement public, les prestations sont versées directement à la caisse de l'établissement. Il en est de même en cas de séjour dans un établissement de soins privés conventionnés. D'autre part, dans le domaine de la pharmacie et des transports sanitaires, des conventions ont été conclues, qui prévoient un système reposant sur la notion de subrogation permettant à certaines catégories d'assurés de ne pas faire l'avance des frais. Des conventions sont également intervenues avec les professions de santé ; elles prévoient des dispositions qui permettent la dispense de l'avance des frais dans un certain nombre de cas. Ces conventions visent en particulier, les assurés qui bénéficient de l'exonération du ticket modérateur. Les dispositions ont donc été prises afin de permettre aux assurés les plus défavorisés d'être dispensés de faire l'avance des frais pour leurs soins de santé.

*Gennevilliers : épidémie de gale.*

**29925.** — 12 avril 1979. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur le cas d'une épidémie de gale qui touche actuellement les élèves de l'école départementale, 7, route principale du Port, à Gennevilliers, dans les Hauts-de-Seine. Alors que plusieurs enfants résidant dans la cité du port ont été atteints par cette maladie, seule l'école a été désinfectée. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir : 1° prendre des dispositions immédiates afin que soit assurée une désinfection totale de l'ensemble de la cité du port ; 2° mettre en place un service médical et social d'urgence pour soigner les enfants malades et veiller, en apportant l'aide nécessaire aux familles, à ce que l'épidémie soit enrayée.

*Réponse.* — L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre de la santé et de la famille sur la survenue, dans un secteur de la commune de Gennevilliers, de plusieurs cas de gale : 1° cette maladie parasitaire, dont l'apparition est en rapport avec un relâchement de l'hygiène individuelle, ne revêt aucun caractère de gravité. Elle ne doit pas faire l'objet d'une déclaration aux autorités sanitaires et la désinfection des locaux est inutile ; 2° la transmission humaine de cette maladie est possible. Pour les enfants scolarisés, l'arrêté du 14 mars 1970 prévoit d'ailleurs l'éviction scolaire jusqu'à guérison clinique. Dans la mesure où cette maladie s'avère directement liée au non-respect de simples mesures d'hygiène corporelle, il n'appartient pas aux pouvoirs publics de prendre en charge le traitement des cas individuels. Cependant, les services des affaires sanitaires et sociales ont notamment entrepris en liaison avec la société gérante de la Cité du Port, une information sanitaire des familles.

*Majoration des allocations familiales.*

**30196.** — 9 mai 1979. — **M. Henri Caillavet** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** si elle n'envisage pas de majorer les allocations familiales qui, malgré la dépréciation monétaire, n'ont pas augmenté depuis le mois de juillet 1978, soit presque une année. Cette mesure ne lui paraît-elle pas à l'évidence équitable alors que la natalité reste une préoccupation majeure du Gouvernement.

*Réponse.* — Le Gouvernement s'est engagé à garantir dans le cadre du programme de Blois une progression du pouvoir d'achat des prestations familiales de 1,5 p. 100 au 1<sup>er</sup> juillet 1979, ainsi qu'à procéder à la même date à une augmentation du montant des prestations au profit des familles de trois enfants. C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> juillet 1979 la base mensuelle de calcul des allocations familiales et le complément familial seront revalorisés de 11,6 p. 100 dont 10,1 p. 100 au titre de l'augmentation des prix et 1,5 p. 100 au titre de l'augmentation du pouvoir d'achat. A la même date, le taux des allocations familiales versées au troisième enfant sera majoré de 3 p. 100. Le jeu conjugué de ces deux mesures conduira à servir aux familles de trois enfants bénéficiaires du complément familial un montant de prestations familiales de 1 002 francs soit une progression d'environ 15 p. 100 de celles-ci. Par ailleurs, le Gouvernement conscient des difficultés rencontrées par les familles lors de naissances multiples, a décidé de majorer le premier versement des allocations postnatales à leur profit. L'ensemble des textes relatifs à ces mesures est en cours de signature. Elles représentent un coût global d'environ 2,5 milliards de francs. En aidant les familles de trois enfants et plus, le Gouvernement poursuit l'effort fait en 1978 à leur profit par la création du complément familial; il entend ainsi répondre aux problèmes démographiques évoqués par l'honorable parlementaire et compenser les charges particulièrement lourdes qui pèsent sur les familles nombreuses.

*Augmentation du taux de réversion des pensions du régime général.*

**30296.** — 16 mai 1979. — **M. Roger Boileau** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** de bien vouloir lui préciser la suite que le Gouvernement envisage de réserver à un certain nombre de propositions de loi déposées tant sur le bureau du Sénat que de l'Assemblée nationale tendant à augmenter d'une manière progressive le taux de réversion des pensions des veuves dépendant du régime général.

*Réponse.* — Il est rappelé à l'honorable parlementaire que les pouvoirs publics sont particulièrement conscients des nombreuses difficultés auxquelles se heurtent les conjoints survivants qui doivent assumer seuls les charges du ménage. C'est pourquoi, compte tenu des possibilités financières du régime général, il a été décidé, en priorité, d'assouplir les conditions d'ouverture du droit à pension de réversion. Il a paru en effet nécessaire, avant tout relèvement du taux de cette prestation (actuellement fixé à 50 p. 100 de la pension principale dont bénéficiait ou eût bénéficié l'assuré), d'en permettre l'octroi à des conjoints survivants, souvent de condition modeste, qui avaient exercé une activité professionnelle, même partielle, et que les dispositions antérieures privaient de tout droit en ce domaine. La loi du 3 janvier 1975 a autorisé, dans certaines limites, le cumul d'une pension de réversion avec un avantage personnel de vieillesse et d'invalidité. Une nouvelle étape a été réalisée dans l'assouplissement de ces règles de cumul. C'est ainsi que le plafond de cumul intégral des droits propres et des droits dérivés, qui était fixé par la loi du 3 janvier 1975 précitée par référence au minimum vieillesse (9 000 francs par an avant le 1<sup>er</sup> juillet 1977), a été porté, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1978, par la loi du 12 juillet 1977, à 70 p. 100 de la pension maximale du régime général liquidée à soixante-cinq ans, soit 16 800 francs par an jusqu'au 31 décembre 1978 et 18 774 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1979. D'autre part, les ressources propres du conjoint survivant sont désormais appréciées à la date de la demande de la pension de réversion ou subsidiairement à la date du décès, ce qui permet un nouvel examen des droits en cas d'augmentation du plafond de ressources ou de diminution de celles-ci; la durée de mariage requise a également été réduite à deux ans avant le décès. De plus, l'âge d'attribution de ces pensions a été ramené à cinquante-cinq ans, au lieu de soixante-cinq ans (ou soixante ans en cas d'inaptitude au travail). Une aide temporaire aux parents isolés a été, en outre, prévue par la loi du 9 juillet 1976. L'ensemble de ces réformes apporte une amélioration sensible à la situation d'un grand nombre de conjoints survivants et il ne peut être envisagé actuellement d'augmenter le taux de la pension de réversion du régime général en raison du coût de cette mesure qui a été évalué, pour 1979, à plus d'un milliard de francs dans l'hypothèse où le taux serait porté de 50 p. 100 à 60 p. 100 de l'avantage de vieillesse dont bénéficiait ou eût bénéficié l'assuré. Il convient, en effet, en raison de la situation démographique de notre pays, de veiller à ce que les charges supplémentaires résultant des réformes restent supportables dans un régime de répartition comme le régime général. On peut d'ailleurs remarquer que la protection sociale des veuves ne passe pas nécessairement par un accroissement des droits de réversion, mais plutôt par le développement des droits propres des femmes. Outre les mesures déjà prises en faveur des mères de famille pour compenser la privation d'années d'assurance résultant de l'accomplissement de leurs tâches familiales (majoration de durée

d'assurance de deux ans par enfant élevé, affiliation à l'assurance vieillesse des mères de famille sous certaines conditions, possibilité d'adhésion à l'assurance volontaire vieillesse), il est précisé que les études en cours pour la définition d'un statut social de la mère de famille s'orientent dans deux directions: d'une part, améliorer les ressources des mères de famille en cas de veuvage, séparation ou divorce, d'autre part, leur assurer, lorsqu'elles sont âgées, un meilleur niveau de revenu en cas d'insuffisance de versement de cotisations pendant leur vie professionnelle.

*Santé scolaire : insuffisance des effectifs.*

**30339.** — 18 mai 1979. — **M. Jean Benard-Mousseaux** appelle l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur l'insuffisance des effectifs du personnel du service de la santé scolaire qui a pour conséquence que de nombreux enfants ne subissent aucune visite médicale au cours de leur scolarité. Il lui demande quelles mesures elle envisage pour pallier une situation aussi regrettable.

*Réponse.* — Le ministre de la santé et de la famille est conscient des difficultés auxquelles doit faire face le service de santé scolaire dans certains départements eu égard à la diversité des missions qui lui sont imparties. Les études entreprises sur ce service ont fait apparaître la nécessité d'une réforme en profondeur pour tenir compte de l'évolution des besoins de la population d'âge scolaire dans les domaines sanitaire, médical et social. La situation des effectifs ne pourra donc être exactement appréciée qu'ultérieurement en fonction des orientations retenues.

*Pensions de la sécurité sociale : augmentation du taux de réversion.*

**30399.** — 23 mai 1979. — **M. Jean-Marie Rausch** demande à **Mme le ministre de la santé et de la famille** de bien vouloir lui préciser la suite que le Gouvernement envisage de réserver à un certain nombre de propositions de loi déposées tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, tendant à augmenter de 50 à 60 p. 100 le taux de réversion des pensions de veuves servies au titre du code de la sécurité sociale.

*Réponse.* — Les pouvoirs publics sont particulièrement conscients des nombreuses difficultés auxquelles se heurtent les conjoints survivants qui doivent assumer seuls les charges du ménage. C'est pourquoi, compte tenu des possibilités financières du régime général, il a été décidé, en priorité, d'assouplir les conditions d'ouverture du droit à pension de réversion. Il a paru, en effet, nécessaire, avant tout relèvement du taux de cette prestation (actuellement fixé à 50 p. 100 de la pension principale dont bénéficiait ou eût bénéficié l'assuré), d'en permettre l'octroi à des conjoints survivants, souvent de condition modeste, qui avaient exercé une activité professionnelle, même partielle, et que les dispositions antérieures privaient de tout droit en ce domaine. La loi du 3 janvier 1975 a autorisé, dans certaines limites, le cumul d'une pension de réversion avec un avantage personnel de vieillesse ou d'invalidité. Une nouvelle étape a été réalisée dans l'assouplissement de ces règles de cumul. C'est ainsi que le plafond de cumul intégral des droits propres et des droits dérivés qui était fixé par la loi du 3 janvier 1975 précitée par référence au minimum vieillesse (9 000 francs par an avant le 1<sup>er</sup> juillet 1977) a été porté, par la loi du 12 juillet 1977, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1977 au 30 juin 1978, à 60 p. 100 de la pension maximum du régime général liquidée à soixante-cinq ans et à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1978 à 70 p. 100 de ladite pension maximum (soit 16 800 francs par an depuis cette date jusqu'au 31 décembre 1978 et 18 774 francs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979). D'autre part, les ressources propres du conjoint survivant sont désormais appréciées à la date de la demande de la pension de réversion ou, subsidiairement, à la date du décès, ce qui permet un nouvel examen des droits en cas d'augmentation du plafond de ressources ou de diminution de celles-ci; la durée de mariage requise a également été réduite à deux ans avant le décès. Une aide temporaire aux parents isolés a été, en outre, prévue par la loi du 9 juillet 1976. L'ensemble de ces réformes apporte une amélioration sensible à la situation d'un grand nombre de conjoints survivants et il ne peut être envisagé actuellement de porter le taux de la pension de réversion du régime général de la sécurité sociale, à 60 p. 100 de l'avantage de vieillesse dont bénéficiait ou eût bénéficié l'assuré décédé en raison du coût de cette mesure qui a été évalué pour 1979, à plus d'un milliard de francs. Il convient, en effet, en raison de la situation démographique de notre pays, de veiller à ce que les charges supplémentaires résultant des réformes restent supportables dans un régime de répartition comme le régime général. On peut d'ailleurs remarquer que la protection sociale des veuves ne passe pas nécessairement par un accroissement des droits de réversion, mais plutôt par le développement des droits propres des femmes. Outre les mesures déjà

prises en faveur des mères de famille pour compenser la privation d'années d'assurance résultant de l'accomplissement de leurs tâches familiales (majoration de durée d'assurance de deux ans par enfant élevé, affiliation obligatoire à l'assurance vieillesse des mères de famille sous certaines conditions, possibilité d'adhésion à l'assurance volontaire vieillesse), il est rappelé que les études en cours pour la définition d'un statut social de la mère de famille s'orientent dans deux directions : d'une part, améliorer les ressources de la mère de famille en cas de veuvage, séparation ou divorce, d'autre part, lui assurer, lorsqu'elle est âgée, un meilleur niveau de revenus en cas d'insuffisance des versements de cotisations pendant sa vie professionnelle.

*Pensionnés militaires : uniformisation du régime social.*

**30432.** — 29 mai 1979. — **M. Jacques Mossion** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur le fait que les pensionnés au titre du code des pensions militaires assurés sociaux ont droit au remboursement des soins et des médicaments à 100 p. 100 du tarif de responsabilité de la sécurité sociale pour tous les soins autres que ceux pouvant être pris en charge au titre de l'article L. 115 de ce code, mais à la condition qu'ils soient affiliés au régime général, au régime agricole ou à certains régimes spéciaux. Il estime que la reconnaissance de la nation pour ceux qui l'ont servie ne doit pas être différente selon leurs professions. C'est pourquoi il lui demande si elle n'estime pas opportun de permettre aux commerçants et artisans titulaires d'une pension militaire d'invalidité ou de victimes de guerre de bénéficier également de ce remboursement à 100 p. 100 qui leur est actuellement refusé parce qu'ils ne sont pas affiliés à un des régimes susvisés.

*Réponse.* — Aux termes de l'article L. 383 du code de la sécurité sociale, les pensionnés de guerre affiliés au régime général sont exonérés, pour eux personnellement, du ticket modérateur pour les maladies, blessures et infirmités non visées par la législation sur les pensions militaires. Les travailleurs non salariés des professions non agricoles titulaires d'une pension militaire d'invalidité à un taux d'au moins 85 p. 100 bénéficient également de ces dispositions en application de l'article 3 (I, 2°) de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifiée. Les travailleurs indépendants pensionnés de guerre à un taux d'incapacité inférieur à 85 p. 100 sont remboursés de leurs dépenses de soins dans les mêmes conditions que les autres travailleurs non salariés. Or, les améliorations successives des prestations servies par le régime d'assurance maladie des travailleurs non salariés réalisées depuis 1973 ont atténué sensiblement les différences de taux de remboursement des prestations avec le régime général. C'est ainsi que sont prises en charge à 100 p. 100 les hospitalisations à partir du trente et unième jour ou dès le premier en cas d'affection longue et coûteuse, ou d'intervention de coefficient égal ou supérieur à 50. Les médicaments prescrits pour une affection longue et coûteuse sont également pris en charge intégralement. Les soins entraînant des dépenses importantes sont donc aussi bien couverts que dans le régime général. Par ailleurs, les caisses ont la possibilité de prendre à leur charge, sur leurs fonds d'action sanitaire et sociale, tout ou partie des prestations des assurés ayant à faire face à des difficultés exceptionnelles. Enfin, il convient de rappeler que des améliorations nouvelles importantes ne peuvent actuellement être envisagées sans accroître l'effort des assurés cotisants.

*Pension de réversion des ex-conjoints : difficultés d'application de la loi.*

**30474.** — 30 mai 1979. — **M. Victor Robini** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur la situation créée par l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal. En effet, la loi précitée traite des droits à pension de réversion des ex-conjoints et conjointes non remariés au prorata des années de vie commune sans tenir compte des caractères de divorce. Ceci aboutit à une situation paradoxale où l'épouse divorcée à ses torts exclusifs se voit attribuer une partie de la pension de son mari en dépit des droits de la deuxième épouse. Mais plus graves encore sont les dispositions qui précisent le point de départ de l'application de la loi. En effet, on peut parler ici de véritable rétroactivité de la loi au mépris de certains principes fondamentaux du droit puisque ces dispositions prennent effet postérieurement au 18 juillet 1978, c'est-à-dire sont applicables à toutes les situations actuellement en cours sans que les intéressés aient été prévenus lors de leur second mariage. Il lui demande de bien vouloir examiner ce problème avec la plus grande attention.

*Réponse.* — Il est confirmé à l'honorable parlementaire que la loi du 17 juillet 1978 permet désormais à tous les conjoints divorcés non remariés, quel que soit le cas de divorce, de bénéficier de la pension de réversion à laquelle l'assuré est susceptible d'ouvrir droit à son décès au titre du régime général de la sécurité sociale. Lorsque l'assuré s'est remarié, cette pension est partagée entre son conjoint survivant et le ou les précédents conjoints divorcés non remariés au prorata de la durée respective de chaque mariage. Ce partage est opéré à titre définitif lors de la liquidation des droits du premier d'entre eux qui en fait la demande. Ces dispositions s'appliquent aux pensions de réversion qui prennent effet postérieurement au 18 juillet 1978, date de publication de cette loi. Le législateur a adopté ces nouvelles mesures pour tenir compte de l'évolution des mentalités en matière de divorce (celui-ci n'étant plus guère considéré comme un constat de faute mais plutôt comme un constat d'échec), et a ainsi estimé que l'ex-conjoint divorcé ayant contribué à la constitution des droits à pension de vieillesse de l'assuré, au cours de leur vie commune, pouvait prétendre à une partie de la réversion de ces droits. C'est pourquoi il a décidé de donner la plus large application possible à la loi susvisée en se référant, pour fixer sa date d'effet, non pas à la date du jugement de divorce, mais à la date d'entrée en jouissance de la pension de réversion.

**TRANSPORTS**

*S. N. C. F. : libéralisation des prix.*

**28869.** — 26 janvier 1979. — **M. Henri Caillavet** s'inquiète auprès de **M. le Premier ministre** de la décision récente de libéralisation des prix à la S. N. C. F. Les inquiétudes manifestées voici quelques années, lors du débat sur la privatisation du téléphone, ont des raisons d'être invoquées alors même que la notion de service public semble atteinte aujourd'hui à la S. N. C. F. En rendant les prix libres et en réduisant le réseau S. N. C. F., n'est-il pas porté une grave atteinte à la réduction des inégalités et à l'égalité dont jouit, face aux services publics, l'ensemble de la population. (*Question transmise à M. le ministre des transports.*)

*Réponse.* — Le contrat d'entreprise intervenu entre l'Etat et la S. N. C. F. prévoit : 1° pour les transports de marchandises : que la S. N. C. F. pourra fixer librement ses tarifs selon les modalités prévues par son cahier des charges. Il ne s'agit donc pas, en l'occurrence, de créer une situation nouvelle mais de rétablir le jeu normal des dispositions prévues par le cahier des charges de la S. N. C. F. tel qu'il a été approuvé par décret n° 71-1024 du 23 décembre 1971. Ce retour à une situation de plus grande liberté, dont l'exercice avait été entravé au cours de ces dernières années, ne saurait se traduire par des augmentations massives des tarifs marchandises de la S. N. C. F. car celle-ci se trouve soumise à une forte concurrence des autres modes. De plus, il est prévu, pour éviter tout abus de position dominante dans un secteur particulier, qu'aucun prix d'application générale ne pourra subir de majoration annuelle supérieure de plus de dix points à celle retenue comme hausse moyenne de l'ensemble des tarifs marchandises ; 2° pour les transports de voyageurs : que la S. N. C. F. ne devra pas relever son plein tarif de 2° classe d'un taux supérieur au taux de croissance des prix du P. I. B. au cours de l'année considérée. Comme tous les tarifs sociaux applicables en 2° classe sont définis par référence à ce plein tarif de 2° classe, cette mesure aura pour effet de contenir, et non de libérer, les possibilités d'augmentation des tarifs voyageurs de la S. N. C. F. Cette dernière conservera cependant des possibilités de nuancement pour les tarifs autres que ceux visés ci-dessus avec, comme pour les marchandises, un plafond de dix points s'appliquant suivant les cas, soit année par année, soit en moyenne annuelle. Toutes ces dispositions constituent un compromis qui apparaît satisfaisant entre la nécessité d'octroyer à la S. N. C. F. des moyens d'améliorer ses résultats d'exploitation et celle de préserver les utilisateurs du chemin de fer les plus modestes des effets de majorations tarifaires trop importantes. Pour ce qui concerne d'autre part la réduction du réseau de la S. N. C. F., la seule mesure intéressant les voyageurs consiste à autoriser la S. N. C. F. à fermer au service des transports omnibus les lignes dont les coûts d'exploitation s'avèrent manifestement disproportionnés aux services rendus. Ceci se fera, dans le cas le plus général, par substitution de la technique routière à la technique ferroviaire afin de préserver les possibilités de déplacement des personnes intéressées par ces relations. Il s'agit donc d'une mesure d'assainissement financier sans atteinte aux possibilités de déplacement de la population. Encore doit-on noter que l'autorisation de transfert des services sur route ou, le cas échéant, de fermeture de lignes ne serait accordée à la S. N. C. F. que dans la limite de 5 p. 100 de son trafic omnibus, soit environ 0,5 p. 100 de l'ensemble de ses transports de voyageurs mesurés en voyageurs-kilomètres. Dans le domaine des transports de marchandises, où les textes laissaient déjà à la S. N. C. F. une grande latitude d'action, la société

nationale disposera de toute liberté pour modifier la consistance du réseau ou du service afin de les adapter à l'évolution des structures de l'économie.

*Transports urbains : bilan d'étude.*

**29128.** — 10 février 1979. — **M. Marcel Rudloff** demande à **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux conclusions d'une étude réalisée en 1977 par la société pour le développement urbain et la recherche économique concernant la politique des transports urbains (Chap. 37-10 : Information, méthodes modernes de gestion, étude technique et économique). (*Question transmise à M. le ministre des transports.*)

*Réponse.* — Le service des affaires économiques et internationales du ministère de l'équipement avait demandé à la Société pour le développement urbain et la recherche économique d'effectuer une étude sur quatre secteurs industriels liés au transport urbain : les constructeurs de matériel ferroviaire roulant, de systèmes de gestion de trafic, de cycles et motocycles, d'autobus. Cette étude sectorielle s'intégrait dans une analyse plus large de l'ensemble des relations entre les transports urbains et l'activité économique et industrielle. Cette étude a permis de préciser les structures des secteurs industriels concernés et d'évaluer les conséquences des décisions publiques en matière de transports urbains sur leur activité.

*Réforme de l'examen du permis de conduire : état des travaux.*

**30447.** — 29 mai 1979. — **M. Roger Poudonson**, se référant à la lettre du ministère des transports n° 9 du 28 février 1979, demande à **M. le ministre des transports** de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances des travaux entrepris à son ministère avec les représentants de toutes les parties intéressées dans la perspective d'une réforme de l'examen du permis de conduire.

*Réponse.* — Le ministère des transports a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier les perfectionnements à apporter à l'épreuve pratique du permis de conduire de la catégorie B (véhicules de tourisme) et qui réunit toutes les parties intéressées : des représentants des organisations d'enseignants de la conduite, du service national des examens du permis de conduire, du ministère des transports et des personnalités compétentes en matière de sécurité routière. Il s'agit pour eux de rendre cette épreuve plus significative et plus objective, comme cela a déjà été fait pour les permis A (moto) et C1 (poids lourd de plus de 19 tonnes), afin de répondre aux souhaits du public et de permettre de nouvelles améliorations de la qualité de l'enseignement. Dans le cadre des travaux de ce groupe, plusieurs possibilités de réforme de l'épreuve pratique ont été proposées qui font actuellement l'objet d'expérimentations. Ce n'est qu'après une étude approfondie de chaque projet que des décisions pourront être prises.

ABONNEMENTS			DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION	
	FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
	Francs.	Francs.	Téléphone .....	Renseignements : 579-01-95 Administration : 578-61-39
<b>Assemblée nationale :</b>			} Renseignements : 579-01-95 Administration : 578-61-39	
Débats .....	36	225		
Documents .....	65	335		
<b>Sénat :</b>			TELEX .....	201176 F DIRJO - PARIS
Débats .....	28	125		
Documents .....	65	320		